

Bretagne, Finistère  
Fouesnant  
Archipel des Glénan île Cigogne

## Fort de l'île Cigogne (Archipel des Glénan)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA29010121

Date de l'enquête initiale : 2014

Date(s) de rédaction : 2014, 2017

Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du patrimoine matériel et immatériel de l'archipel des Glénan, enquête thématique régionale Inventaire des fortifications littorales 1830-1870 dans les îles de Bretagne Sud

Degré d'étude : étudié

Référence du dossier Monument Historique : PA29000067

### Désignation

Dénomination : fort, batterie

Précision sur la dénomination : fort à la mer

Destinations successives : fort

Parties constituantes non étudiées : batterie, casemate, caserne, corps de garde, mur défensif, tour, poudrière, latrine

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Réseau hydrographique :

Références cadastrales :

### Historique

Les incursions de navires britanniques, de corsaires dans l'archipel, incitent les autorités à envisager la construction d'un fort sur l'île Cigogne. Plusieurs projets de construction de fort sur l'île Cigogne ont été élaborés dès 1745 : le projet Marolles en 1745, puis les projets Frézier et de la Sauvagère en 1755. Ce projet de construction commencé, on le jugea trop onéreux et un autre plan signé de Larcher en 1765, modifia les travaux en une batterie circulaire. En 1793 un plan du fort est dressé, signé par Pradere et contresigné par le sous-directeur des Fortifications à Brest, Barazer. On retrouve un plan réalisé par Moulat du fort Cigogne en 1799. Et enfin, celui du 20 octobre 1817, signé par Constantin, directeur des Fortifications, présente les agencements intérieurs du fort. La totalité du projet de construction aura demandé une soixantaine d'années et n'a pas été complètement réalisé puisque le bastion protégeant l'entrée n'a pas été construit. Pour terminer le fort Cigogne, de nouveaux projets voient le jour en 1857/58 par le capitaine du génie en chef Rousseau qui établit un plan d'un renforcement des fortifications dans la partie nord-est du fort.

La "Commission mixte d'armement des côtes de la France, de la Corse et des îles" de 1841 conserve le fort Cigogne et lui attribue un armement de quatre canons de 30 livres servis par 20 hommes. Cet armement est ultérieurement augmenté d'un mortier de 32 cm. A la différence de la commission de 1818 qui voulait renforcer le fort et porter sa garnison à 120-150 hommes, la commission de 1841 se contente de préconiser des améliorations sur l'enceinte, sur le front sud-ouest en particulier. Les chapes des casemates sont refaites en 1843-1845. Un premier projet d'amélioration de l'enceinte est proposé en 1847, sans suite. Un nouveau projet est proposé en 1857 suite aux préconisations de l'inspecteur général, consistant en l'aménagement de batteries sur les fronts ouest et est du fort, l'amélioration de l'enceinte au nord et au sud-ouest et la construction d'une bretèche pour flanquer la porte. Les travaux commencent en 1858 et sont achevés en 1860. La couche d'enduit bitumineux actuellement présente dans la plupart des casemates a pu être appliquée également à cette occasion, à moins qu'elle ne date des travaux du milieu des années 1840. Les plates-formes des quatre canons et du mortier sont construites au cours des années 1860. Deux canons de 30 livres sont toujours en place en 1876, mais à cette date le fort n'est pas conservé par la Commission de défense des côtes. (Patrick Jadé 2017)

En 1889 le fort est déclassé. Le 11 juillet 1891, ont été remis officiellement, par le Département de la Guerre au Département de l'Instruction Publique, des locaux et terrains du Fort Cigogne qui avaient été concédés temporairement au préalable pour l'agrandissement du laboratoire de zoologie et physiologie maritimes de Concarneau.

En 1904/1905 un accord est conclu entre le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et des Cultes à Monsieur le Ministre de la Marine pour l'installation d'un observatoire océanographique et météorologique dans une partie du fort Cigogne. Ce poste d'observation est installé en vue de l'étude des migrations de la sardine. M. Béatrix, représentant du Ministère, faisant fonction de préparateur au laboratoire de zoologie et physiologie maritimes de Concarneau est en charge du suivi du poste. L'emplacement du poste se trouve situé sur la plateforme du fort, au-dessus de la porte d'entrée à la place occupée autrefois par les circulaires des canons. Un gardien parmi l'une des familles de pêcheur qui habitent sur les îles y est attaché.

La tour sur la partie sud-ouest a été construite en 1911 et sert d'amer. Erigée par la marine nationale, elle sert de repère, pour des essais de vitesse des cuirassés, entre l'île de Groix et l'archipel des Glénan.

En 1957, les bâtiments du « Fort de l'île Cigogne » et ses dépendances sont loués par l'école de voile des Glénans, au Collège de France (dont le laboratoire de zoologie et physiologie maritimes de Concarneau dépend) suivant un bail de 18 ans. Ce même bail est renouvelé en 1975 puis en 1993 pour cette fois-là une période de 25 ans. La location du fort ne fut pas facile à obtenir, du fait de l'occupation des locaux par des pêcheurs travaillant avec les établissements Prunier. Il fut convenu que les pêcheurs pouvaient occuper le fort jusqu'à l'arrêt de leur activité.

Les baux mentionnent qu'en raison d'une servitude d'utilité publique frappant depuis 1911 les bâtiments du fort, le personnel de la Marine pourrait accéder [...] à l'amer situé sur les super-structures du bastion sud-ouest ».

Le bail mentionne que le centre nautique s'engage à « loger gratuitement le charbon et le pétrole du bateau servant au laboratoire zoologique de Concarneau ».

Les membres de l'école de voile cohabitent avec sept pêcheurs de crustacés (crabes, homards, langoustes), qui logent dans les casemates en semaine et vendent leur pêche au vivier de Saint Nicolas ou aux mareyeurs de la côte.

Le dernier pêcheur de fort Cigogne, Pierre Nédelec, de Larvor, en Loctudy, installé depuis 1939, quitte l'archipel en 1974. Il transmet de nombreuses connaissances maritimes aux stagiaires.

Les stages à Cigogne sont alors consacrés à l'initiation à la croisière et au pilotage

Dans les années 50, les stages sur Cigogne jouissent d'un certain prestige car ils sont réservés aux barreaux expérimentés. Les navigations se font sur des Corsaires et des Choses. Si Penfret et Drevec sont « des écoles de voile », alors Cigogne est « une école de mer ». Le lieu sert aussi d'hivernage pour les bateaux. Au début des années 2000 les stages à Cigogne, alors réservés aux seuls « croisiéristes », s'ouvrent au perfectionnement en voile légère. Les stages d'initiation à la croisière sont réalisés à bord des Glénans 5-7 et Folavoahl.

Ces informations proviennent du document : *Prorogation du Bail de Fort Cigogne et ses dépendances Ile de Glénan, dépendant de la commune de Fouesnant, Quimper, 30 août 1993*. Archives des Glénans, Paris.

Le fort est classé au titre des Monuments Historiques depuis le 14 février 2013.

Période(s) principale(s) : 3e quart 18e siècle ()

Période(s) secondaire(s) : 3e quart 19e siècle ()

Dates : 1755 (daté par travaux historiques), 1858 (daté par source, daté par travaux historiques)

Auteur(s) de l'oeuvre : Constantin,

## Description

Le fort Cigogne est construit en granite. C'est une "combinaison habile de deux batteries curvilignes imbriquées par des contre-courbes casematées, offrant ainsi quatre faces convexes vers l'extérieur. Le front principal, à l'est, est composé d'une série de douze casemates en éventail" (cf. Les Fortifications de Bretagne Sud, ouvrage collectif sous la direction de Nicolas Faucherre, Philippe Prost, Alain Chazette, éd. Patrimoine et Médias, Niort, 1998.).

La description écrite par Martine Nicolas, chargée d'études documentaires à la DRAC ( Direction Régionale des affaires culturelles), au sujet du fort Cigogne pour l'instruction du dossier en vue d'un classement au titre des monuments historiques, reprend les détails architecturaux du fort : "La porte, autrefois précédée d'un pont-levis à bascule aujourd'hui disparu, est inscrite dans une courbe profonde au centre de ce front haut de 7 mètres flanqué de deux saillants. Elle est surmontée d'une bretèche supportée par quatre consoles à ressauts en quart de ronds ; son encadrement est appareillé en pierre de taille de granite et accosté de deux contreforts latéraux dans le même appareil. Les fronts latéraux sont élevés de 4 mètres, cette moindre hauteur étant compensée par un fossé ponctuel taillé dans le roc. Les courtines qui n'ont pu, par défaut, être remplies de terre sont soutenues par de simples contreforts. Une tour circulaire au sud-est contient les latrines." Sur les plans, un bastion protégeant l'entrée est dessiné mais n'aura jamais été construit. L'entrée donne sur la place d'armes qui est entourée de casemates. Des batteries sont déployées à l'est et au nord-est ainsi qu'au nord-ouest et au sud. Le fort dans sa forme circulaire renferme du nord au sud : un hôpital, une citerne, le logement du commandant, le logement du gardien, la caserne, le corps de garde, les magasins, la prison, le cachot, le magasin à poudre, le logement d'officier et la boulangerie.

Les résultats des travaux des années 1858-1860 sont visibles sur tout le front est du fort, ainsi que sur le rempart nord-ouest et au niveau de la porte. Le mur de clôture sud-est et une petite portion du mur nord reçoivent un parapet d'infanterie

avec banquette de tir en gradins reposant sur des arcs tendus entre les contreforts. L'accès au chemin de ronde sud-est se fait via un escalier à deux volées soutenu par trois arcs en maçonnerie. Les banquettes en terre éventuellement aménagées dans les orillons nord et sud du front est ne sont plus visibles. La porte du fort est surmontée d'une bretèche percée de trois créneaux de tir frontaux et trois créneaux pour le tir fichant. Deux emplacements d'artillerie sont aménagés sur le rempart ouest. Le massif terrassé du front est du fort est remanié pour permettre l'installation d'un épaulement pour deux canons de côte et d'une plate-forme pour mortier, avec rampe d'accès. (Patrick Jadé 2017)

La présence de vestiges de plots de support de poteaux pour hamacs et de crochets dans certaines casemates témoigne des aménagements liés au casernement au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. La couche d'enduit bitumineux présente dans la plupart des casemates et bâtiments du fort est très similaire à ce qui peut se trouver dans les autres constructions militaires du littoral à la même époque, et pourrait dater des travaux des années 1840 ou 1850. (Patrick Jadé 2017)

L'île de Fort Cigogne est sur la parcelle figurant au cadastre section n° 36, contenance 1 ha 32 à 36 ca.

Les aménagements effectués par l'école de voile des Glénan à leur arrivée en 1957 ont transformé l'hôpital en maison des officiers, le logement des commandants, le logement du gardien en dortoir et les casernes en dortoir et réfectoire, le corps de garde en atelier voilerie, le magasin en réfectoire, la prison en cuisine, le cachot en réserve de la cuisine, le magasin à poudre en bar, le magasin en réserve, le logement de l'officier en réserve, et la boulangerie en dortoir. Le bâtiment de quart, situé sur le rempart nord-ouest, est édifié par les Allemands pendant l'Occupation.

La remise en état du fort a été réalisée par quelques membres du centre nautique aidés des frères Barzic, maçons à Concarneau, des chefs de bord du club et de Jean Laurent, charpentier de marine. Parmi les travaux effectués, le pont-levis est comblé, le sol est cimenté, une dératisation est réalisée, les détritiques accumulés dans la cour sont brûlés, le percement d'ouvertures dans les murailles de la cuisine, la soute aux poudres (transformée en bar) et la boulangerie (transformée en dortoir et en hangar à bateaux l'hiver) sont réalisés, l'hôpital en ruine est transformé en « Maison des officiers », avec un étage (la charpente et le plancher sont en bois), la citerne est récurée et étanchéifiée (citerne achevée en 1811, pouvant contenir 288 000 litres), la pose de portes et fenêtres remplaçant planches et carton est effectuée. Les murs, d'1m50 de largeur, sont constitués de deux parements de pierres entre lesquels sont disposés non pas de la terre, comme dans les habitations traditionnelles, mais de gros cailloux, tenus par de la chaux.

La tour-amer (construction 1911) est repeinte en blanc avec une bande noire dans sa partie supérieure, juste avant la location par le centre nautique. Elle n'a pas été aménagée par l'école de voile en raison du coût de construction de l'escalier et de la faible surface habitable des étages. Les barreaux d'échelle permettant d'y monter ont été coupés, afin de limiter l'accès aux stagiaires.

En 1958, les cuisines sont aménagées et l'aire de la réfection d'eau est achevée. Une nouvelle salle à manger est aménagée. En 1964 de nouvelles installations et améliorations sont réalisées dans les dortoirs, la cuisine, le garde-manger, la salle du rez-de-chaussée.

En 1966, la voilerie est aménagée et un an plus tard la cale est agrandie.

En 1968 le plafond de la poudrière est colmaté.

En 1969, le téléphone est installé.

Pour célébrer le bicentenaire de la révolution française, en 1989, un noeud papillon tricolore géant a été installé autour de la tour.

Au début des années 2010 : suite à la protestation d'usagers du plan d'eau de l'Archipel, les latrines situées dans la tourelle de l'angle sud-est du fort, nommées « marémotrices », sont murées. Elles sont remplacées par des Cunégondes (cabane en bois à toilette).

## Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite, pierre de taille ; granite, moellon ; terre

Matériau(x) de couverture : granite en couverture

Couvrements : voûte en berceau

Type(s) de couverture : terrasse

Escaliers :

## Typologies et état de conservation

État de conservation : état moyen

## Dimensions

Mesures : : NaN

Précision dimensions :

Le fort est situé sur la parcelle n° 36 sur l'archipel des Glénan à Fouesnant, d'une contenance de 1ha 32 a 16 ca. Aucun plan n'indique les mesures.

## Statut, intérêt et protection

"Le fort de l'île Cigogne est une construction défensive singulière et esthétique par l'imbrication des profils convexes et concaves des éléments qui le composent. Son inutilité avérée a conduit à son maintien en état d'inachèvement, sans qu'aucune de ses dispositions architecturales n'évoluent en vue d'adaptations stratégiques. L'unique modification apportée est l'ajout de la "tour-amer" sur le saillant sud-est. " Propos de Martine Nicolas, chargée d'études documentaires à la DRAC de Bretagne.

Intérêt de l'œuvre : vestiges de guerre

Éléments remarquables : fort

Sites de protection : zone de protection, site classé, loi littoral, zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Protections : classé MH, 2013/02/14

Le Fort en totalité (cad. N 36) : classement par arrêté du 14 février 2013.

Statut de la propriété : propriété d'un établissement public de l'Etat (Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres)

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **3 W 32. Projet d'armement des côtes du 3e arrondissement maritime (Lorient), 1841-1843.**  
Service historique de la Défense, département Armée de Terre, Vincennes. Archives de l'Artillerie ; Sous-série 3 W, Opérations militaires : 3 W 32, Documents concernant le 3e arrondissement maritime (Lorient). **Projet d'armement des côtes de la France, de la Corse et des îles. Titre III : Projet d'armement des côtes du 3e arrondissement maritime (Lorient), 1841-1843.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 3 W 32
- **1 VK 42. Avis du Comité des fortifications du 7 novembre 1844.**  
Service historique de la Défense, département Armée de Terre, Vincennes. Archives du Génie ; Article 12, Avis du Comité : 1 VK 42, Travail de la commission d'armement des côtes sur les frontières maritimes, 1844. **Avis du Comité des fortifications du 7 novembre 1844.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VK 42
- **1 VK 577. Commission de défense des côtes : tableau faisant connaître le nombre, l'armement et le classement des batteries de côtes, 1860-1862.**  
Service historique de la Défense, département Armée de Terre, Vincennes. Archives du Génie ; Article 12, Avis du Comité : 1 VK 577. **Commission de défense des côtes : tableau faisant connaître le nombre, l'armement et le classement des batteries de côtes des 1er (Cherbourg), 2e (Brest), 3e (Lorient), 4e (Rochefort) et 5e (Toulon) arrondissements maritimes, de la Corse, de l'Algérie et des colonies, 1860-1862.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VK 577
- **1 VH 644. Place de Concarneau, Mémoire du chef du Génie sur les projets pour 1858.**  
Service historique de la Défense, département Armée de Terre, Vincennes. Archives du Génie ; Article 8, Places françaises et d'Algérie : 1 VH 644, Place de Concarneau, projets et dépenses annuels, 1855-1876. **Direction du Génie de Brest, Place de Concarneau, Mémoire du chef du Génie sur les projets pour 1858, 30 décembre 1857.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 644
- **1 VH 644. Place de Concarneau, Mémoire du chef du Génie sur les projets pour 1859-1860.**  
Service historique de la Défense, département Armée de Terre, Vincennes. Archives du Génie ; Article 8, Places françaises et d'Algérie : 1 VH 644, Place de Concarneau, projets et dépenses annuels, 1855-1876. **Direction du Génie de Brest, Place de Concarneau, Mémoire du chef du Génie sur les projets pour 1859-1860, 30 janvier 1859.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 644
- **1 VK 584. Avis du Comité des fortifications du 25 février 1858, Place de Concarneau.**

Service historique de la Défense, département Armée de Terre, Vincennes. Archives du Génie ; Article 12, Avis du Comité : 1 VK 584, **Registre des avis du Comité des fortifications sur le crédit général pour la défense des côtes, 1858-1867. Séance du 25 février 1858, Place de Concarneau.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VK 584

- **1 VK 41. Rapport sur la situation des travaux de défense des côtes à la fin de l'exercice 1861.**  
Service historique de la Défense, département Armée de Terre, Vincennes. Archives du Génie ; Article 12, Avis du Comité : 1 VK 41, Mémoires généraux sur les frontières maritimes, 1853-1885. **Rapport sur la situation des travaux de défense des côtes à la fin de l'exercice 1861.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VK 41
- **7 N 1881. Etat des batteries déclassées dans les 2e et 5e arrondissements maritimes dont le désarmement immédiat serait sans inconvénient pour la défense du littoral, 28 septembre 1876.**  
Service historique de la Défense, Département Armée de Terre, Vincennes. Archives de la Guerre, Troisième République ; Sous-série 7 N, État-major de l'Armée : 7 N 1881, Commission de défense des côtes, délibérations et correspondance expédiée, 1870-1878. **État des batteries déclassées dans les 2e et 5e arrondissements maritimes dont le désarmement immédiat serait sans inconvénient pour la défense du littoral, 28 septembre 1876.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 7 N 1881

### Documents figurés

- **Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin**  
Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1VH 2227
- **Carte des Isle des Glénans tels qu'elles paroissent à la basse mer. Levée en présence de M. le Duc d'Aiguillon, Commandant en chef de la Province de Bretagne. Le 26 juillet 1755 par le Sr Villeminot**  
Carte des Isles des Glénans tels qu'elles paroissent à la basse mer. Levée en présence de M. le Duc d'Aiguillon, Commandant en chef de la Province de Bretagne. Le 26 juillet 1755 par le Sr Villeminot  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1VH2227

### Bibliographie

- **Petite histoire de l'archipel des Glénans**  
Petite histoire de l'archipel des Glénans, M. Villiers du Terrage, Extrait de la revue L'association bretonne d'Archéologie et d'agriculture, session de Concarneau, troisième série, tome XXIV, 1905.  
Service Historique de la Défense de Brest : 23684
- **Au large de Concarneau, Les Glénans**  
Au large de Concarneau, les Glénans, Camille de Montergon, 1957, Concarneau  
Archives départementales du Finistère
- **Philippe Viannay, Du bon usage de la France.**  
Philippe Viannay, Du bon usage de la France.  
Résistance, journalisme, Glénans. Paris, Ramsay, 1988.
- **Les fortifications du littoral, La Bretagne Sud [1998]**  
FAUCHERRE, Nicolas, PROST, Philippe, CHAZETTE, Alain. **Les fortifications du littoral, La Bretagne Sud.** Chauray-Niort, collection : les fortifications du littoral. 1998, 279 p., ISBN 2-910137-24-4.
- **La défense des îles bretonnes de l'Atlantique, des origines à 1860 [1983]**  
LE POURHIET-SALAT, Nicole. **La défense des îles bretonnes de l'Atlantique, des origines à 1860.** Vincennes, Service Historique de la Marine, 1983, 375 p.

- **Carnet des îles – L'archipel de Glénan**  
Christian Enjolras et André Juillard, Carnet des îles – L'archipel de Glénan, Douarnenez, Chasse-Marée, 2007.
- **Les Glénans, la passion en partage**  
Ecole de voile Les Glénans, Les Glénans, la passion en partage, Seuil, 2007.
- **40 ans aux Glénans**  
Jean-Louis Goldschmid, 40 ans aux Glénans, Ouest-France, 2009.

## Liens web

- Photo du fort Cigogne, Fonds Villard, 1937 (Archives départementales) : [http://mnesys-portal.archives-finistere.fr/?id=viewer&doc=accounts%2Fmnesys\\_cg29%2Fdatas%2Ffir%2Fserie\\_fi%2FFRAD029\\_0000021FI\\_01%2Exml&page\\_ref=26432&lot\\_num=1&img\\_num=1&index\\_in\\_visu=](http://mnesys-portal.archives-finistere.fr/?id=viewer&doc=accounts%2Fmnesys_cg29%2Fdatas%2Ffir%2Fserie_fi%2FFRAD029_0000021FI_01%2Exml&page_ref=26432&lot_num=1&img_num=1&index_in_visu=)
- Lien vers la base Architecture Mérimée (notice Monuments Historiques) : [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee\\_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD\\_98=REF&VALUE\\_98=PA29000067](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=PA29000067)

## Annexe 1

### **Rapport sur la défense de l'archipel des Glénans, 1857.**

**Direction du Génie de Brest.**

**Place de Concarneau.**

**Inspection Générale de 1857.**

**Rapport sur la défense de l'archipel des Glénans et en particulier sur la batterie de l'île Penfret et le fort Cigogne.**

**§:1er. Considérations d'ensemble.**

Les bâtiments de commerce qui se rendent de Nantes à Brest, en suivant le littoral, ont à passer entre l'Archipel des Glénans et la petite place de Concarneau, qui est située au fond de la baie de la Forêt.

Cet archipel se compose de douze îles ou îlots non habités, presque entièrement dépouillés de végétation et disposés à peu près circulairement autour d'un rocher central sur lequel on a construit le fort Cigogne.

L'espace renfermé par l'Archipel des Glénans, et plus spécialement la partie nommée la Chambre, offre un abri contre les mauvais temps, aux bâtiments d'un faible tonnage ; mais les passes qui y conduisent sont d'un difficile accès pour les bâtiments plus considérables, qui, d'ailleurs, ne trouveraient dans cet espace qu'un refuge dangereux ; ces derniers, dans les coups de vent, vont souvent s'abriter à l'Est de la partie haute de l'île Penfret, la plus orientale et la principale de cet archipel, où il existe un mouillage qui les protège contre les vents de l'Ouest et du Sud-Ouest, qui sont les vents habituellement régnants dans ces parages.

Enfin, par les vents du Sud et de l'Est, ce mouillage n'est pas tenable et il faut gagner le port de Concarneau ou prendre le large ; la position de l'île permet d'ailleurs, en pareil cas, d'appareiller sans danger.

Dans cet état de choses, on doit reconnaître que les bâtiments de guerre ennemis qui seraient chargés d'intercepter autant que possible notre navigation sur cette partie du littoral, ne pourraient envoyer à l'intérieur de l'Archipel des Glénans, que quelques bateaux à vapeur d'un faible tirant d'eau ayant pour mission de détruire nos chaloupes de cabotage, tandis que, au contraire, ces mêmes bâtiments de guerre auraient souvent à aller chercher un refuge dans le mouillage de Penfret. C'est en effet, sur ce point, que, dans nos guerres maritimes stationnait habituellement la croisière Anglaise destinée à bloquer cette partie de nos côtes.

Il résulte de cette description, d'une part, que nous avons besoin de protéger, mais seulement contre de petits bâtiments ennemis, ceux de nos navires qui se seraient réfugiés à l'intérieur de l'Archipel des Glénans ; et, d'une autre part, que nous devons maîtriser solidement le mouillage à l'Est de l'île Penfret, non seulement pour défendre ceux de nos bâtiments qui y seraient venus chercher un abri, mais aussi, et surtout pour empêcher l'ennemi de s'en servir et forcer ce dernier à prendre le large dans les cas de mauvais temps.

Le fort Cigogne, convenablement situé au centre de l'Archipel et mis en état suivant ce qui sera dit ci-après au §:3, satisfera pleinement à la première condition.

Quant à la seconde condition, il faut nécessairement, pour la remplir, occuper l'île Penfret par un ouvrage de défense placé sur le petit plateau à l'Est de cette île. Cet ouvrage aura, en même temps, l'avantage de donner des feux sur la passe qui existe entre l'île Penfret et la pointe de Trévignon située sur le continent et de diminuer, par suite, la largeur de la partie de cette passe praticable aux vaisseaux ennemis. Seulement, comme ces deux points sont à 11 kilomètres de distance l'un de l'autre, il paraît impossible de fermer complètement cette passe et conséquemment d'interdire à l'ennemi la communication par la portion de mer qui sépare les Glénans de Concarneau.

La nécessité de conserver le fort Cigogne et de construire un ouvrage sur l'île Penfret est d'ailleurs admise depuis longtemps ; on a même parlé d'avoir sur ce point quelques autres ouvrages, mais ils paraissent superflus.

La commission de défense de 1818, après avoir rappelé que "les îles des Glénans offrent d'assez bons mouillages, que pendant les dernières guerres, elles ont constamment servir de refuge aux corsaires ennemis, et que, de là, leurs péniches armées poursuivaient les bâtiments de commerce à leur sortie des rivières de Quimper et de Quimperlé et du port de Concarneau", a formulé ainsi son opinion au sujet de ces îles : "Leur ensemble forme un excellent port, défendu par le fort Cigogne situé dans l'îlot de ce nom, lequel bat toutes les passes. Pour compléter la défense de ce port, il faut achever le fort Cigogne, et construire une redoute sur chacune des îles St-Nicolas, Loch et Penfret".

Le Comité des fortifications, dans son travail de 1825, sur les propositions de la commission de 1818, dit sur le même sujet : "Les Glénans sont un petit archipel d'où, s'il l'occupait, l'ennemi empêcherait toute espèce de cabotage le long de la côte. Le fort Cigogne protège suffisamment les îles du Loch et de St-Nicolas, mais il ne peut empêcher l'ennemi de mouiller sous l'île Penfret. Il faudra donc compléter la défense de cet archipel, en construisant, sur l'île Penfret un petit fort, dont la dépense montera à 400,000 francs".

La Commission de défense de 1836 "reconnaissant que l'archipel des Glénans offre d'assez bons mouillages, qu'il donne protection à tous les petits bâtiments qui sortent des rivières de Quimper, de Quimperlé et du port de Concarneau, qu'il assure ainsi le cabotage entre Brest et Nantes, adhère à la proposition du Comité des fortifications, d'élever un fortin, mais un fortin seulement, qu'on placera sur l'îlot de Penfret. On peut, dit la même Commission, évaluer avec ce Comité, d'après des projets récemment étudiés, la dépense à faire pour l'exécution de ce fort, à la somme de 250,000 francs".

La Commission de 1836 pense d'ailleurs "qu'il faut entretenir en bon état le fort Cigogne".

La Commission d'armement de 1841 s'exprime ainsi : "Il est nécessaire d'occuper l'île Penfret : 1°, pour défendre le bon mouillage qui se trouve à l'Est et en dehors du groupe des Glénans, et qui échappe, par sa position à l'action du fort Cigogne ; 2°, pour battre le bras de mer qui sépare les Glénans de la pointe de Trévignon et resserrer ainsi le passage qui conduit à la rade de Lorient". Dans ce but, elle propose la construction d'une batterie pour 8 bouches à feu, avec une tour n°1 pour réduit.

Le Comité des fortifications, dans sa séance du 7 novembre 1844 sur le travail de la Commission de 1841, a adopté les propositions de cette commission, sauf examen des détails.

Enfin, ces propositions ont reçu l'approbation du Ministre de la guerre, le 12 juillet 1847.

La question de principe ainsi résolue, il s'agit de s'occuper des dispositions de détail ; c'est ce qu'on va faire dans les deux paragraphes suivants :

**§:2. Batterie de l'île Penfret avec son réduit.** (dessins n° 9 et 10 des projets généraux pour 1847 ; n° 2 pour 1849 ; n° 3 pour 1857-1858 ; croquis du Comité des 7 juin 1849 et 9 juin 1857 ; et 2 croquis ci-joints.)

Ainsi qu'on vient de le voir, les Commissions de défense de 1818 et de 1836 et le Comité des fortifications, à la même époque, étaient d'avis de construire, sur le mamelon de l'île Penfret, un fort ou fortin, évalué de 250,000 à 400,000 francs ; un projet a même été rédigé dans ce sens au dire de la Commission de 1836. Mais, par suite du travail de la Commission d'armement de 1841, il est décidé qu'on n'aura sur ce point qu'une batterie avec son réduit et que cette batterie aura 8 bouches à feu savoir : 3 canons de 30, 3 obusiers de 0,22c et 2 mortiers de 0,32c.

Cette Commission indique, comme il suit, l'organisation qu'elle est d'avis de donner à l'ouvrage dont il s'agit :

"La gauche de la batterie proposée sera sur le prolongement de la face droite du phare et à 50 mètres en avant, les pièces seraient dirigées partie sur le mouillage, partir sur la pointe de Trévignon ; elles seront défilées, par une traverse en capitale, des feux du large. Une tour n° 1 affectée à la défense de la batterie et contenant un poste de 20 hommes d'infanterie, sera en même temps le réduit de l'île ; elle sera placée à 100 mètres à droite et en arrière de l'épaule de la batterie, de manière à être couverte des feux du large par la crête du plateau sur lequel s'élève le phare. La batterie sera reliée au réduit par un mur qui devra être bien flanqué et précédé d'un fossé".

Dans son travail du 7 novembre 1844, le Comité des fortifications en adoptant, en principe, l'établissement de la batterie proposée ainsi qu'une tour n° 1, pour servir de réduit solidement organisé, fut d'avis de ne point adjoindre à cette batterie un poste d'infanterie de 20 hommes ; mais cette suppression n'a point été admise par la Commission de révision de 1845 ; et, par suite, ce poste a été maintenu par le Ministre de la Guerre, le 12 juillet 1847.

A la même époque, le Comité des fortifications a évalué la dépense à faire :

pour la batterie à 2,650 F

pour le réduit à 57,000

Total : 59,650 F

Dans les projets généraux pour 1847 (dessins n° 9 et 10), le Chef du Génie a présenté un premier projet de détail, dans lequel il prend pour les limites du champ de tir de la batterie, d'un côté, une ligne qui joint le centre de la partie Nord de l'ouvrage à l'île Tudy, et, d'un autre côté, le centre de la partie Sud au rocher de Méaban, embrassant ainsi les trois

quarts d'une circonférence ; et il indique deux droites qui en diffèrent très peu comme représentant les limites des coups dangereux. Celle du Nord est donnée par le point de rencontre des deux cercles de 2,400 mètres de rayon, ayant respectivement, pour centres, le fort Cigogne et la batterie en projet. Cette batterie a sa crête à la cote 83m50. Elle est évaluée 20,00 francs et son réduit 38,500 francs ; en tout 58,500 F.

Le Chef du génie, considérant d'ailleurs qu'on pourrait facilement débarquer à la pointe Sud de l'île, arriver sans être vu au pied du phare, et surprendre les défenseurs, proposait de mettre cette construction et la batterie elle-même dans l'enceinte d'une redoute bastionnée, dont il n'évaluait, du reste, la dépense qu'à la somme de 55,000 francs, et dans laquelle on mettrait 20 hommes d'infanterie et six pièces d'artillerie de campagne. Cette proposition était appuyée par le Directeur, qui invoquait, à l'appui de son opinion, les avis des Commissions de 1818 et de 1836.

L'Inspecteur Général du Génie en 1848 fit remarquer que la disposition proposée pour la batterie était mauvaise, et que la construction d'un fortin dépasserait les besoins et l'importance de la localité, attendu qu'il est peu à croire que, pour un résultat qui serait fort secondaire, les Anglais fissent jamais de grands efforts pour s'emparer de cette batterie une fois construite. Il conclut, en conséquence, à ce qu'on s'en tînt aux propositions de la Commission de 1841.

Quant aux détails d'exécution, cet officier général s'exprime ainsi : "La construction d'une batterie isolée, sur le dôme de granit de l'île Penfret, ne laisse pas que de présenter quelques difficultés ; et l'existence du phare dont la conservation est indispensable, y ajoute beaucoup encore, à cause des plongées que cet édifice prend sur toute la défense. Voici la solution que je crois la plus satisfaisante :

La batterie sera établie, comme le demande la Commission, au Nord-Est du phare ; et l'épaulement, dont on pourrait tenir la crête à la cote 84m00, suivrait à peu-près la courbe du terrain à la cote 87m00, la dernière pièce de gauche pouvant tirer jusqu'au Nord-Ouest et la dernière de droite jusqu'au Sud-Est.

La tour serait remplacée par un corps-de-garde, à voûtes renforcées, dont la largeur totale serait réduite à 10 ou 12 mètres et qui se développerait parallèlement à la face Nord-Est du phare dont il serait séparé par un fossé taillé dans le roc, de 5m00 à 6m00 de largeur. La plateforme de ce corps-de-garde serait à la cote 85m00, c'est-à-dire au niveau du terrain supérieur et du pied du phare, avec lequel elle serait reliée par deux bouts de murs portant chemin de ronde. Le phare, lui-même, serait enveloppé d'un chemin de 2m00 à 3m00 de largeur précédé d'un fossé taillé dans le roc et flanqué par de petits bastionnets. Ce chemin, entouré d'un mur crénelé ferait système avec le corps-de-garde et constituerait une espèce de redoute comprenant le phare dans son intérieur et empêchant l'ennemi de s'en emparer. L'occupation du phare par quelques tirailleurs servirait d'ailleurs à éclairer parfaitement l'île entière".

Dans les projets ordinaires pour 1849, un autre Chef du Génie, après avoir exprimé le regret de ne pas voir construire au moins un fortin sur l'île Penfret, présenta un projet ordinaire de batterie ayant pour réduit un corps-de-garde défensif, conforme au type, mais renforcé par une enveloppe en terre. Il tenait la crête de la batterie à la cote 83m50, et il supposait au parapet 21m00 de développement de plus qu'il n'est nécessaire pour 8 pièces, afin, disait-il de donner un peu d'air au réduit. Du reste, il ajoutait que les bâtiments de guerre ennemis pourraient, il est vrai, aller s'embosser jusqu'aux lignes qui sont indiquées, sur le projet de 1847, comme limites du champ de tir, mais comme ils ne pourraient pas y mouiller, à cause du voisinage des roches, il réduisait ce champ de tir des deux côtés, en faisant passer celle du Sud-Est à la limite du mouillage et celle du Nord-Ouest sur la sonde à 14 pieds du banc de sable situé en avant de l'île Guïaritec.

Le Directeur approuva le nouveau projet, en posant en principe, que l'ouvrage à construire et devant être exposé à un simple coup de main, attendu son isolement et l'impossibilité de le secourir à volonté, il y avait lieu de le fermer à la gorge et d'envelopper convenablement son réduit.

Dans sa séance du 7 juin 1849, le Comité des fortifications considérant que la prise d l'île Penfret serait, pour l'ennemi, un résultat trop secondaire pour l'engager à faire de grands efforts dans ce but, et qu'une tour bien organisée suffirait dans cette île, conjointement avec le fort Cigogne, pour l'empêcher de débarquer sur un point de l'archipel des Glénans, émit l'avis de rejet définitivement l'établissement d'un fortin. Il repoussa ensuite le projet de 1847 comme présentant une disposition vicieuse et modifia celui de 1849, conformément aux indications du croquis joint à sa délibération, en expliquant, d'une part, que la batterie devait être un peu plus tournée vers de le Sud-Est afin de mieux battre le mouillage situé dans cette direction, qu'il indiquait comme le plus abrité ; et, d'une autre part, qu'il convenait de la reculer davantage dans l'intérieur de l'île, de manière à pouvoir rattacher le phare au réduit. La crête de la batterie est curviligne et tenue à la cote 83m00 ; on n'indique pas ce qui détermine sur ce croquis les limites des coups dangereux. Le réduit doit être un corps-de-garde défensif pour 60 hommes.

Dans les projets pour 1857-1858, le Chef du Génie a présenté un projet de détail rédigé sur les bases du croquis précité de 1849, excepté en ce qui concerne le tracé de la batterie. A ces égards, il a exposé que, d'après la feuille n° 125 des cartes de la Marine dressées par Bautemps-Beaupré, le mouillage sous l'île Penfret est situé au Nord-Est de l'île et non au Sud-Est et que, d'après un plan du 1er août 1817 dressé à une époque où les faits étaient encore à la connaissance de tout le monde, c'est bien dans la position qu'il spécifie et non dans l'autre que s'est tenue pendant la durée de nos guerres maritimes la flottille anglaise chargée de surveiller cette partie de nos côtes, il a déduit de là que c'est dans la direction du Nord-Est que la masse des feux doit être dirigée. Il regardait toutefois comme important d'étendre le champ de tir de l'ouvrage ; et, dans ce but, il proposait de disposer au moins les pièces extrêmes de manière à pouvoir battre l'angle entier compris entre le Sud-Sud-Est et le Nord-Ouest, attendu que la carte montre que, dans toute cette étendue, on trouve un fond sans roches, ni écueils. Par suite de cette observation, la batterie était partagée en deux parties, tenues à

la cote 83m00, que réunissait une masse couvrante en forme de traverse et que terminaient d'autres traverses dont l'objet était de couvrir le réduit contre les coups dangereux ; les limites de ces coups étaient d'ailleurs tracées ; au moyen de deux lignes partant du phare et dirigées, l'une sur le rocher de Glut-ar-Hir et l'autre sur la batterie de l'île Tudy, attendu, disait cet officier supérieur, que les vaisseaux ennemis pourraient s'emboîser dans une partie quelconque de l'angle ainsi formé, tandis qu'en dehors de cet angle se trouve une foule d'écueils qui y rendent la navigation impossible, si ce n'est toutefois par l'étroit chenal de Brilimec, lequel est soumis presque en entier à l'action du fort Cigogne.

Quant au réduit, que le Chef du Génie plaçait au Sud-Est du phare, cet officier rappelait que, d'après les avis de la Commission d'armement de 1841 et de la Commission de révision de 1845, la batterie devrait avoir pour réduit une tour n° 1, dans laquelle on logerait en temps de guerre les 40 canonnières de la batterie, plus un poste de 20 hommes d'infanterie ; mais il faisait remarquer, en même temps, que l'emplacement de cet ouvrage devant être entièrement creusé dans le roc, la dépense serait nécessairement considérable ; et il ajoutait qu'on arriverait plus économiquement au but désiré en remplaçant le tour n° 1, par une tour n° 2, qui ne logerait plus que les canonnières, et en supposant de plus les 20 hommes d'infanterie logés dans le bâtiment du phare devenu une annexe du réduit : bâtiment contenant 6 pièces de 15 à 20 mètres carrés chacune. Dans ce système les trois gardiens qui les occupent seraient évincés et trouveraient place dans une maison que l'Administration des Ponts et Chaussées a fait construire, pour son service, à une certaine distance du phare. Enfin, ce même officier faisait remarquer qu'on pourrait, par économie, remplacer la tour n° 2, qui a deux étages, par un corps-de-garde défensif n° 2 qui n'a qu'un rez-de-chaussée, sauf, ajoutait cet officier, à en renforcer les voûtes pour qu'elles puissent porter les pièces de campagne dont la plateforme doit être armée. Le Chef du Génie expliquait d'ailleurs qu'on obtiendrait, par cette substitution, une plus grande facilité de service intérieur, une réduction notable dans le cube des maçonneries et une diminution de 3m00 dans la profondeur des déblais de roc.

Enfin, comme dernier détail, les eaux pluviales, réunies dans le fossé du réduit, étaient conduites au dehors, au moyen d'un aqueduc creusé dans le roc et évalué 5,000 francs.

La dépense totale de ce projet était estimée 125,000 francs, dont 20,000 francs pour la batterie et 105,000 francs pour le réduit.

Le Directeur exposa que, d'après la carte précitée de la Marine, il est évident qu'il y a de bons mouillages dans l'Est de l'Archipel des Glénans, sans qu'on puisse, à la seule inspection de cette carte, distinguer dans quelle partie est le meilleur. Mais prenant en considération la circonstance de la position qu'occupait la flottille anglaise pendant nos guerres maritimes, il admettait avec le Chef du Génie, que la batterie doit tirer principalement dans la direction du Nord-Est. Quant aux détails de cet ouvrage, il proposait de les modifier et de les simplifier, comme il l'a indiqué, par des lignes tracées au carmin, sur la feuille de dessin du projet du Chef du Génie. A l'égard du réduit, il était d'avis de remplacer la tour n° 1 par un ouvrage moins coûteux ; mais il se prononçait contre l'idée de faire occuper, en temps de guerre maritime le bâtiment du phare par un poste de 20 hommes, ce qui forcerait d'en exclure le personnel attaché à ce phare et d'entraver ou d'empêcher par là un service aujourd'hui très bien organisé.

Le Comité des fortifications, dans sa séance du 9 juin 1857, a émis l'avis que, malgré la divergence d'opinion qui existe sur la position du mouillage de l'île Penfret, tout portait à croire que les indications données à ce sujet par la carte des côtes de France de Beautemps-Beaupré sont exactes, et que c'est dans la direction Est-Nord-Est que devront être dirigés principalement les feux de la batterie, en même temps, que de nouveaux renseignements, fussent pris à ce sujet et que dans le cas où ils donneraient lieu de penser que c'est au Sud-Est que se trouve véritablement le meilleur mouillage, l'Inspecteur Général du Génie en 1857 fut chargé, sur place, de modifier le tracé de l'ouvrage en conséquence.

Raisonnant d'ailleurs, dans la première hypothèse, le Comité proposait de donner à la portion d'épaulement perpendiculaire à la direction principale une longueur suffisante pour recevoir six pièces, et de disposer à chaque extrémité, deux flancs pouvant être armés de chacun de deux pièces ; le flanc gauche était perpendiculaire à la direction Nord et le flanc droit à la direction Est-Sud-Est. En arrière de ces flancs, se trouvaient disposés des traverses, comme au projet présenté, pour couvrir l'ensemble du réduit et du phare contre les coups venant de la mer ; enfin, le réduit était placé au Nord-Est du phare, au lieu de l'être au Sud-Est, afin de bien surveiller la batterie.

Quant à la nature du réduit, le Comité remplaçait la tour n° 1 par un corps-de-garde défensif n° 2 et admettait qu'en temps de guerre le poste d'infanterie de 20 hommes occuperait le bâtiment du phare concurremment avec les gardiens ; il demandait, du reste, qu'une conférence à ce sujet fût tenue avec les Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Afin, d'ailleurs, de donner à ce corps-de-garde un degré suffisant de résistance contre les projectiles ennemis, le Comité portait à 1m00 l'épaisseur des voûtes et des murs de façade, à 0m70 celle des piédroits, et à 1m20 celle des culées, ce qui permettrait, au besoin, de placer un obusier sur la plateforme. Enfin pour l'évacuation des eaux pluviales, le Comité admettait un aqueduc de 1m00 de hauteur sur 0m70 de largeur muni d'une grille à son orifice dans le fossé et d'une autre à quelque distance de son débouché du côté de la mer.

A la délibération du Comité était joint un croquis des dispositions qui viennent d'être indiquées et le Comité votait, en même temps, pour faire entreprendre les travaux, une somme de 21,000 francs sur l'exercice 1857 et une autre de 24,000 francs sur l'exercice 1858.

Mais le Ministre de la Guerre a ajourné l'allocation des fonds votés jusqu'à ce qu'on fut amplement renseigné sur la question de la position du mouillage ; et dans ses instructions du 8 juillet 1857, il a prescrit à l'Inspecteur Général de la direction de Brest, d'examiner quelle est la meilleure direction à adopter définitivement pour le tir de la batterie

projetée et de voir si les indications qui précèdent, pour l'organisation du réduit combiné avec le phare existant, sont avantagement applicable dans l'exécution.

L'Inspecteur Général soussigné, après avoir visité les lieux avec soin et pris tous les renseignements nécessaires, rend compte, comme il suit, de ses observations, des dispositions auxquelles il lui paraît qu'on doit s'arrêter et des considérations qui les motivent:

1°. Toutes les fois que les vents viennent des régions de l'Ouest, les vagues qu'ils soulèvent sont arrêtées par la partie occidentale de l'île Penfret ; et il en résulte, à l'Est de cette île, un certain calme s'étendant à une certaine distance ; mais, comme la moitié Sud de l'île Penfret est très basse, et laisse passer les vents venant des régions de l'Ouest, ce calme est à peine sensible à l'Est de cette partie de l'île. Il en est tout autrement à l'égard de la moitié Nord, qui s'élève jusqu'à 16m00 environ au dessus du niveau des hautes mers ; là, jusqu'à une bonne distance du rivage, un calme relatif est visible à l'œil ; c'est donc là que se trouve le mouillage. L'Inspecteur général l'a fait représenter sur le croquis n° 1 annexé au présent rapport. Si la limite ne s'étend pas davantage du côté du Sud, cela tient à ce que, entre l'île et le rocher de Castel-Raet, se trouvent des roches presque à fleur d'eau prolongées du côté du Nord par un banc de sable sur lequel la mer a peu de profondeur.

Maintenant, lorsque les vents viennent du Nord-Ouest, la partie la plus abritée du mouillage est celle qui se trouve au Sud-Est du mamelon sur lequel on a construit le phare ; quand ils viennent, au contraire, de l'Ouest ou du Sud-Ouest, les abris sont à l'Est ou au Nord-Est de ce mamelon. Comme d'ailleurs, ainsi que le dit la Commission d'armement de 1841, les vents habituellement régnants dans ces parages, sont ceux de l'Ouest et du Sud-Ouest, ces deux derniers abris sont plus importants que l'autre ; c'est surtout le premier que la flottille ennemie a généralement occupé dans nos guerres maritimes ; de plus, c'est aussi dans la direction du Nord-Ouest que se trouve la pointe et la batterie de Trévignon ; cette direction et celle de l'Est doivent donc particulièrement fixer l'attention ; mais il ne faut pas pour cela négliger celle du Sud-Est, d'abord parce que le mouillage existe aussi dans cette dernière direction ; ensuite parce que c'est celle qui voit le large, d'où viendraient presque toujours les bâtiments de guerre ennemis soit qu'ils voulussent agir contre l'île Penfret, soit que leur projet fut de passer entre les Glénans et Concarneau. Il y a donc obligation de faire voir tout le mouillage, en ayant soin toutefois de diriger le plus grand nombre des feux vers le Nord-Est et l'Est ;

2°. De la conclusion qui précède, résulte que l'on doit écarter les indications de détail données par la Commission de 1841 et par le Comité en 1849 pour la position de la batterie en projet, puisque ces indications reposaient sur la supposition, reconnue erronée, que la partie principale du mouillage était au Sud-Est du phare ; la même observation est à faire à l'égard des projets basés sur la même hypothèse. On doit, au contraire, se rattacher à l'idée émise dans les projets pour 1857-1858 et adoptée par le Comité en 1857 de placer la face principale de la batterie de manière à bien voir le Nord-Est et aussi l'Est. Conséquemment, cette face doit être établie à peu près perpendiculairement à la direction de l'Est-Nord-Est. En l'inclinant d'ailleurs plus vers le sud que la direction Nord-Est, on y trouve l'avantage de faire voir l'extrémité Sud du mouillage ; et d'empêcher la face dont il s'agit d'être enfilée par les coups venant du large. La direction donnée à cette face sur le croquis du Comité de 1857 est donc bonne ;

3°. A l'égard des limites du champ de tir, l'objet de la batterie étant de maîtriser le mouillage de l'Est et de donner des feux dans la direction de la batterie de Trévignon, et non de voir, ainsi qu'on l'a proposé en 1847 et 1849 des points de la mer situés au Sud et à l'Ouest de l'île Penfret, tels que les rochers de Méoban ou l'île Guianec, les limites à prendre sont celles mêmes des extrémités de ce mouillage ; on peut les tracer, en prenant d'un côté, la pointe Nord de l'île, et, de l'autre, le rocher de Castel-Raet ; elles embrassent un peu moins d'espace que celles que le Comité a indiquées en 1849 et 1857.

Eu égard à l'inclinaison qu'on peut donner aux pièces par rapport à la crête du parapet, la batterie pourra voir tout l'espace ainsi limité, en lui mettant deux flancs faisant respectivement des angles de 135° avec les deux lignes qui indiquent les limites du tir. Le tracé de ces flancs diffère peu de celui du croquis du Comité joint à la délibération du 9 juin 1857 ;

4°. Cette même délibération et ce même croquis admettent qu'on placera deux pièces sur chaque flanc et six pièces sur la face principale. Mais, comme l'armement total a été fixé à 8 bouches à feu seulement, dont deux mortiers, et que rien ne rend nécessaire une augmentation de deux pièces, il semble qu'il convient d'avoir une pièce et un mortier sur chaque flanc et quatre pièces sur la face principale. On réduira ainsi de 16m la longueur de cette face ;

5°. Dans les divers projets et croquis qui ont été rédigés jusqu'ici, on a tenu la crête de l'épaulement à la cote 83m00 ou 83m50 au plus bas ; et comme la dernière courbe horizontale du plateau est 85m00 et que le sommet du mamelon ne dépasse guère la cote 84m50 et est d'ailleurs trop étroit pour faire à lui seul masse couvrante, on s'est beaucoup préoccupé de l'établissement de traverses pour se couvrir des vues à dos ; et, par suite, on a discuté qu'elles pouvaient être les limites des coups dangereux ; le Comité, sur son dernier croquis, a indiqué deux lignes allant respectivement du phare, au rocher de Glut-ar-Hir et à la batterie de l'île Tudy, distante de six kilomètres, le tout conformément d'ailleurs à la proposition faite par le Chef du Génie dans les projets pour 1857-1858 et motivée sur ce qu'au dehors de ces limites, du côté de l'Ouest, les vaisseaux ennemis ne pourraient point aller mouiller ou seraient exposés aux coups de fort Cigogne.

Mais bien qu'il n'existe point de mouillage dans l'espace dont il s'agit, rien n'empêcherait les bâtiments ennemis, notamment quelques bateaux à vapeur, d'aller temporairement ou accidentellement s'emboîser à l'Ouest de l'île Penfret, surtout en choisissant un beau temps et en profitant du chenal de Brimilec, jusqu'à l'ilôt du vieux Glénan et l'île de

Guiantec pour ensuite de là prendre à dos ou de revers les défenses de la batteries, ainsi qu'on l'avait admis dans les précédents projets. Ils n'auraient d'ailleurs que peu ou rien à craindre du fort Cigogne ; car ils pourraient s'en tenir à plus de 2,400 mètres et les quatre pièces qui doivent armer ce fort ont, en outre, leurs épaulements sur les faces Ouest et Sud, qui ne voient rien du côté de l'île Penfret.

La conséquence à tirer de là c'est qu'il paraît prudent de couvrir partout la batterie des vues du Sud et de l'Ouest. On y parviendra facilement en baissant la crête de cet ouvrage, non seulement à la cote 84m00, comme le demandait l'Inspecteur Général de 1848, mais même à la cote 84m50, de manière à s'abriter naturellement par le sommet du plateau. Le commandement des pièces sur le niveau des hautes mers sera alors de 15m50, au lieu de 17m00 et vaudra pour le moins autant.

Afin d'ailleurs d'atteindre le niveau de la mer à petite distance, malgré cet abaissement, on portera le parapet de la batterie 10m00 plus en avant que ne l'admet le croquis du Comité de 1857, c'est à dire qu'au lieu de tenir l'épaulement à 40m00 du phare, comme sur ce croquis, on devra le mettre à 50m00, comme l'indique la Commission d'armement de 1841, où en d'autres termes, l'établir à peu près sur l'horizontale 87m00, comme l'avait proposé l'Inspecteur Général de 1848 ;

6°. On ne saurait se dissimuler que les phares situés à proximité des batteries ont l'inconvénient, par leur grande élévation, de servir de point de mire à l'Artillerie ennemie et de lui indiquer la position de ces batteries, même quand la fumée entour les épaulements à une assez grande distance ; en outre, si l'ennemi s'en emparait, la plateforme du réduit de la batterie ne serait plus tenable et les défenseurs de ce dernier ouvrage en sauraient se montrer sans être atteints immédiatement ; il résulte de là que quand on ne peut pas empêcher cette proximité, il faut accepter le premier des deux inconvénients qu'on vient d'indiquer mais éviter le second en faisant la dépense d'une enceinte de sûreté qui comprenne, en même temps, le phare et le réduit de la batterie ; les défenseurs de ce dernier ouvrage maîtres alors du phare, peuvent, sans nuire au service de la navigation, s'en servir pour voir ce qui se passe tout autour, à une assez grande distance, et faire le coup de feu au besoin. Or, c'est là précisément le cas qui se présente à l'île Penfret ; et qui conduit à entourer le phare et le réduit de la batterie d'un fossé commun, pour faire de leur ensemble le réduit de la défense de l'île.

Quant à la manière d'opérer cette réunion, on ne saurait mieux faire, ce semble, que d'adopter, pour le fossé d'enveloppe, la forme rectangulaire indiquée sur les croquis du Comité de 1849 et de 1857. Mais il reste à examiner quelle doit être celles des faces du phare vis-à-vis de laquelle le réduit de la batterie doit être établi. Or il semble que ce ne doit être ni la face Sud-Ouest comme au croquis de 1849, ni la face Nord-Est, comme à celui de 1857, mais bien la face Nord-Ouest ; d'abord, parceque, dans cette dernière position, la batterie se trouvera protégée par le long côté du réduit de l'île, tandis que dans les deux autres positions elle ne le serait que par le petit côté ; ensuite, parceque le réduit de la batterie se trouvera mieux couvert par le bâtiment du phare, des coups des bâtiments ennemis venant le plus souvent du large ; en troisième lieu, parce qu'on pourra alors organiser l'ensemble de manière à mieux voir les pentes du mamelon sur lequel on s'établit.

7°. La Commission de 1841 a demandé, comme réduit de la batterie, une tour modèle n° 1, d'une contenance totale de 60 hommes, dont 40 pour le service de la batterie et 20 pour le poste garde-côte ; mais, ainsi que le Chef du Génie, dans les projets pour 1857-1858, et le Comité des fortifications en 1849 et 1857, en ont fait l'observation, une tour modèle comportant deux étages serait, dans le cas dont il s'agit actuellement, très coûteuse à établir, attendu que pour la couvrir des vues du dehors, il faudrait en déblayer l'emplacement dans le roc ; en sorte que c'est avec toute raison qu'on a admis en principe qu'on donnerait la préférence à un corps-de-garde défensif.

En même temps, par motif d'économie, le comité, dans son avis du 9 juin 1857, a pensé qu'on pourrait se contenter d'un corps-de-garde défensif n° 2, de la contenance de 40 hommes, et loger, en cas de guerre maritime, les 20 hommes d'infanterie dans le bâtiment du phare. L'Inspecteur Général soussigné chargé spécialement, par ses instructions, d'examiner la convenance de cette disposition, ne croit pas qu'on doive, ni qu'on puisse même l'adopter. A ce sujet, il fait remarquer qu'on peut bien et qu'on doit même admettre qu'au moment d'une attaque, les défenseurs occuperaient le phare et son bâtiment, mais que cette occupation ne saurait être permanente sans porter un grand trouble dans le service du phare ; et, comme une guerre maritime peut durer plusieurs années et qu'on ne saurait supposer que pendant ce laps de temps, ce service resterait en souffrance, il y a lieu de renoncer à cette idée, qui serait d'ailleurs certainement repoussée, et avec raison, par l'Administration civile. Conséquemment, on doit admettre pour le corps-de-garde à construire, le type n° 1 et non le type n° 2.

Ce changement, du reste, ne devra pas dispenser d'entrer en conférence avec le service des Ponts et Chaussées à l'effet de faire décider en Commission mixte des Travaux Publics qu'on pourra entourer le bâtiment du phare d'un mur qui en sera distant de 3m00 et aura 2m00 au plus de hauteur avec un fossé de quatre mètres de profondeur au moins sur 4m00 de largeur au fond.

8°. Entrant maintenant dans les détails secondaires, il y a lieu d'abord de faire connaître que les états de lieux qui ont servi à établir les projets et les croquis ci-dessus mentionnés n'offrent pas une exactitude suffisante. L'Inspecteur Général soussigné, en ayant fait la remarque sur les lieux, a laissé dans la place des instructions prescrivant de faire le lever exact du terrain à occuper. Ce lever a été fait avec soin par le Chef du Génie lui-même ; et c'est de ce nouveau plan, sur lequel on a tracé le croquis n° 2 ci joint, qu'il faut désormais se servir ;

9°. Le bâtiment du phare ayant son rez-de-chaussée à peu près au niveau du sol, qui varie de la cote 84m10 à la cote 84m20, il y a lieu de prendre la cote 84m20 tant pour le niveau de la plateforme du corps-de-garde défensif que pour celui du chemin ou terre-plein qui doit entourer le bâtiment du phare. Cette cote est de 0m30 plus haute que celle du croquis de 1857 ; elle permettra de diminuer d'autant la masse des déblais ;

10°. D'après le croquis du Comité, le mur, de 2m00 d'élévation, qui surmonte la plateforme du corps-de-garde et le terre-plein autour du bâtiment du phare, a sa crête à la cote 82m50, et se trouve couvert sur trois de ses faces, à 0m50 près, par le parapet de la batterie, et des traverses de 2m00 à 3m00 de hauteur, qui en sont distantes de 20 à 30 mètres, suivant ce qui a été dit plus haut, il faudrait, pour que le défilement fut complet, faire une 3e traverse à l'Ouest réunissant les deux autres.

Mais il résulterait de cette disposition que les défenseurs, retirés dans le réduit, ne pourraient plus rien voir au delà de 23m00 à 30m00. Il semble qu'une terre position serait fâcheuse et doit être évitée. Dans ce but, on est d'avis de supprimer les traverses dont il s'agit et d'utiliser d'une manière encore plus économique les déblais assez considérables qui sont à faire pour le creusement du fossé et de l'emplacement du corps-de-garde en les disposant en glacis sur le bord même de la contrescarpe. Sur le croquis n° 2 ci-annexé, on a supposé que ce glacis aurait l'inclinaison du sixième, mais il doit être bien entendu que l'on ferait varier cette inclinaison suivant la quantité de remblais qu'on aurait sur place.

Si à ce changement on ajoute celui de terminer le mur de clôture du réduit en forme de bahut et de lui adosser une banquette en terre, à 0m50 au dessus du terre-plein, on pourra voir, avec la position qu'on a donnée au corps-de-garde, non seulement le glacis dont il s'agit, ainsi que le sommet du terrain naturel, mais aussi, à une certaine distance, toutes les pentes du mamelon ; conséquemment on se trouvera dans de bonnes conditions.

Le glacis dont il s'agit devra exister aussi du côté de la batterie et il sera bon de faire sur ce point un petit débardement pour faire bien battre tout le terre-plein de la batterie par les feux du réduit.

Si, d'ailleurs, au lieu de faire tirer les défenseurs par dessus un mur en bahut, on voulait les mettre derrière des créneaux, il suffirait d'élever le mur de 0m50, mais on ne croit pas cette dépense nécessaire, attendu qu'en cas de guerre, on pourrait faire des créneaux en sacs à terre ;

11°. Autour du phare, le croquis du Comité indique de petits bastionnets pour le flanquement des fossés ; mais avec des fronts de 22m00 au plus de longueur et des fossés auxquels ce croquis donne 7m50 de profondeur, ce mode de flanquement ne paraît pas devoir être le meilleur. Lorsqu'on a arrêté les types de tours et de corps-de-garde défensifs, on a donné la préférence aux balcons-mâchicoulis qui sont, en même temps, les plus économiques puisqu'ils exigent moins de maçonneries et n'obligent pas à donner aux fossés des courtines plus de largeur qu'à ceux des bastionnets. On croit, en conséquence, qu'il y a lieu de supprimer les bastionnets du croquis précité et d'y substituer des balcons-mâchicoulis pareils à ceux qui sont admis pour le corps-de-garde défensif en projet ;

12°. En ce qui concerne les détails de ce corps-de-garde, la dernière délibération du Comité dit de la renforcer, afin de pouvoir mettre au besoin un obusier de campagne sur sa plateforme. Mais il est à remarquer d'abord que, d'après le travail de la Commission de 1841, l'armement de l'île Penfret ne comporte pas d'obusier de campagne ; en second lieu que si l'on en avait à sa disposition pour battre la partie basse de l'île dans le cas d'un débarquement, il serait mieux de les placer sur le terre-plein qui doit entourer le phare. En conséquence, on est d'avis de faire le corps-de-garde dont il s'agit conforme, de tous points, au type adopté.

13°. Il importe que pour aller au phare, on ne soit pas dans l'obligation de passer par l'intérieur du corps-de-garde défensif. Dans ce but, le croquis du Comité admet qu'une fois sur le sommet du mamelon, on arriverait au pont-levis du corps-de-garde, lequel est placé au fond du fossé, au moyen d'un escalier dont les canonnières se serviraient aussi, pour aller à la batterie, et que la communication s'établirait directement avec le phare au moyen d'un pont en charpente jeté sur le fossé à la hauteur du terre-plein qui entoure cet édifice.

Cette dernière communication serait sans doute la meilleure au point de vue des intérêts civils ; et si on était certain que le pont dont il s'agit serait détruit en temps utile, on pourrait l'admettre. Mais il est à remarquer que les guerres maritimes surtout, durent le plus souvent plusieurs années et que pendant leur durée, on ne pourrait laisser subsister ce pont, qui servirait aussi à aller sur la plateforme du corps-de-garde, sans compromettre l'existence du réduit, et que si on le supprimait, le passage des gardiens par le corps-de-garde ne serait pas sans inconvénient. Il semble donc préférable que l'accès au terre-plein du phare puisse être le même en temps de guerre qu'en temps de paix tout en restant indépendant de l'entrée du corps-de-garde. On satisfera à cette condition et à celle de pouvoir se rendre facilement du corps-de-garde dans la batterie, en ouvrant, dans le glacis de la face Nord-Est du réduit, un passage de 2m50 de largeur au plus perpendiculaire à la direction de cette face et placé suivant l'axe du fossé situé entre le phare et le corps-de-garde. De ce passage, on irait trouver, d'un côté, le pont-levis du réduit, et gagner, de l'autre, un escalier qui serait établi aux dépens du terre-plein du phare, en dedans du mur d'escarpe de ce terre-plein, mur dans lequel on pratiquerait une porte ;

14°. Afin que ce passage ne forme pas une trouée, du côté de la mer, au dessus du parapet de la batterie, à la cote 84m50, on le voûterait sur une longueur de 8m00 environ, à partir de la crête du glacis ; et comme une contrescarpe élevée est une bonne condition de sécurité pour de petits ouvrages comme celui dont il s'agit actuellement, on aurait soin, pour conserver la continuité de celle du réduit de Penfret, de fermer cette voûte par une porte solide, dont le débouché dans le fossé serait du reste surveillé à bout portant, au moyen de créneaux plongeants, pratiqués dans le mur

parapet porté sur l'arceau surbaissé qui, comme dans le croquis du Comité de 1857, réunirait le terre-plein autour du phare, à la plateforme du corps-de-garde ;

15°. Si, comme il est d'ailleurs probable, on ne trouve pas dans le rocher de fentes susceptibles d'absorber les eaux pluviales du fossé du réduit et celles de l'excavation sous le pont-levis, il faudra, comme l'a déjà dit le Comité en 1857, pratiquer pour l'évacuation de ces eaux un aqueduc souterrain de 1m00 de hauteur sur 0m70 de largeur, fermé par deux grilles et débouchant à la côte par le chemin qui nécessitera le moins de déblais.

Quant aux eaux de la batterie, elles seront naturellement amenées dans le fossé du réduit par le passage dont il s'agit et reçues dans le même aqueduc que les autres ;

16°. Enfin, il est à espérer qu'on pourra se dispenser de faire un parement en maçonnerie à la contrescarpe du réduit, ainsi qu'à l'escarpe de terre-plein entourant le phare.

Quant aux moyens d'exécution, le Chef du Génie ayant reçu l'ordre de rédiger un projet de détail sur les bases qui précédent, tout porte à croire qu'on sera en mesure de pouvoir entreprendre les travaux dès les premiers beaux temps de l'année prochaine ; il est bien à désirer que des fonds soient alloués pour ces travaux sur l'exercice 1858. Du reste en prévision de leur exécution, une chaloupe a déjà été achetée sur le budget du Génie par ordre du Ministre de la Guerre, qui en a en même temps nommé le patron. Le tout pourrait être fait en deux ans.

§: **3. Fort Cigogne.** (dessins n° 10 et 11 des projets généraux pour 1847.)

La Commission de défense de 1818 a proposé de renforcer les fortifications de cet ouvrage, auquel elle attribue une garnison de 120 à 150 hommes.

La Commission de défense de 1836 a été d'avis, ainsi qu'on la déjà dit, de mettre ou de tenir le fort Cigogne en état ; mais elle n'a pas proposé de l'agrandir.

La Commission d'armement de 1841 s'exprime ainsi au sujet de ce fort, qu'elle arme de 4 canons de 30 pour battre les principales passes : "La Commission ne juge pas cet agrandissement nécessaire ; le fort est protégé d'ailleurs par des obstacles naturels. Tout au plus pourrait-on demander que le tracé de l'enceinte fût amélioré, surtout du côté du front Sud-Ouest, mais ce travail n'est nullement urgent. Les seules dépenses immédiatement nécessaires sont celles que réclame le mauvais état du casernement".

Le Comité des fortifications, dans sa délibération du 7 novembre 1844, après avoir rappelé que le service du Génie venait de faire exécuter des travaux d'amélioration au fort Cigogne, notamment en augmentant la hauteur des escarpes, et en restaurant le casernement qui peut recevoir 200 hommes, a ajouté que, conformément à l'opinion des Commissions de 1836 et de 1841, il n'y avait pas lieu d'agrandir le fort dont il s'agit.

Aujourd'hui, les casemates affectées au logement des hommes et au matériel ainsi que toutes les maçonneries existantes du fort sont dans un parfait état d'entretien.

Dans les projets généraux pour 1847, le Chef du Génie a proposé d'en rendre les parapets défensifs sur tout le pourtour de l'enceinte, d'en compléter les terrassements et d'en améliorer les communications.

Mais le Directeur des fortifications a fait observer que le fort dont il s'agit étant exclusivement destiné à interdire aux corsaires ennemis le mouillage de la Chambre, ses 50 mètres de développement de parapet en terre sur la face circulaire à l'Ouest, et ses 25m00 sur celle du Sud, étaient plus que suffisants pour recevoir les quatre pièces qui doivent composer son armement ; et il a ajouté que comme l'ouvrage n'est pas attaquant sur le reste de son développement, on a jugé, de tous temps, qu'un simple parapet en maçonnerie devait être préféré comme plus défensif, puisqu'il permettait de voir au pied de revêtements mal flanqués. Il reconnaît d'ailleurs que le complément du terrassement du terre-plein sur la partie de la face Sud où il n'existe pas, serait sans doute désirable mais il rend compte, en même temps, que le manque de remblais a empêché de faire ce terrassement, lors de la construction du fort.

L'Inspecteur Général du Génie en 1848, et le Comité des fortifications, dans son avis du 7 juin 1849, ont partagé cette manière de voir, en disant cependant qu'il conviendrait d'élever un petit épaulement, pour deux bouches à feu, à l'extrémité Sud de la face Est, au moyen duquel l'Artillerie aurait quelque action sur le mouillage situé au Sud-Est de l'Archipel ; ajoutant que les terres, si l'on ne pouvait s'en procurer autrement, seraient prises dans le fort même, où le développement des parapets existants est beaucoup plus considérable qu'il n'est nécessaire pour un armement de quatre pièces.

L'Inspecteur Général de 1857, qui vient de visiter les lieux, est d'avis qu'il ne faut ni agrandir le fort Cigogne, ni en modifier le tracé ; sans doute cet ouvrage est mal flanqué, mais comme il est naturellement peu abordable, il semble qu'il suffise, pour y être en sûreté, de pouvoir, de l'intérieur, exercer une surveillance convenable ; à ce dernier point de vue, il y a quelques modifications de détail à y faire, ou plutôt il faut l'achever, mais d'ailleurs de la manière la plus économique possible, ainsi qu'on va l'expliquer :

1°. Afin d'être partout également à l'abri de l'escalade, il paraît bon de relever quelques parties d'escarpes qui ont été laissées, on ne sait pourquoi, plus basses de 0050 environ que celles auxquelles elles touchent immédiatement. Cette dépense sera peu coûteuse ;

2°. La tourelle du Sud et les parties de murailles contiguës ne constituent, dans l'état actuel des lieux, qu'une simple clôture en maçonnerie de 7m30 d'élévation au dehors et de 5m00 au dedans. A défaut du terre-plein en terre qui devait exister à l'intérieur, il importe d'avoir, pour la surveillance contre les surprises, à 1m20 en contrebas du sommet du mur, une banquette ou chemin de ronde, 2m50 à 3m00 de largeur, portée sur des arceaux surbaissés ;

3°. Il paraît utile de protéger le pont-levis de l'entrée du fort au moyen d'un mâchicoulis de pied, extérieur, facile à établir à l'aide d'un arceau à jeter d'un mur à l'autre du renforcement dans lequel ce pont se trouve. On y arrivera immédiatement par la plateforme supérieur ;

4°. Enfin, les terre-pleins de l'Est ont besoin d'être nivelés ; les rampes qui y conduisent n'ont jamais été achevées et doivent l'être ; et l'intérieur du bastionnet de gauche du front Ouest réclame quelques travaux de réparation.

Comme il importe de profiter du moment où l'on travaillera à la batterie du Penfret pour faire terminer le fort Cigogne, le Chef du Génie devra adresser, en même temps que le projet de cette dernière batterie, celui des travaux d'achèvement de ce fort.

Quant à l'armement du fort, la Commission de défense des côtes de 1841 n'ayant pas précisé la position des quatre pièces dont cet armement doit se composer, il y a lieu d'examiner cette question en s'occupant successivement de chacune des quatre faces de l'ouvrage. Celle de l'Ouest, voit, à petite distance, le mouillage de la Chambre, compris entre les îles Cigogne, Bananec, St-Nicolas et Dréneq ; et, située à l'Ouest-Nord-Ouest du fort, elle peut, en outre, donner des feux sur le chenal ou la passe des Buiniers placée à l'Ouest de ce mouillage et qui y conduit, ainsi que sur l'île St-Nicolas la troisième des Glénans, par son étendue ; par suite, son artillerie empêcherait l'ennemi de s'établir sur cette dernière île, ce qui rend dans objet le fortin que la Commission de 1818 avait proposé d'y faire construire. Cette face Ouest est donc à armer.

La face Sud ne voit aucune passe ; c'est tout au plus si une pièce qu'on y mettrait pourrait, avec l'inclinaison de 45°, sur la crête du parapet, donner quelques feux sur une petite partie du chenal de Brilimec, qui existe à l'Est-Sud-Est du fort Cigogne. Mais cette même face est bien située pour maîtriser l'île du Loch, la seconde de l'archipel par son importance ; en sorte qu'en l'armant, il devient inutile d'occuper cette île par le fortin qu'avait projeté la Commission de 1818.

La face Est peut donner des feux du côté de l'île Penfret et voir bien le chenal de Brilimec, qui pourrait servir accidentellement de mouillage. Il convient donc aussi de l'armer.

A l'égard de la face Nord, elle ne voit aucune passe et pourrait seulement porter obliquement quelques feux sur l'île St-Nicolas. Mais comme ce dernier objet se trouve déjà rempli par la face Ouest, la face Nord n'a point à recevoir d'armement.

Dans l'état actuel des lieux, la face Ouest offre un développement de parapet et de plateforme bien au delà de celui qui est nécessaire. La face Sud, a, sous ce rapport, grandement ce qu'il lui faut.

Mais il n'y a point de parapet sur la face Est. Le Comité des fortifications, dans son avis de 1849, a demandé qu'un épaulement pour deux pièces fût établi à l'extrémité Sud de cette face. A cet égard, il est à remarquer qu'il y aurait de grands remblais à faire sur ce point, tandis qu'on n'en aurait que très peu à exécuter si on se transportait vers le milieu de la même face. Or, comme ce déplacement n'aurait absolument aucun inconvénient au point de vue militaire, c'est bien certainement vers le milieu de la face qu'il faut se mettre. Le Chef du Génie aura à comprendre cette dépense dans le projet spécial qu'il a ordre de présenter.

Quant à la répartition de l'armement de 4 canons de 30, adoptée par la Commission de 1841, on pourrait placer deux pièces sur la face Ouest, une sur la face Sud et une sur la face Est. Si, d'ailleurs, on admettait une augmentation de deux canons suivant la proposition du Comité des fortifications, il conviendrait d'en avoir trois sur la face Ouest, une sur la face Sud et deux sur la face Est. Comme il ne s'agit, en définitive, que de protéger le cabotage, l'Inspecteur Général soussigné se contenterait de quatre canons, mais vu la position centrale du fort Cigogne, il voudrait en même temps avoir dans ce fort un mortier de 0m32 pour pouvoir au besoin, jeter des bombes sur tout l'intérieur de l'Archipel des Glénans, contre les bâtiments légers de l'ennemi, qui se seraient trop engagés à la poursuite de nos navires ou que le mauvais temps ou quelque autre cause amènerait dans cet archipel.

Vu les différences d'opinion qui existent au sujet de l'armement dont il s'agit, le Chef du Génie aura à tenir une conférence avec le Commandant d'Artillerie de la localité et un officier de Marine, à l'effet de discuter la question de cet armement, sur la production du procès-verbal de la conférence qui sera rédigé à cet effet, il sera ensuite statué dans les formes réglementaires. La tenue de cette conférence ne devra pas, d'ailleurs, retarder l'envoi à faire, séparément, du projet spécial ci-dessus demandé.

Paris, le 15 octobre 1857

Le Général de Brigade,

Inspecteur Général du Génie

Chardonneau

(Service historique de la Défense, département Armée de Terre, Vincennes. Archives du Génie ; Article 8, Places françaises et d'Algérie : 1 VH 644, Place de Concarneau, projets et dépenses annuels, 1855-1876. **Direction du Génie de Brest, Place de Concarneau, Inspection Générale de 1857, Rapport sur la défense de l'archipel des Glénans et en particulier sur la batterie de l'île Penfret et le fort Cigogne, général Chardonneau, 15 octobre 1857.**)

## Annexe 2

### Décret du Ministère des Finances pour l'affectation du Fort au Ministère de l'Instruction Publique

[Décret du Ministère des Finances pour l'affectation du fort au Ministère de l'Instruction Publique](#)

### **Annexe 3**

#### **Procès verbal de remise du Département de la guerre au Département de l'Instruction Publique des locaux et terrains du fort Cigogne**

Procès verbal de remise du Département de la guerre au Département de l'Instruction Publique des locaux et terrains du fort Cigogne daté du 11 juillet 1891

### **Annexe 4**

#### **Chroniques des Glénans- crabes, homards, langoustes,**

Jean-Marc Pilpoul, Chroniques des Glénans- crabes, homards, langoustes, Glénans N° 29, 1962, p. 13-15.

### **Annexe 5**

#### **Plan Fort Cigogne 1756 - Jean-Pierre Wetzel, « Pourquoi et comment fut construit Fort Cigogne. 2-La réalisation », Glénans N°66, 1971, p. 18-19**

Plan Fort Cigogne 1756 - Jean-Pierre Wetzel, « Pourquoi et comment fut construit Fort Cigogne. 2-La réalisation », Glénans N°66, 1971, p. 18-19

### **Annexe 6**

#### **Arrêté 07, classement au titre des monuments historiques du Fort Cigogne**

Arrêté 07, classement au titre des monuments historiques du Fort Cigogne, 14 février 2013

### **Annexe 7**

#### **Visite de la citerne et du système de récupération d'eau douce de Fort Cigogne-**

Entretien Patrice, membre du comité de secteur - Visite de la citerne et du système de récupération d'eau douce de Fort Cigogne- mai 2014

### **Annexe 8**

#### **L'atelier, Cigogne le cocon, rôles du matérialiste, l'héritage Glénan**

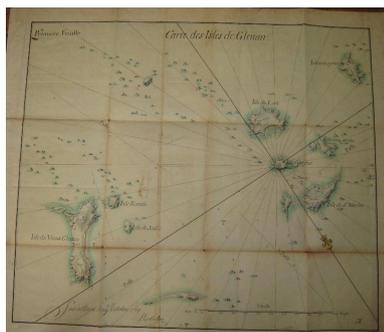
Entretien Doriane, matérialiste novice à fort Cigogne - L'atelier, Cigogne le cocon, rôles du matérialiste, l'héritage Glénan - juin 2014

### **Annexe 9**

#### **L'ambiance de Cigogne-comparaison avec Bananec et Drenec - Quart de Fort Cigogne-**

Entretien Patrice, membre du comité de secteur- L'ambiance de Cigogne-comparaison avec Bananec et Drenec - Quart de fort Cigogne- mai 2014

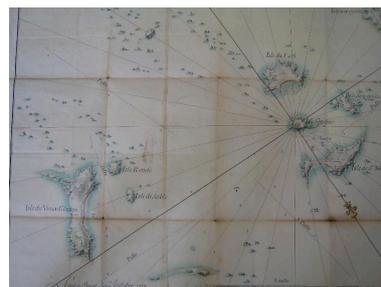
## Illustrations



Carte des Isles de Glénan,  
fait à Brest le 29 octobre  
1717 et signé par Robelin  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907114NUCA



Carte des Isles de Glénan,  
fait à Brest le 29 octobre  
1717 et signé par Robelin  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907115NUCA



Carte des Isles de Glénan,  
fait à Brest le 29 octobre  
1717 et signé par Robelin  
IVR53\_20142907116NUCA



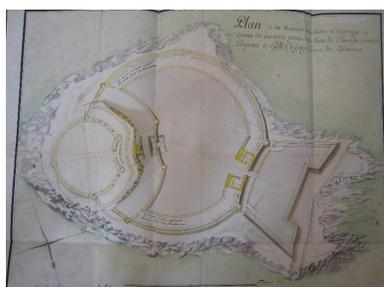
Carte des Isles des Glénans tels  
qu'elles paroissent à la basse mer.  
Levée en présence de M. le Duc  
d'Aiguillon, Commandant en chef  
de la Province de Bretagne. Le 26  
juillet 1755 par le Sr Villeminot  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907117NUCA



Carte des Isles des Glénans tels  
qu'elles paroissent à la basse mer.  
Levée en présence de M. le Duc  
d'Aiguillon. Commandant en chef  
de la Province de Bretagne. Le 26  
juillet 1755 par le Sieur Villeminot  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907118NUCA



Projet de Fort. Attribué à  
Frézier et semble daté de 1755  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907119NUCA



Plan de la batterie circulaire et  
ouvrage en avant pour tenir mieu  
de chemin couvert projeté à l'île  
Cigogne, l'une des Glénan. Fait  
à Port-Louis, le 17 septembre  
1755, signé de la Sauvagere  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907120NUCA



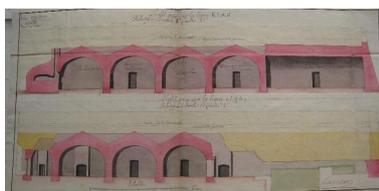
Plan du Fort de l'île Cigogne, l'une  
des Glénan, pour servir au projet  
de 1765. Signé de Larcher 1765  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907121NUCA



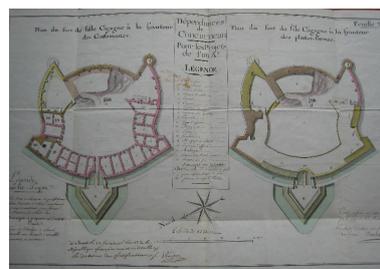
Plan du Fort de l'île Cigogne, l'une  
des Glénan pour servir au projet  
de 1765. Signé de Larcher 1765  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907122NUCA



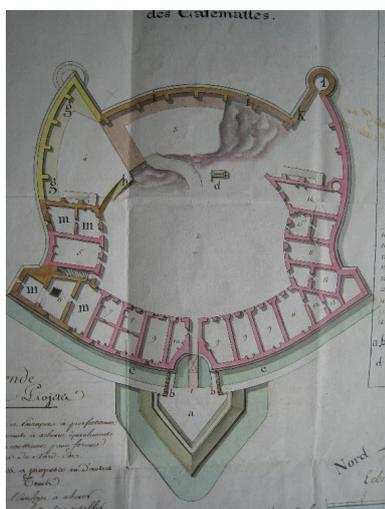
Plan du Fort de l'Isle Cigogne, l'une des Glénan pour servir au projet de 1765. Signé de Larcher 1765  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907123NUCA



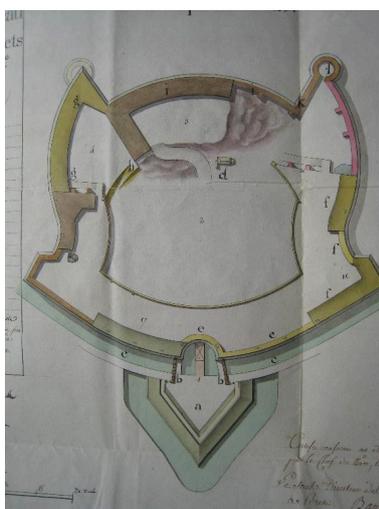
Profil pris sur la ligne KLMN. Signé Larcher 1765  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907124NUCA



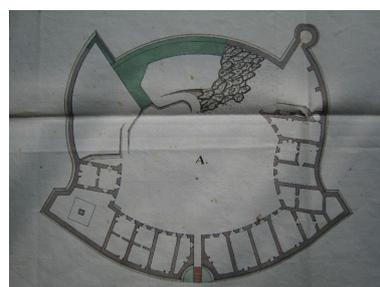
Plan du Fort, fait à Brest le 22 Germinal l'an IX de la République Française une et indivisible. F. Pradere. Contresigné par le Sous-Directeur des Fortifications à Brest, Barazer.  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907125NUCA



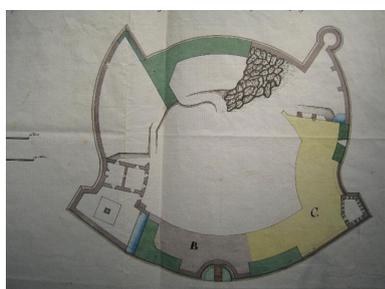
Plan du Fort, fait à Brest le 22 Germinal l'an IX de la République Française une et indivisible. F. Pradere, contresigné par le Sous-Directeur des Fortifications à Brest, Barazer  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907126NUCA



Plan du Fort, fait à Brest le 22 Germinal l'an IX de la République Française une et indivisible. F. Pradere, contresigné par le Sous-Directeur des Fortifications à Brest, Barazer.  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907127NUCA



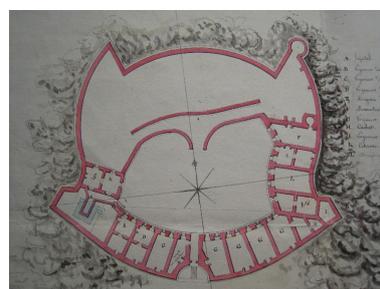
Plan du Fort par Moulat, daté du 15 Brumaire an X de la République Française, contresigné Barazer, directeur des Fortifications à Brest.  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907128NUCA



Plan du Fort par Moulat, daté du 15 Brumaire an X de la République Française, contresigné Barazer, directeur des Fortifications à Brest  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907129NUCA



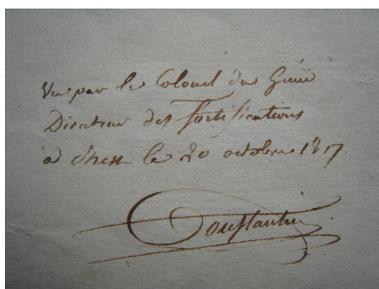
Plan du Fort Cigogne daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, Colonel du Génie à Brest  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907130NUCA



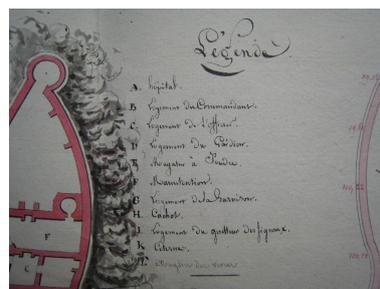
Plan du Fort Cigogne, daté du 20 Octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907131NUCA



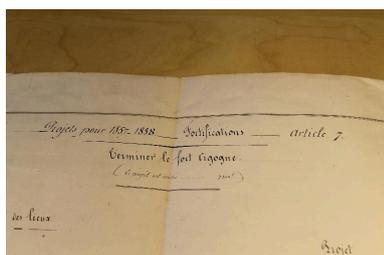
Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest.  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907132NUCA



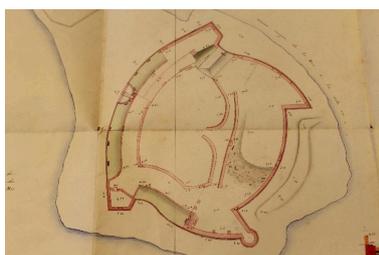
Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907133NUCA



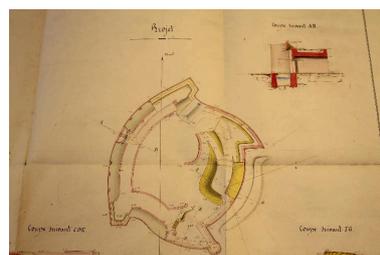
Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, Directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest.  
Phot. Pierre Alexandre  
IVR53\_20142907134NUCA



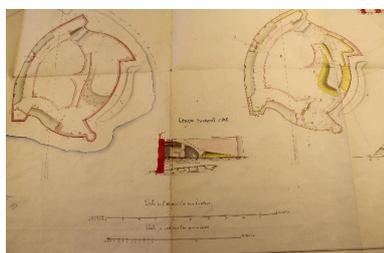
Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par le capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907566NUCA



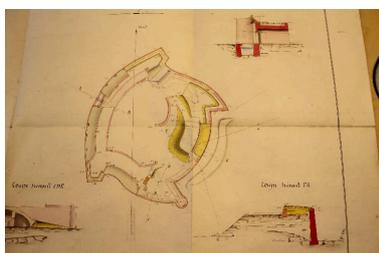
Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907567NUCA



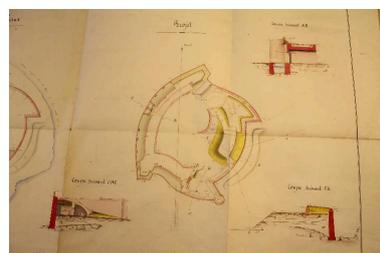
Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907568NUCA



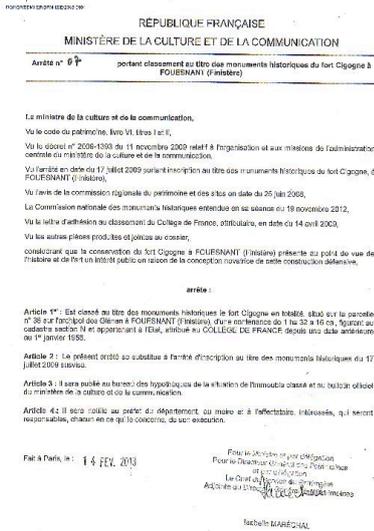
Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907572NUCA



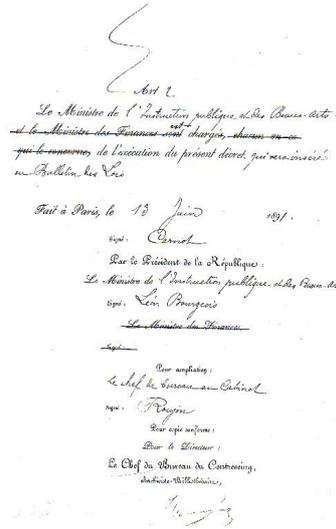
Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907573NUCA



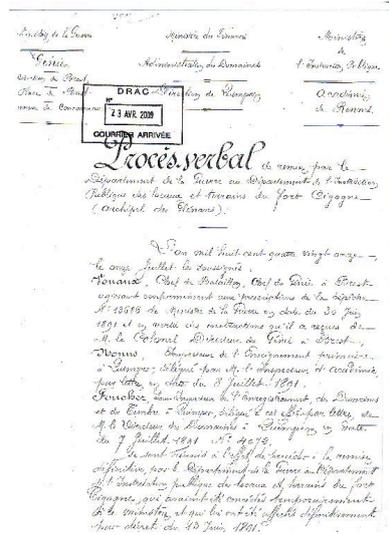
Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907574NUCA



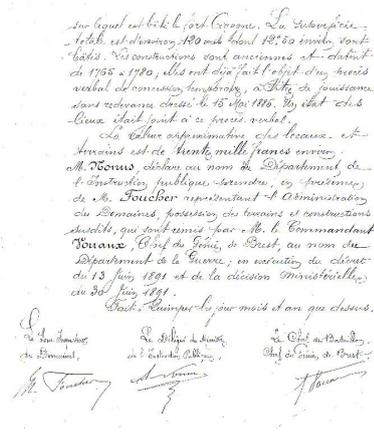
Décret du déclassement du fort Cigogne, 1889  
IVR53\_20142907175NUCA



Décret de déclassement du fort Cigogne, 1889 (suite)  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907176NUCA



Procès verbal, remise du fort Cigogne du département de la guerre au département de l'Instruction publique, 1891  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907177NUCA



Reproduction d'une carte postale de l'intérieur du fort Cigogne, ed. Villard  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907235NUCA

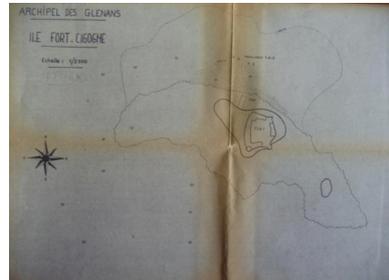


Reproduction d'une carte postale de l'intérieur du fort Cigogne, ed Villard.  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907236NUCA

Procès verbal, remise du fort Cigogne du département de la guerre au département de l'Instruction publique, 1891, (suite)  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20122907178NUCA

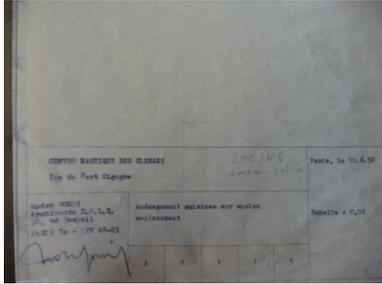


Reproduction d'une carte postale du fort Cigogne en vue aérienne, ed. La Pie  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907237NUCA

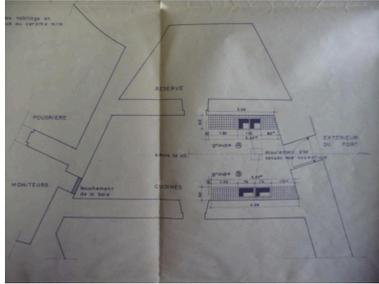


Plan vue générale îlot et fort Cigogne - Plan André Gomis - 1958  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907433NUCA

### Rapport critique de la commission technique sur l'été 1957 - fort Cigogne, Glénans, N° 13, 1958, p. 25 Phot. Stéphanie Brulé-Josso IVR53\_20142907426NUCA



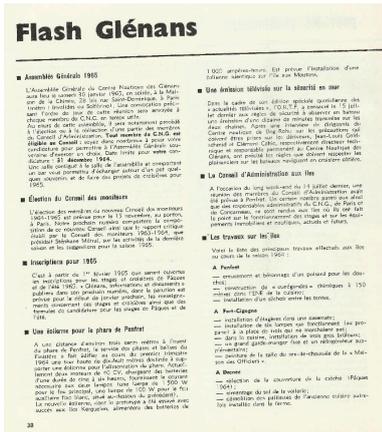
Cartouche plan André Gomis - Cuisine de Cigogne - 10 juin 1958  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907431NUCA



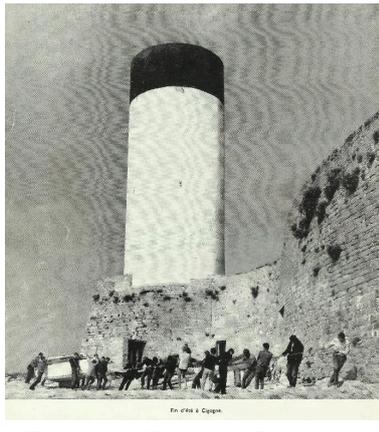
Plan aménagement des cuisines de fort Cigogne - André Gomis- 1958  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907432NUCA



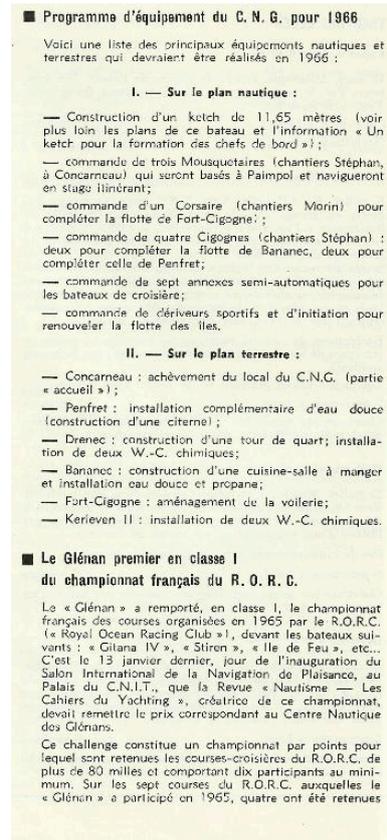
Jean-Pierre Antoine, fort Cigogne, Glénans N° 17, 1959, 20.  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907423NUCA



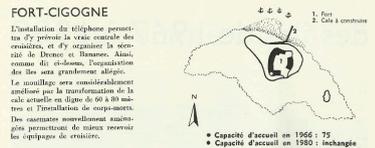
Travaux Cigogne - Glénans N° 40 - 1964- p. 38  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907427NUCA



Fin d'été à Cigogne - Remontée d'un Corsaire pour hivernage dans l'ancienne boulangerie - Glénans N° 36 - 1964  
IVR53\_20142907429NUCA



Fort Cigogne - Bilan et projets, Glénans N° 45, 1966  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907514NUCA



**Fort-Cigogne - Projet d'aménagement des îles de 1967 à 1980 - Glénans N° 50 - 1967, p. 60**  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907421NUCA

**Où passent-ils l'hiver ?**

De la simple prame au « Glénan » en passant par « L'Archipel », la flotte du C.N.G. se compose actuellement de cent quarante unités. Le rangement de ces bateaux et leur entretien assurés par rotation au cours de l'hiver ne sont pas une tâche aisée. Voici le plan de rangement de la flotte du C.N.G. au cours de l'hiver 1965-1967 :

**1 — PENFRET**  
— voilerie : deux Caravelles « Cigogne » ; six Caravelles ; cinq Vauriens ; six Caravelles-prames ; trois Farfadets.  
— salle à manger Ouest : deux Caravelles « Cigogne » ;  
— salle à manger Est : trois Caravelles « Cigogne » ;  
— salle à manger « du puits » : quatre « Cigognes » ;  
— bâtiment du « canot de sauvetage » : cinq « Cigognes » ;

**2 — DRENEC**  
— voilerie : quatre « Cigognes » ; un Farfadet ;  
— forme : deux prames ;  
— « crèche » : sept Vauriens ;

**3 — FORT-CIGOGNE**  
— salles du fort : cinq Corsaires ; quatre Caravelles-prames ; une Caravelle « Soisy » ;  
— « Maison des Officiers » : une Caravelle-prame ; un Farfadet ;

**4 — KERLEVEN-LA FORET**  
— bâtiment : cinq Mousquetaires ; cinq Caravelles « Cigogne » ; cinq Caravelles ; deux Caravelles-prames ; deux Farfadets ; dix Vauriens ; deux « 470 » ;

**5 — CONCARNEAU**  
— local du C.N.G. : six Flibustiers ; sept Cotres des Glénans ; « l'Arche » ; deux Dogres des îles ; deux Frégates ;

le guide, « l'Archipel » et la possibilité d'effectuer des croisières rapides et efficaces avec de petits ou moyens voiliers. L'archipel des Glénans est un lieu de vacances idéal, tant pour les familles que pour les groupes, sans oublier les amateurs de voile et de pêche.

**Des projets d'amélioration soulevés par les marins**

Jacques Fardelet, l'administrateur des îles, du bâtiment des Glénans et de son poste d'entretien principal. Ce bateau est le seul, outre de petites unités de maintenance, qui soit équipé pour les croisières d'été. Il est équipé de deux moteurs, ce qui permet de naviguer sans problème. Il est équipé de deux moteurs, ce qui permet de naviguer sans problème. Il est équipé de deux moteurs, ce qui permet de naviguer sans problème.

**Des projets d'amélioration soulevés par les marins**

Jacques Fardelet, l'administrateur des îles, du bâtiment des Glénans et de son poste d'entretien principal. Ce bateau est le seul, outre de petites unités de maintenance, qui soit équipé pour les croisières d'été. Il est équipé de deux moteurs, ce qui permet de naviguer sans problème. Il est équipé de deux moteurs, ce qui permet de naviguer sans problème.



**Cours de spi sur un Corsaire devant fort Cigogne, Glénans N° 56, 1968.**  
Phot. Grandpierre  
IVR53\_20142907428NUCA



**Vue aérienne de fort Cigogne, Glénans N° 57, 1969, p. 40**  
Phot. Quéméré  
IVR53\_20122907430NUCA

**Échos de l'Archipel**

**Grands travaux à Penfret**

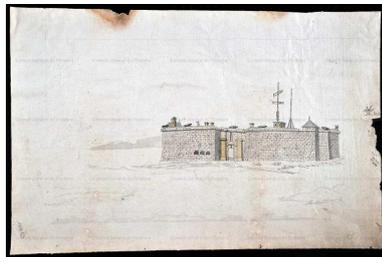
Il y a maintenant près de la cuisine du village de Penfret une belle citerne de 50 m<sup>3</sup> qui recueille l'eau de pluie tombée sur le toit de la ferme. Sous la direction technique de trois maçons de la fameuse équipe Barac, les stagiaires sont venus à bout de l'ouvrage : d'abord en creusant un grand puits de 12 mètres de profondeur, puis en manipulant 12 tonnes de sable, 4 tonnes de ciment, beaucoup de pierres, une bétonnière et quelques caisses de vin rouge. Moyens de transport : « l'Archipel », le « Fen à Men » et la « Super Gold Cadillac MK III » (un chariot de Mousquetaire aménagé). Du 15 juillet au 3 août, tous les stages des îles ont participé aux travaux.

**La visite de « Hoshi »**

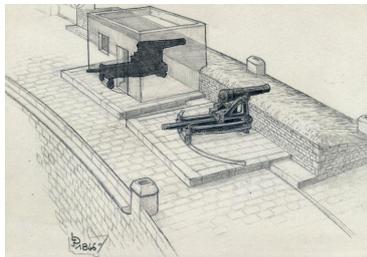
« Hoshi », la belle golette de l'Iceland Cruising club, a fait escale aux Glénans au début du mois d'août. Le chef de bord, Dave Derric, a rallié à quelques années l'Angleterie et l'Autriche à la barre d'étrave non pontée de 6 m (un Dracombe Ligger). Le second de « Hoshi », Georgina Foss, a encadré à plusieurs reprises aux Glénans. Bref toutes les conditions étaient réunies pour une escale sympathique. Et le fut : les équipiers de « Hoshi » ont navigué en Vaurien et Caravelle, des stagiaires des Glénans ont grimpé dans les mats de la golette (ils ont aussi mis les doigts sur les beaux cadres, les lanternes). Déjeuner à Penfret, dîner à Bannoc, c'était très chaleureux.

**Le feu de Cigogne**

Il a été réparé et remplacé sur son socle à la mi-juillet par M. Guilloux, des Phares et Balises. Ce feu alimenté par batteries (le chef d'île de Cigogne est responsable de son fonctionnement) est malheureusement un peu trop faible pour être utilisable entre Penfret et Cigogne.



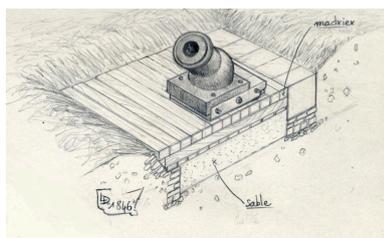
**Le Fort Cigogne aux Glénan, mai 1806.**  
IVR53\_20172906460NUCA



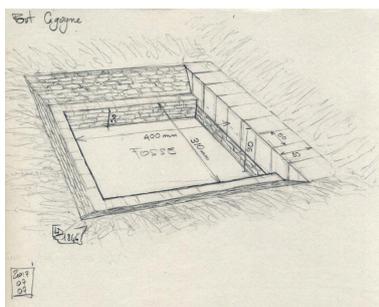
**Archipel de Glénan, fort Cigogne, batterie Ouest, évocation de l'état vers 1870 avec l'artillerie en place, par Lionel Duigou.**  
Autr. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906459NUCY



**Archipel de Glénan, fort Cigogne, batterie Est, évocation de l'état vers 1870 avec l'artillerie en place, par Lionel Duigou.**  
Autr. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906462NUCY



Archipel de Glénan, fort Cigogne, batterie Est, évocation de la plate-forme pour mortier vers 1870, par Lionel Duigou.  
Autr. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906463NUCY



Archipel de Glénan, fort Cigogne, batterie Est, la plate-forme pour mortier actuellement, par Lionel Duigou.  
Autr. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906464NUCY



L'archipel de Glénan, 2012.  
IVR53\_20172906461NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, vue depuis le nord.  
Phot. Patrick Jadé  
IVR53\_20172906419NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, vue depuis le nord.  
Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906420NUCA



Façade sud-est du fort  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907430NUCA



Entrée du fort  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907239NUCA



Entrée du fort Cigogne  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907240NUCA



Amer du fort  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907241NUCA



Angle sud  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907242NUCA



Façade sud  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907243NUCA



Façade sud-est  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907244NUCA



Façade est  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907245NUCA



Façade nord  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907247NUCA



Façade nord  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907246NUCA



Intérieur du fort avec  
la maison des officiers  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907248NUCA



Vue Intérieure du fort  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907249NUCA



Vue intérieure du fort  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907250NUCA



Maison des officiers  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907251NUCA



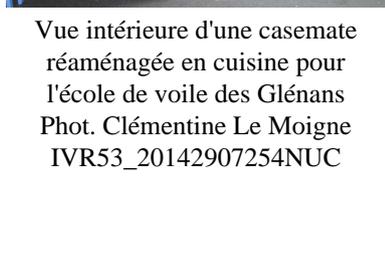
Intérieur d'une casemate  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907252NUCA



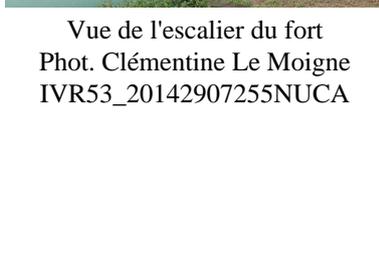
Vue intérieure du fort  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907253NUCA



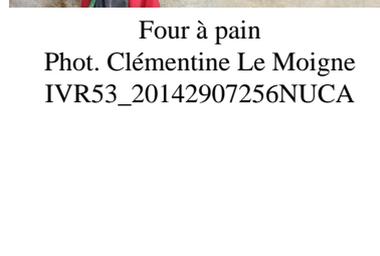
Vue intérieure d'une casemate  
réaménagée en cuisine pour  
l'école de voile des Glénans  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907254NUC



Vue de l'escalier du fort  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907255NUCA



Four à pain  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907256NUCA





Lieux d'aisance ou latrines (angle est)  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907257NUCA



Vue extérieure des évacuations des lieux d'aisance  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907258NUCA



Vue extérieure des évacuations des lieux d'aisance  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907259NUCA



Entrée des lieux d'aisance  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907260NUCA



Abri construit en haut du fort  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907261NUCA



Grande cheminée d'une casemate  
Phot. Clémentine Le Moigne  
IVR53\_20142907262NUCA



Accès à la citerne sur le rempart et vue sur le toit de la maison des officiers - Ouverture de Cigogne - mai 2014  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907434NUCA



Cale de Cigogne avec appontement, échelle et escalier latéral - mai 2014  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907435NUCA



Muraille nord-ouest - fenêtres des dortoirs - Cigogne - mai 2014  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907436NUCA



Rempart sud ouest - vue sur les puits de lumière des salles à manger - le quart - la maison des officiers - Cigogne avant ouverture - mai 2014



Vue des remparts - quart, maison des officiers et cour, mai 2014  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907438NUCA



Vue du rempart sud-est, supplant le bloc sanitaire, entrée des latrines tourelle sud-est. Vue sur Penfret - Cigogne mai 2014  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907439NUCA

Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907437NUCA



Vue intérieure de la tour-amer (construite en 1911)  
- Cigogne - mai 2014  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907440NUCA



Vue muraille nord-est avec pignon maison des officiers - fenêtre et cheminée - Cigogne - mai 2014  
Phot. Stéphanie Brulé-Josso  
IVR53\_20142907441NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, embrasure sur le front nord-est.  
Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906427NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, embrasure sur le front sud.  
Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906428NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, haha comblé devant la porte.  
Phot. Patrick Jadé  
IVR53\_20172906421NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, passage d'entrée.  
Phot. Patrick Jadé  
IVR53\_20172906422NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, bretèche surmontant la porte.  
Phot. Lionel Duigou



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, bretèche surmontant la porte.  
Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906424NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, bretèche surmontant la porte.  
Phot. Patrick Jadé  
IVR53\_20172906425NUCA

IVR53\_20172906423NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, bretèche surmontant la porte.

Phot. Patrick Jadé  
IVR53\_20172906426NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, chemin de ronde sur arcs nord.  
Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906429NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, chemin de ronde sur arcs sud-est.

Phot. Patrick Jadé  
IVR53\_20172906430NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, banquettes d'infanterie en gradins du chemin de ronde sud-est.

Phot. Patrick Jadé  
IVR53\_20172906431NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, escalier d'accès au rempart sud.  
Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906432NUCA

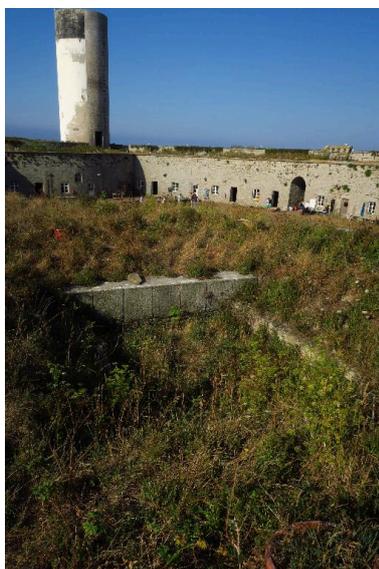


Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, arcs du chemin de ronde sud-est et accès à la tourelle de latrines.

Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906433NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, plates-formes pour pièces de côte.  
Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906412NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, plate-forme pour mortier.  
Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906409NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, traces d'installations pour hamacs (crochets et bases de poteaux) dans la casemate actuellement réfectoire.  
Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906434NUCA



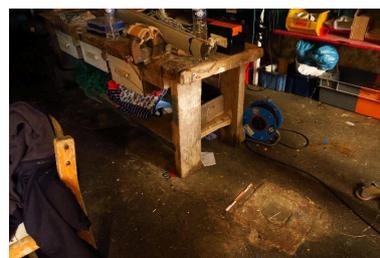
Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, crochets pour hamacs dans la casemate actuellement réfectoire.

Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906435NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, base de poteau support de hamacs au sol d'une casemate.

Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906436NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, base de pied de bat-flanc dans le corps de garde.

Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906437NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, détail d'une base de pied de bat-flanc dans le corps de garde.

Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906438NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, enduit bitumineux sur le sol d'une casemate.

Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906439NUCA



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, habitant.

Phot. Lionel Duigou  
IVR53\_20172906440NUCA

## Dossiers liés

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Batterie Est, fort de l'île Cigogne (Archipel des Glénan) (IA29132186) Bretagne, Finistère, Fouesnant, Ile Penfret Archipel des Glénan

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Batterie Ouest, fort de l'île Cigogne (Archipel des Glénan) (IA29132187) Bretagne, Finistère, Fouesnant, Ile Penfret Archipel des Glénan

### Dossiers de synthèse :

Présentation de l'opération d'Inventaire des fortifications littorales du milieu du 19e siècle dans les îles de Bretagne Sud (1830-1870) (IA56132133)

Inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'archipel des Glénan (IA29010007)

Les batteries d'artillerie de côte, 1840-1870 (IA56132132)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

#### Oeuvre(s) en rapport :

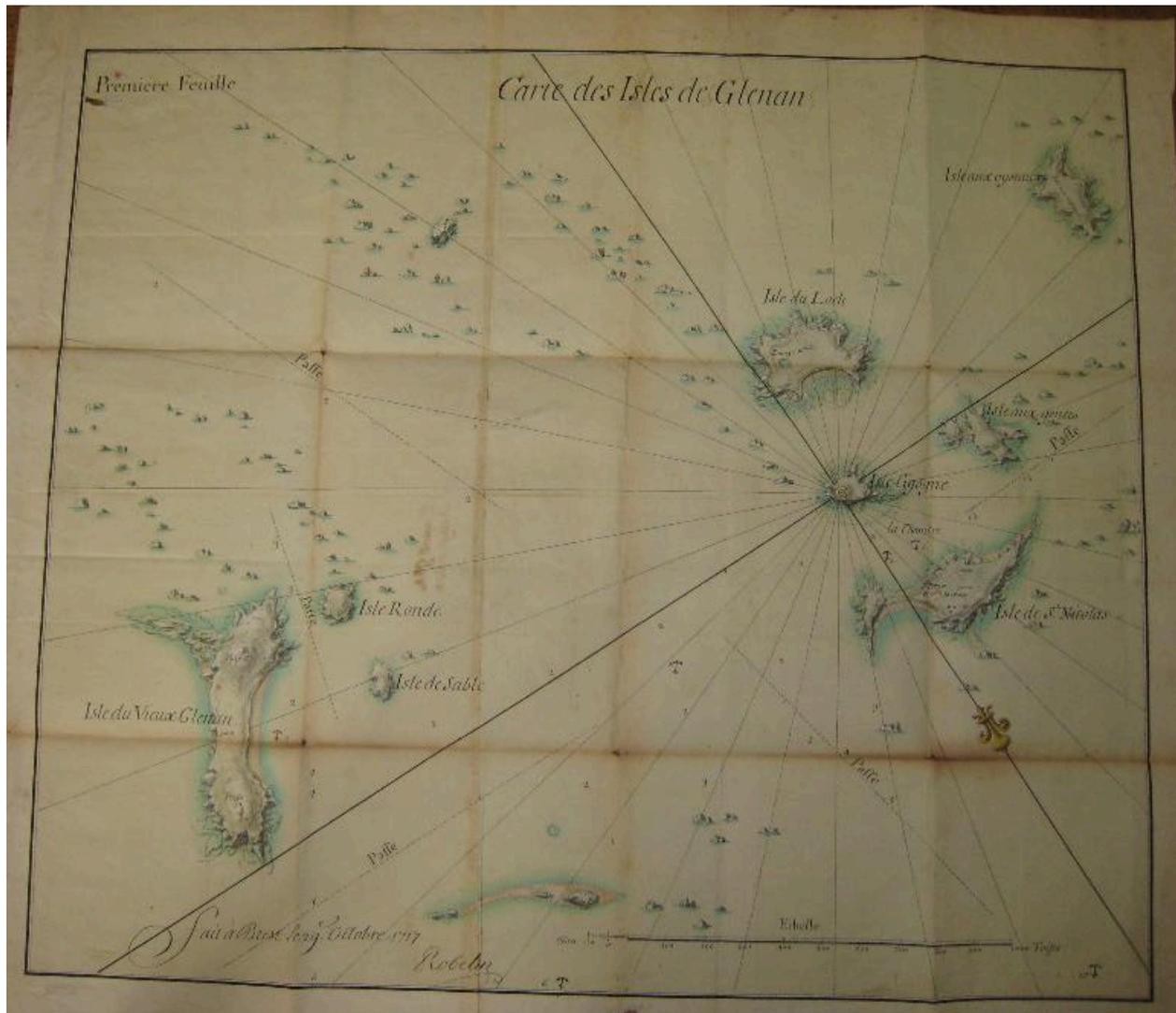
Batterie Est, fort de l'île Cigogne (Archipel des Glénan) (IA29132186) Bretagne, Finistère, Fouesnant, Ile Penfret Archipel des Glénan

Batterie Ouest, fort de l'île Cigogne (Archipel des Glénan) (IA29132187) Bretagne, Finistère, Fouesnant, Ile Penfret Archipel des Glénan

Batterie dite Fort de Penfret, île de Penfret (Archipel des Glénan) (IA29010101) Bretagne, Finistère, Fouesnant, Ile Penfret Archipel des Glénan

Auteur(s) du dossier : Clémentine Le Moigne, Stéphanie Brulé-Josso, Patrick Jadé, Lionel Duigou

Copyright(s) : (c) Région Bretagne ; (c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne) ; (c) Association 1846



Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin

Référence du document reproduit :

- **Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin**  
Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1VH 2227

IVR53\_20142907114NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin

Référence du document reproduit :

- **Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin**  
Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1VH 2227

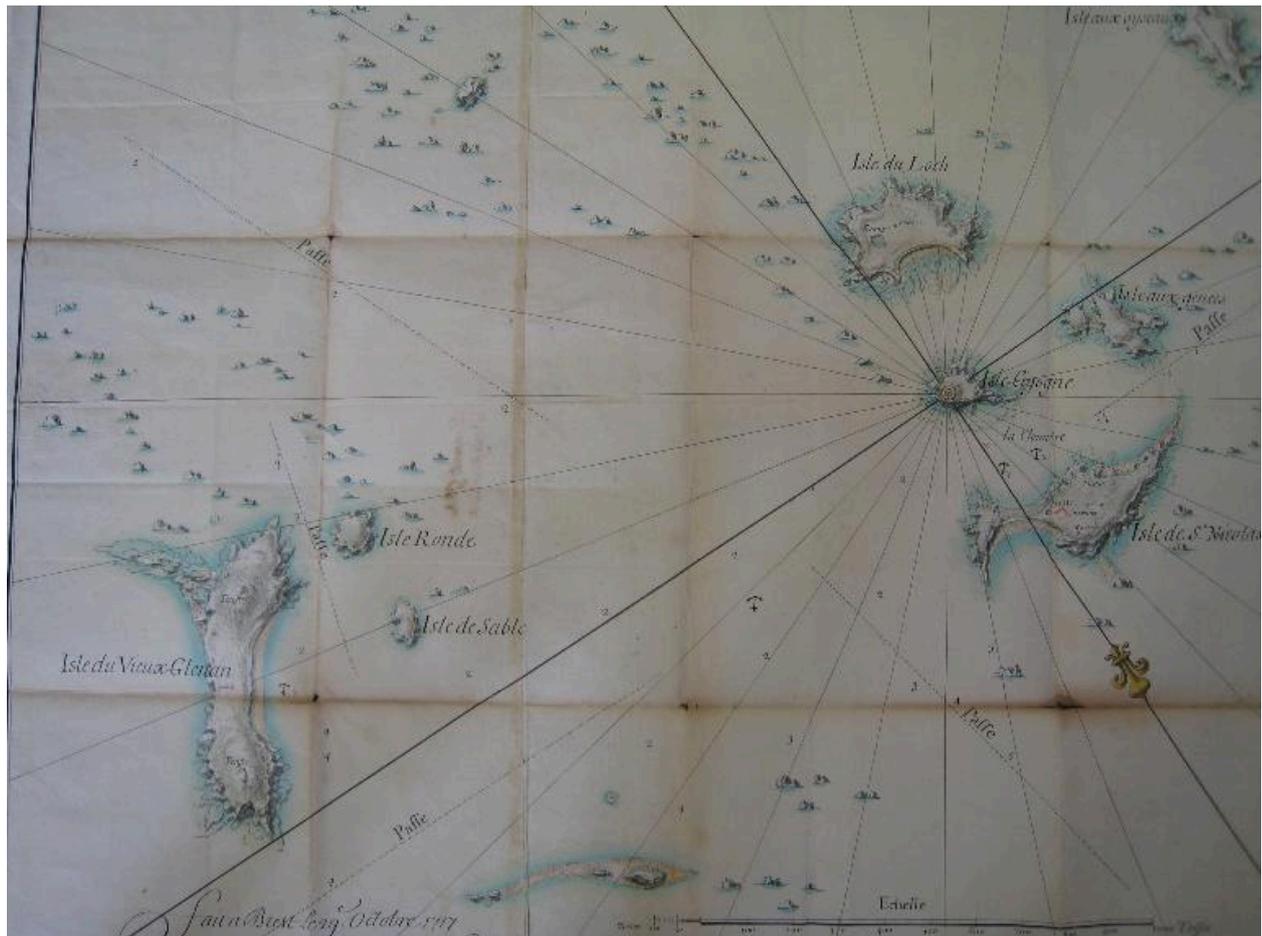
IVR53\_20142907115NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin

Référence du document reproduit :

- **Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin**  
Carte des Isles de Glénan, fait à Brest le 29 octobre 1717 et signé par Robelin  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1VH 2227

IVR53\_20142907116NUCA

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte des Isle des Glénans tels qu'elles paroissent à la basse mer. Levée en présence de M. le Duc d'Aiguillon, Commandant en chef de la Province de Bretagne. Le 26 juillet 1755 par le Sr Villeminot

Référence du document reproduit :

- **Carte des Isle des Glénans tels qu'elles paroissent à la basse mer. Levée en présence de M. le Duc d'Aiguillon, Commandant en chef de la Province de Bretagne. Le 26 juillet 1755 par le Sr Villeminot**  
Carte des Isles des Glénans tels qu'elles paroissent à la basse mer. Levée en présence de M. le Duc d'Aiguillon, Commandant en chef de la Province de Bretagne. Le 26 juillet 1755 par le Sr Villeminot  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1VH2227

IVR53\_20142907117NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte des Isles des Glénans tels qu'elles paroissent à la basse mer. Levée en présence de M. le Duc d'Aiguillon. Commandant en chef de la Province de Bretagne. Le 26 juillet 1755 par le Sieur Villeminot

Référence du document reproduit :

- **Carte des Isles des Glénans tels qu'elles paroissent à la basse-mer. Levée en présence de M. le Duc d'Aiguillon. Commandant en Chef de la Province de Bretagne. Le 26 juillet 1755 par le Sr Villeminot**  
Carte des Isles des Glénans tels qu'elles apparissent à la basse-mer. Levée en présence de M. le Duc d'Aiguillon. Commandant en Chef de la Province de Bretagne. Le 26 juillet 1755 par le Sr Villeminot  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

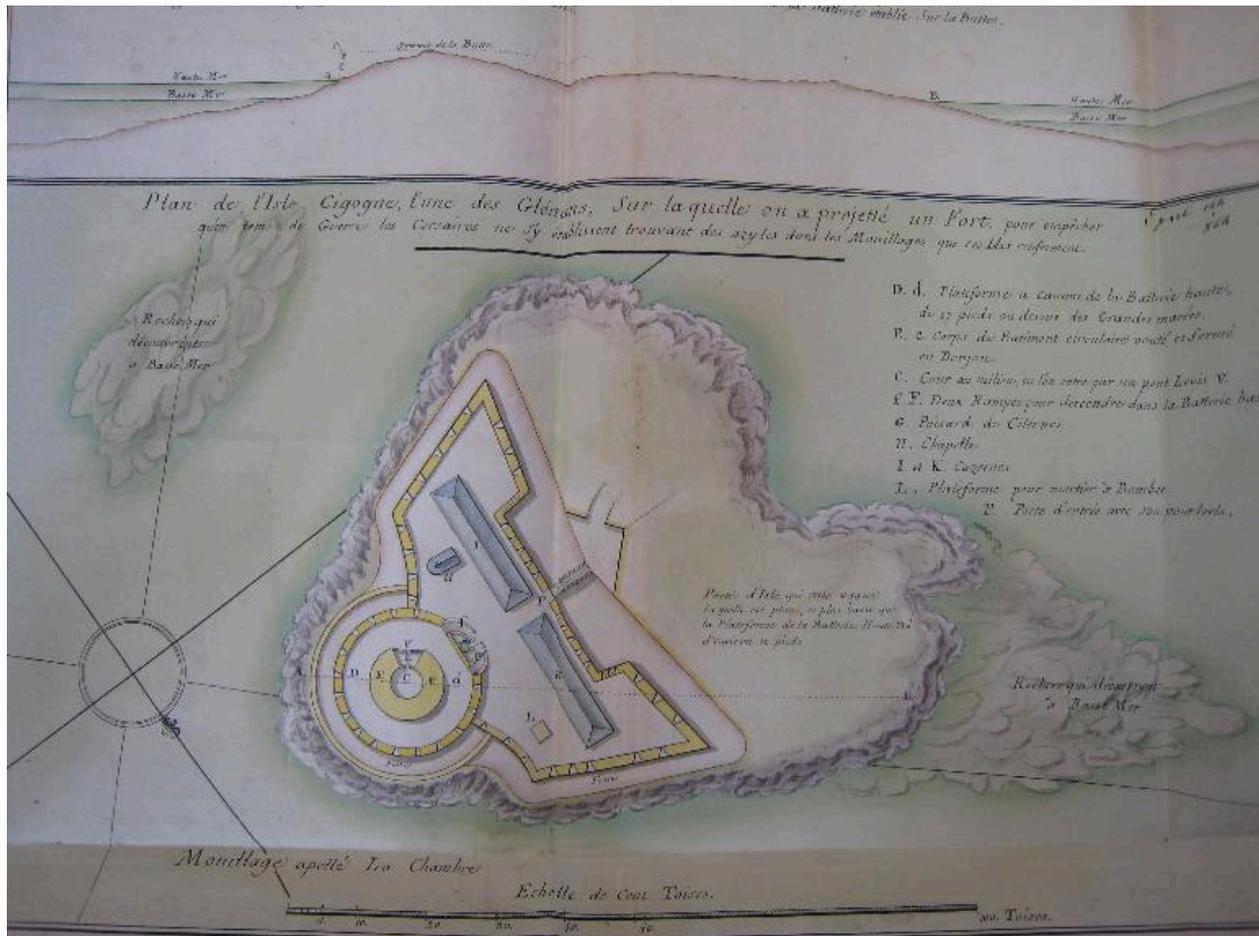
IVR53\_20142907118NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Projet de Fort. Attribué à Frézier et semble daté de 1755

Référence du document reproduit :

- **Projet de Fort, attribué à Frézier, daté de 1755**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

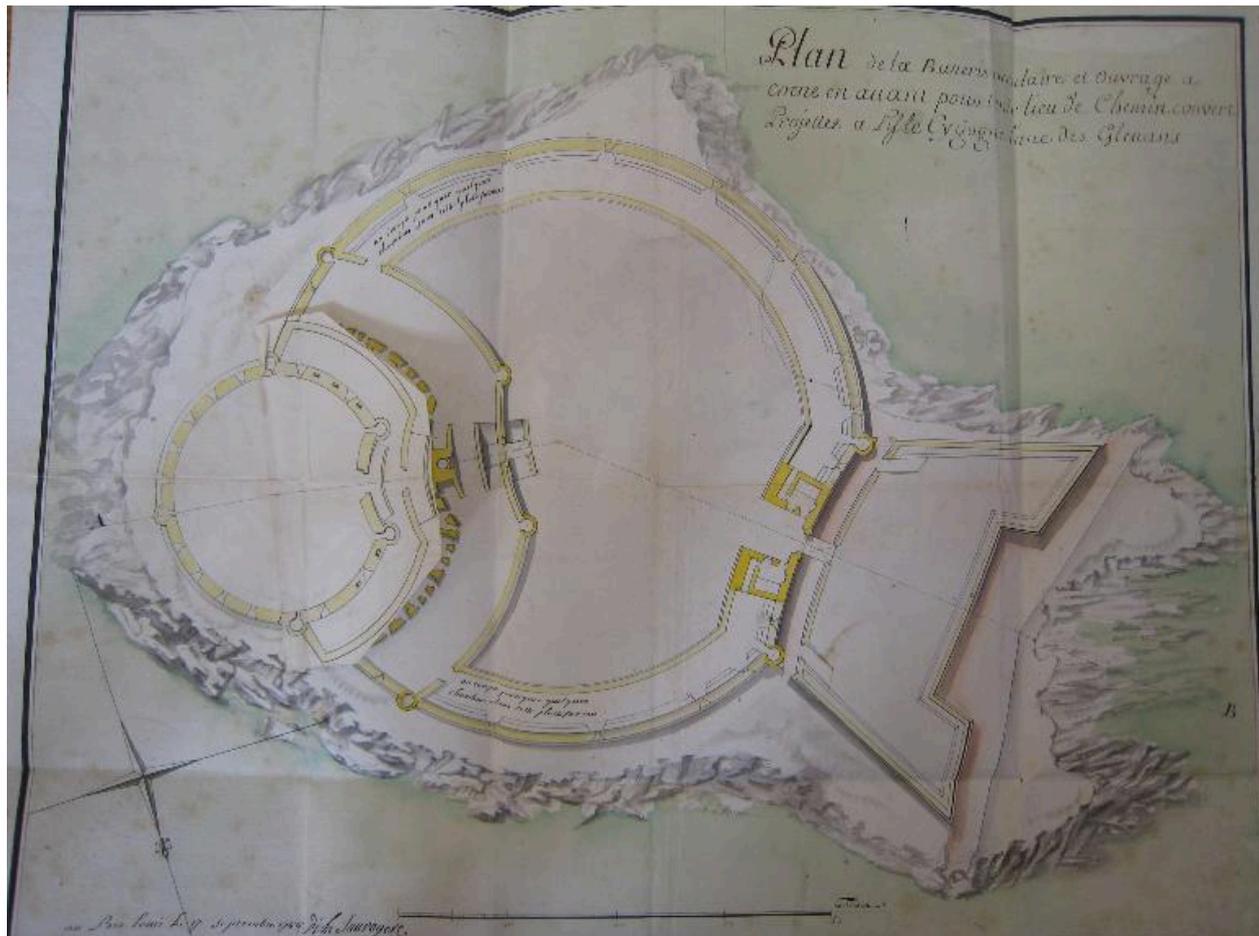
IVR53\_20142907119NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de la batterie circulaire et ouvrage en avant pour tenir lieu de chemin couvert projeté à l'île Cigogne, l'une des Glénan. Fait à Port-Louis, le 17 septembre 1755, signé de la Sauvageire

Référence du document reproduit :

- **Plan de la batterie circulaire et ouvrage à corne en avant pour tenir lieu de chemin couvert projeté à l'île Cigogne, l'une des Glénan. Fait à Port-Louis le 17 septembre 1755. Signé de la Sauvageire**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

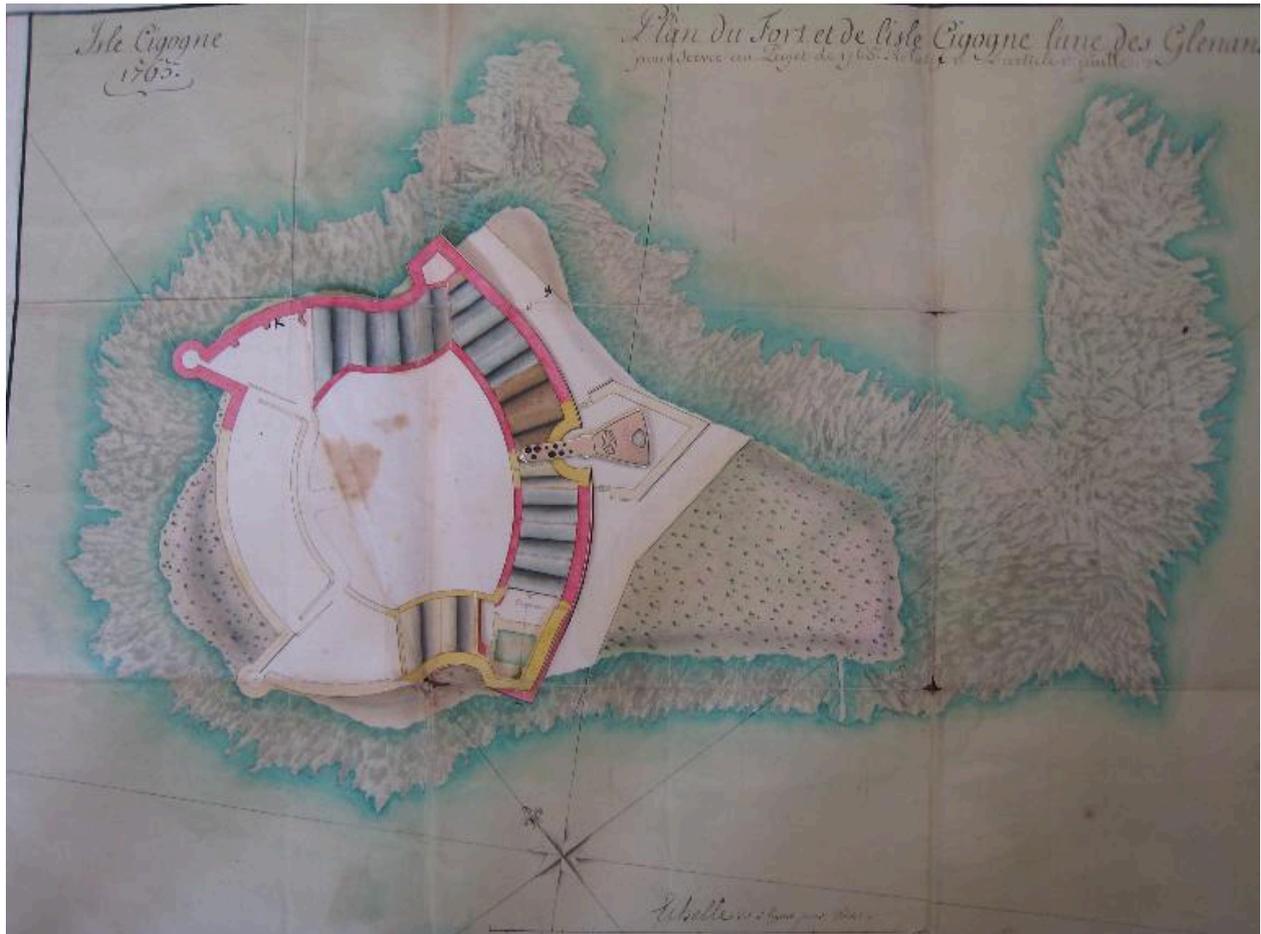
IVR53\_20142907120NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort de l'île Cigogne, l'une des Glénan, pour servir au projet de 1765. Signé de Larcher 1765

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort de l'île Cigogne, l'une des Glénan pour servir au projet de 1765. Signé de Larcher 1765**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

IVR53\_20142907121NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort de l'Isle Cigogne, l'une des Glénan pour servir au projet de 1765. Signé de Larcher 1765

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort de l'Isle de Cigogne, l'une des Glénan pour servir au projet de 1765. Signé de Larcher 1765**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

IVR53\_20142907122NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort de l'île Cigogne, l'une des Glénan pour servir au projet de 1765. Signé de Larcher 1765

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort de l'île Cigogne, l'une des Glénan pour servir au projet de 1765, signé de Larcher 1765**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

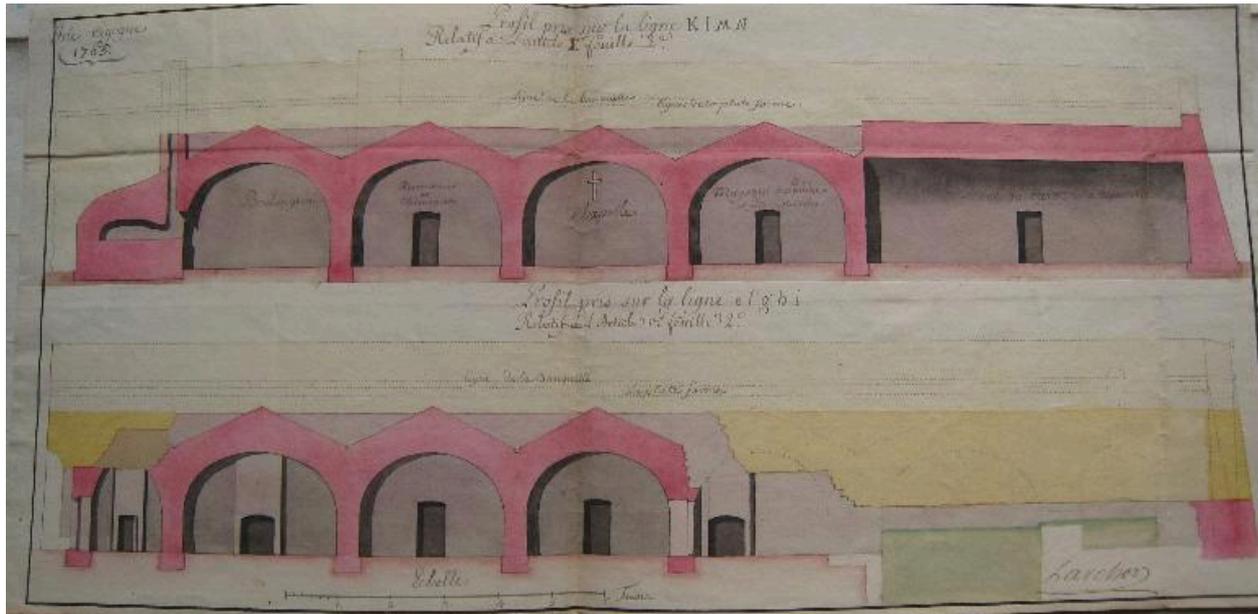
IVR53\_20142907123NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Profil pris sur la ligne KLMN. Signé Larcher 1765

Référence du document reproduit :

- **Profil pris sur la ligne KLMN, signé larcher 1765**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

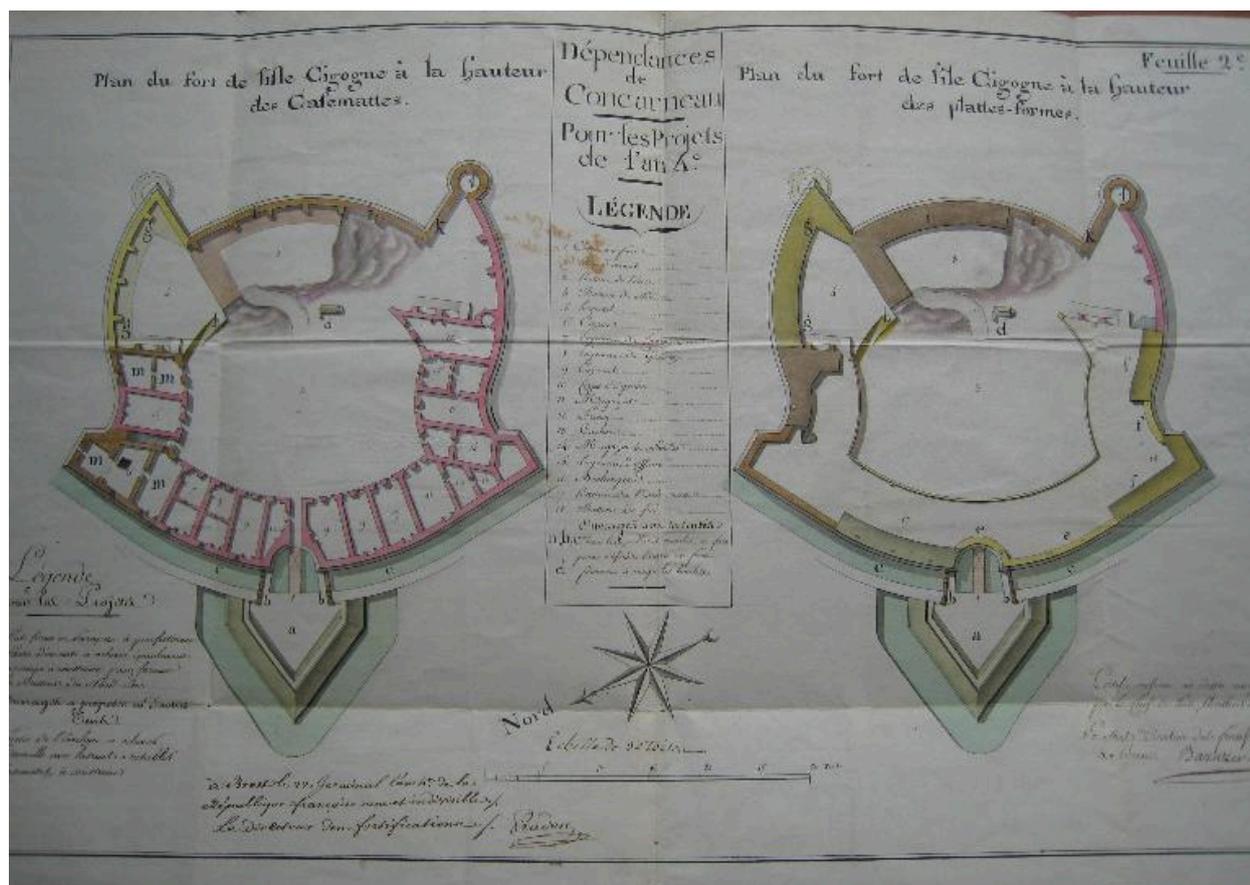
IVR53\_20142907124NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort, fait à Brest le 22 Germinal l'an IX de la République Française une et indivisible. F. Pradere. Contresigné par le Sous-Directeur des Fortifications à Brest, Barazer.

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort, fait à Brest le 22 Germinal l'an IX de la République Française une et indivisible. F. Pradere. Contresigné par le Sous-directeur des Fortifications à Brest, Barazer**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

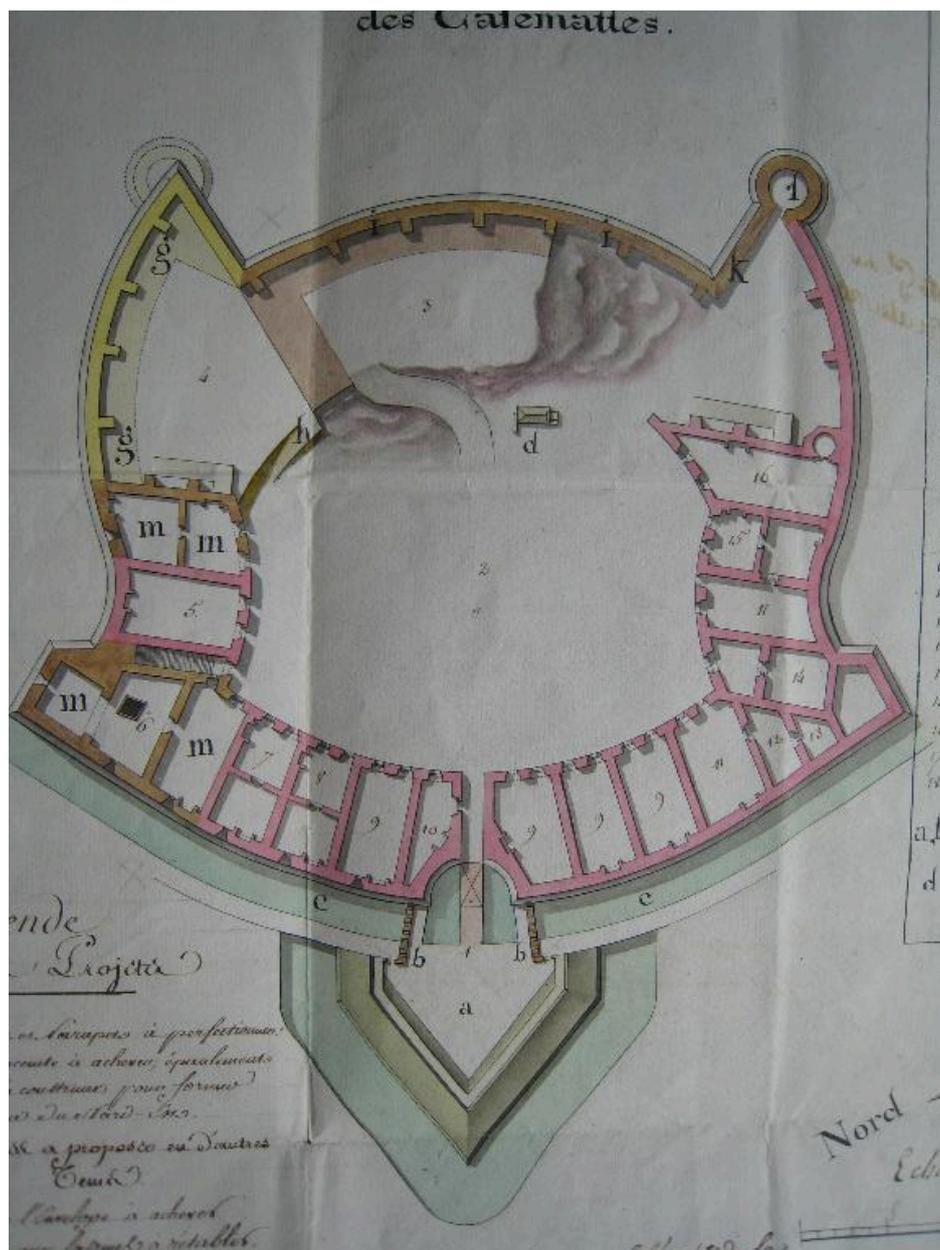
IVR53\_20142907125NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort, fait à Brest le 22 Germinal l'an IX de la République Française une et indivisible. F. Pradere, contresigné par le Sous-Directeur des Fortifications à Brest, Barazer

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort fait à Brest le 22 Germinal l'an IX de la République Française une et indivisible. F. Pradere, contresigné par le Sous-directeur des Fortifications à Brest, Barazer.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

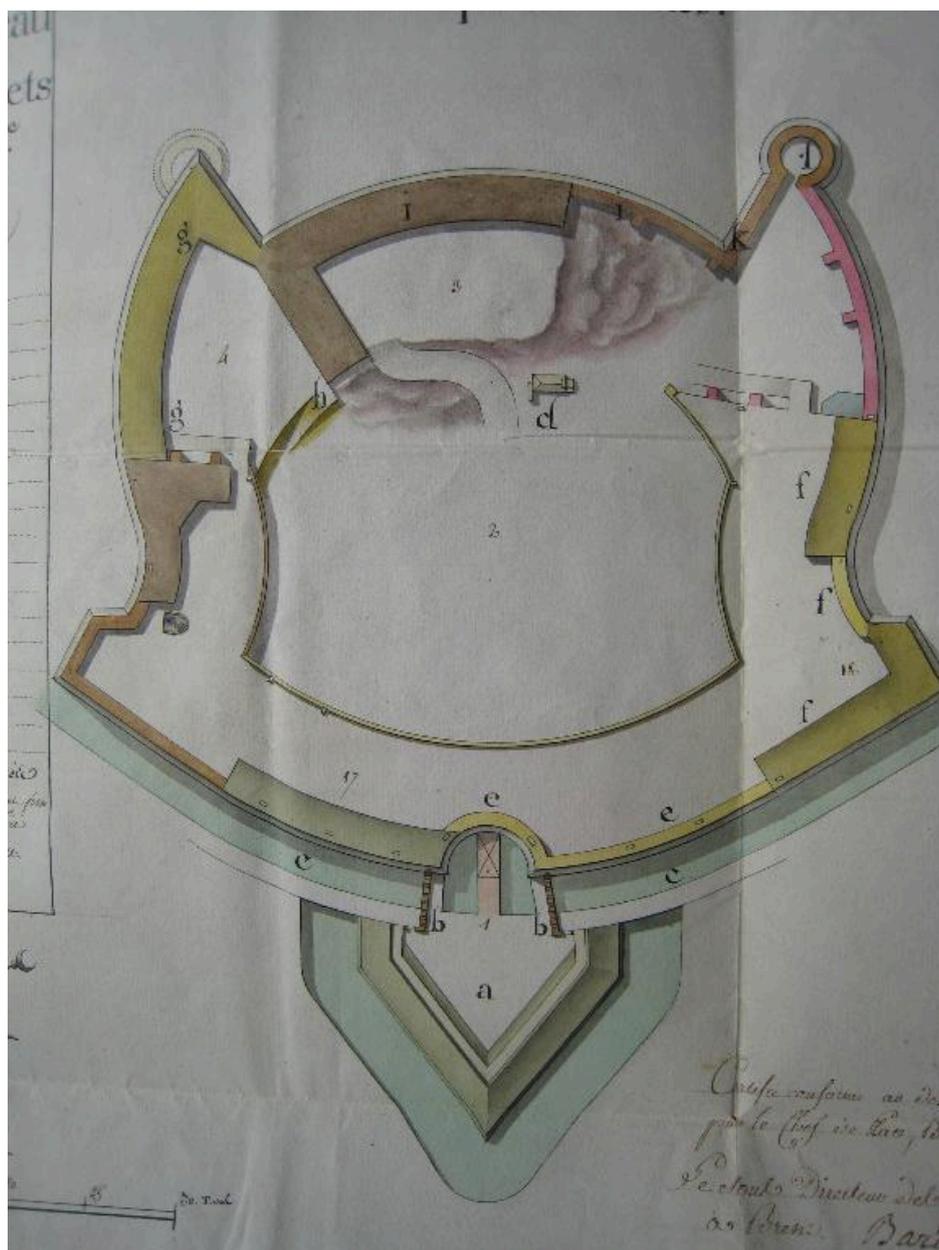
IVR53\_20142907126NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort, fait à Brest le 22 Germinal l'an IX de la République Française une et indivisible. F. Pradere, contresigné par le Sous-Directeur des Fortifications à Brest, Barazer.

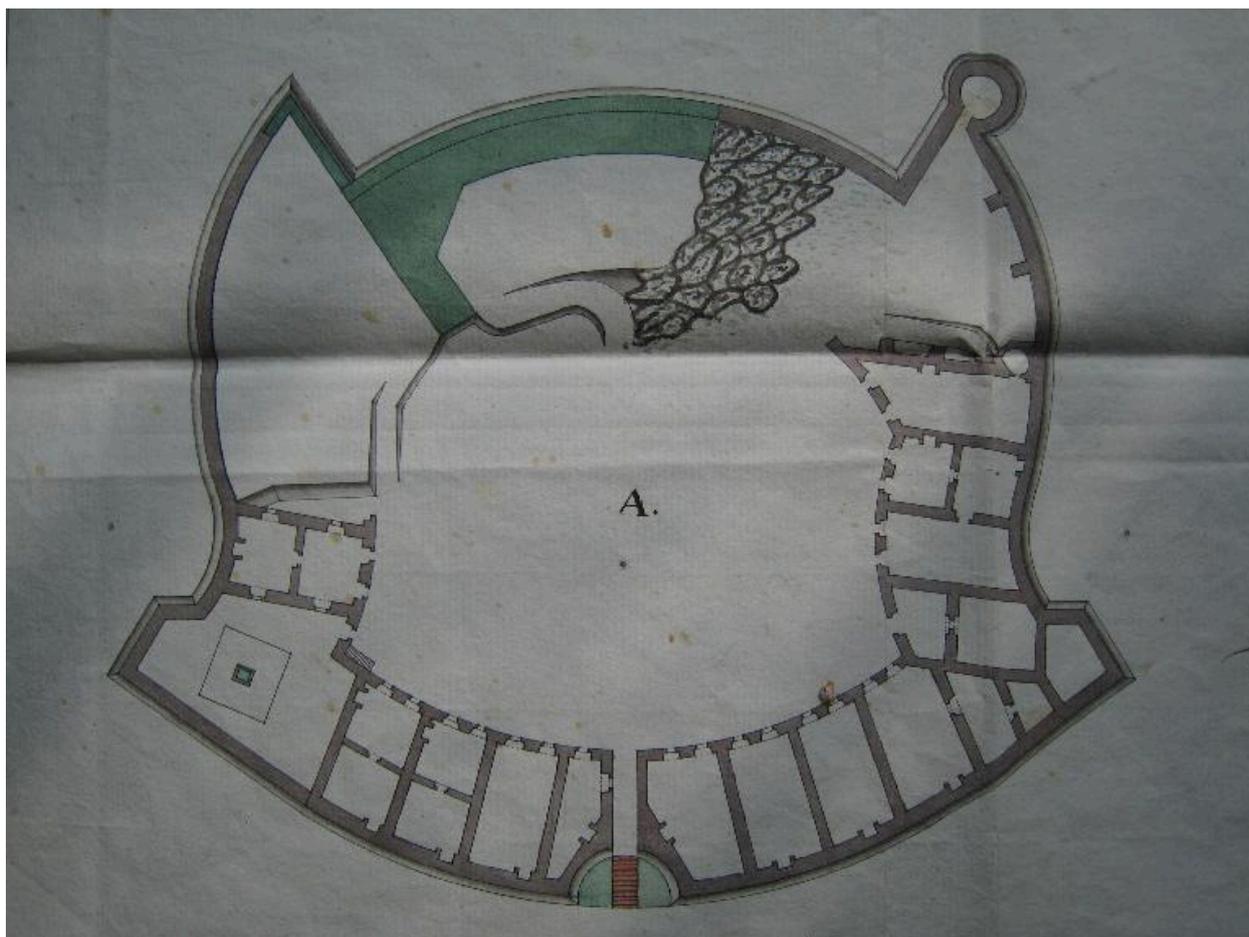
IVR53\_20142907127NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort par Moulat, daté du 15 Brumaire an X de la République Française, contresigné Barazer, directeur des Fortifications à Brest.

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort par Moulat, daté du 15 Brumaire an X de la République Française, contresigné Barazer, Sous-directeur des fortifications à Brest**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes

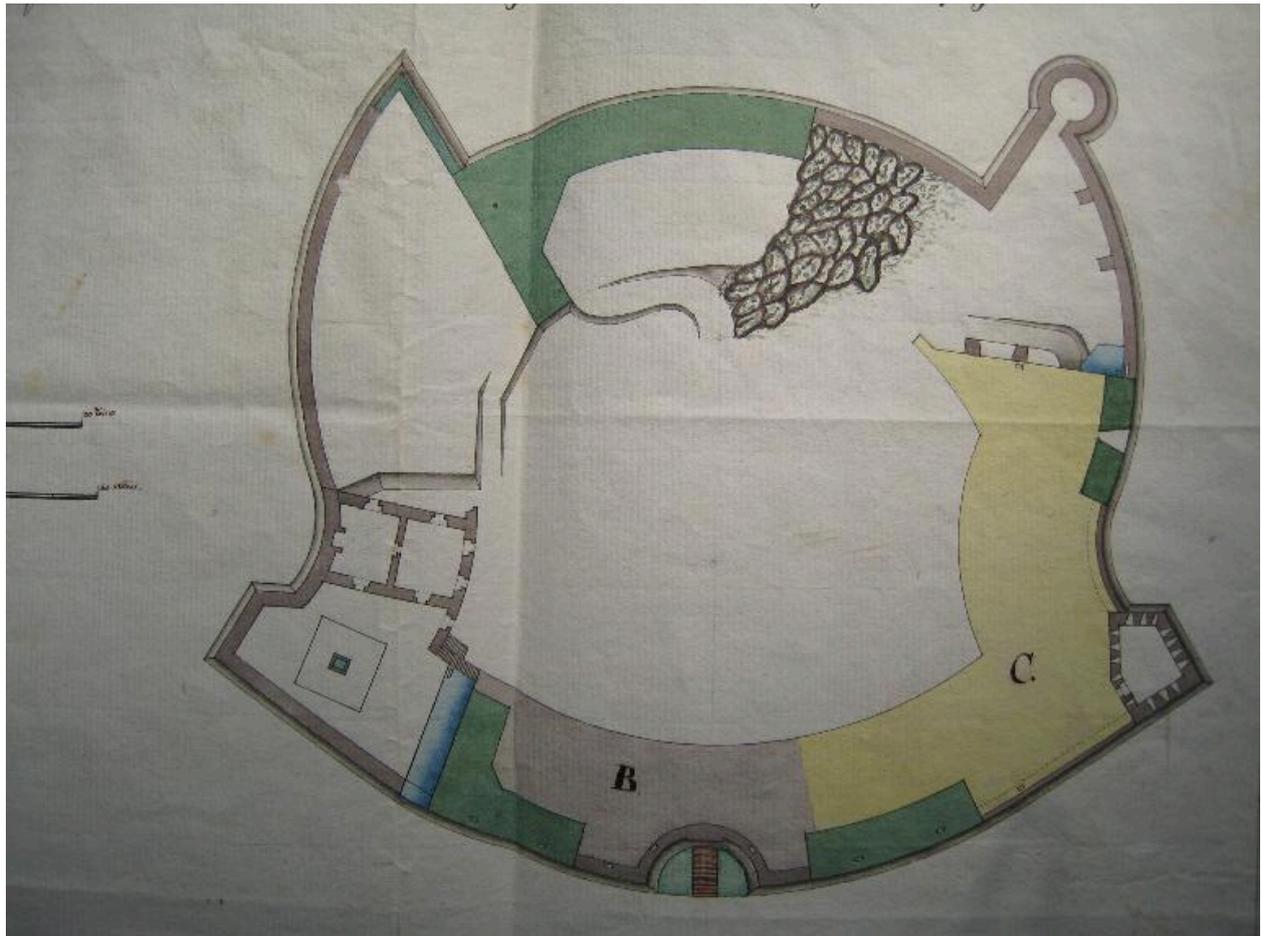
IVR53\_20142907128NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort par Moulat, daté du 15 Brumaire an X de la République Française, contresigné Barazer, directeur des Fortifications à Brest

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort par Moulat, daté du 15 Brumaire an X de la République Française, contresigné Barazer, Sous-directeur des Fortifications à Brest**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

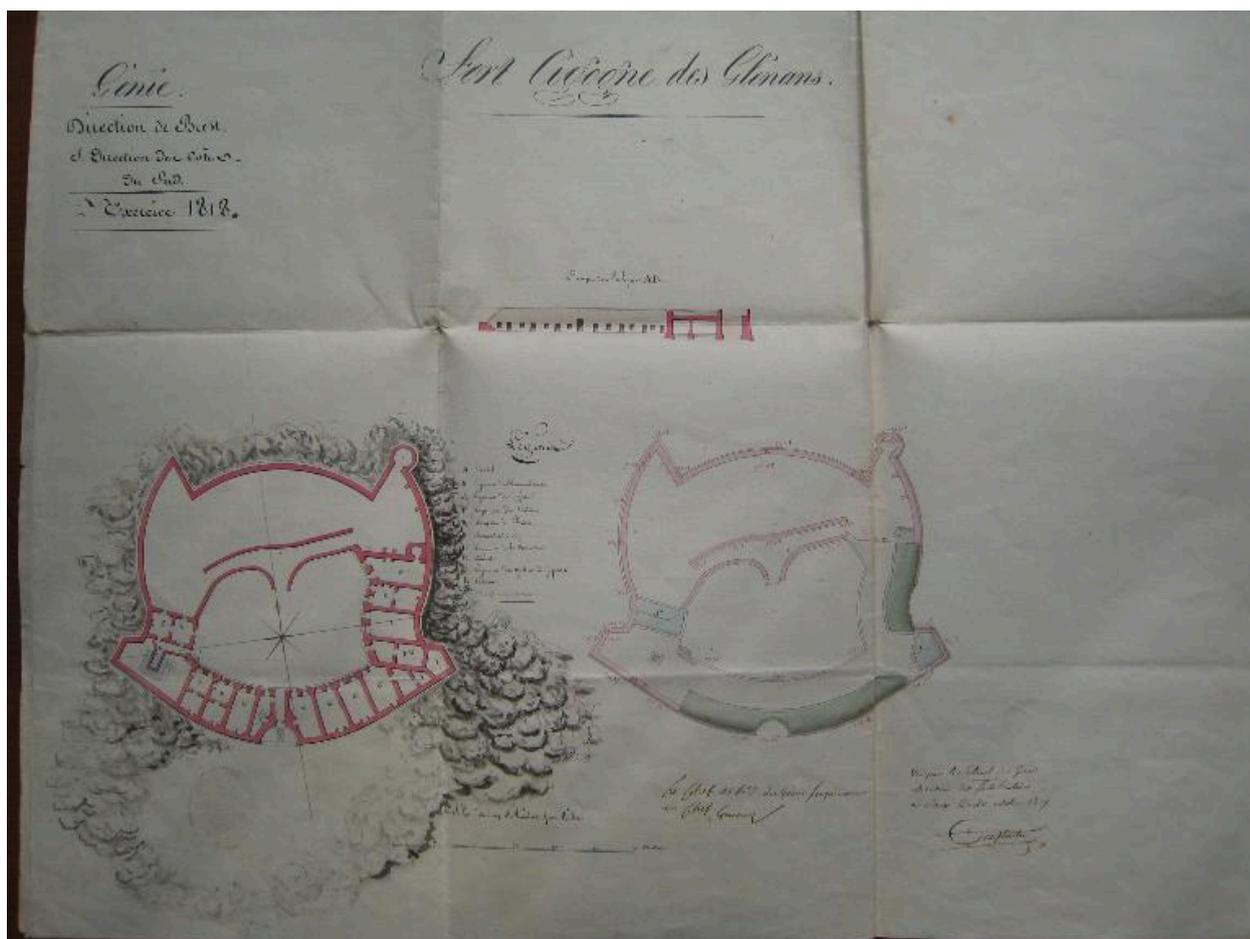
IVR53\_20142907129NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort Cigogne daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, Colonel du Génie à Brest

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, Directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes

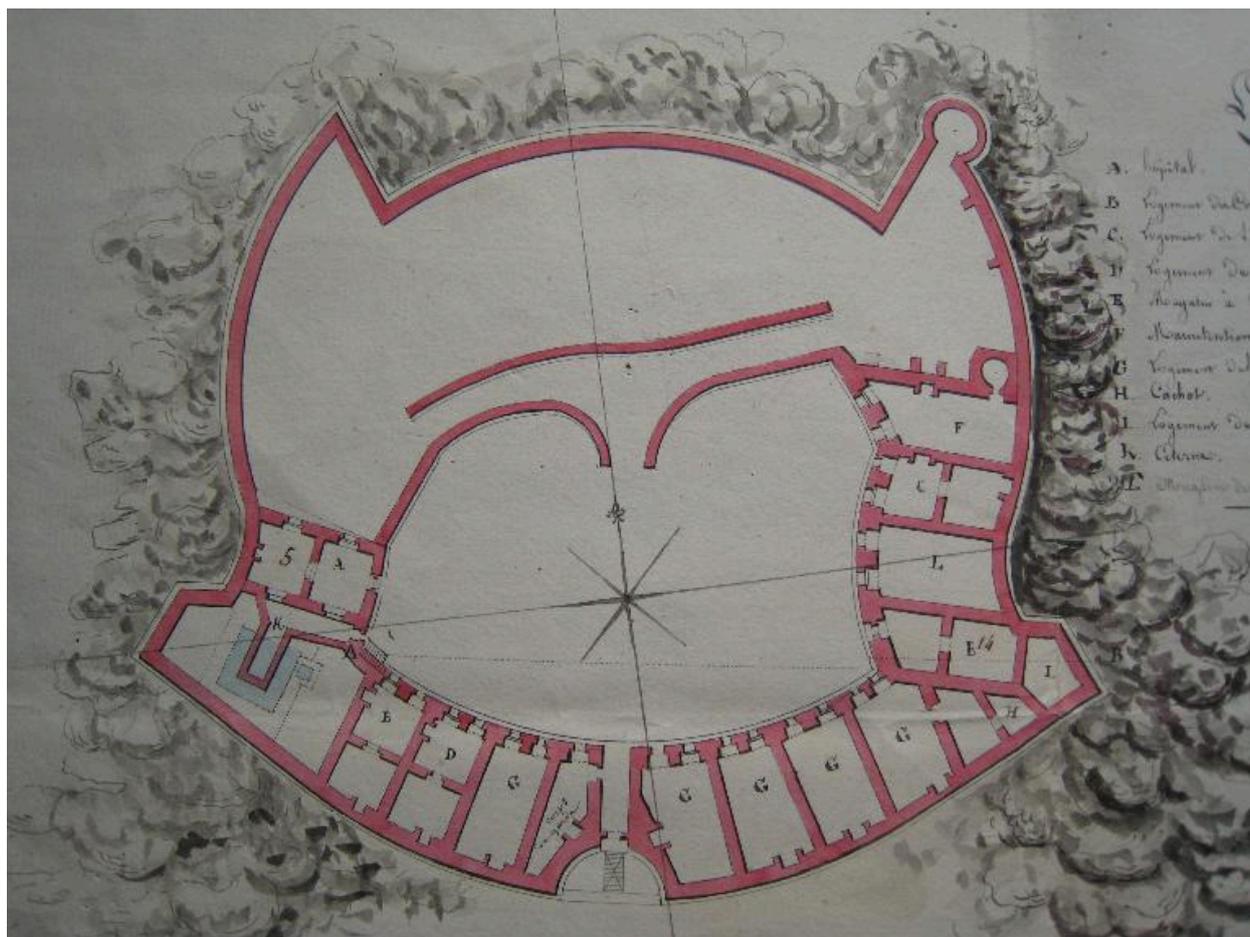
IVR53\_20142907130NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort Cigogne, daté du 20 Octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

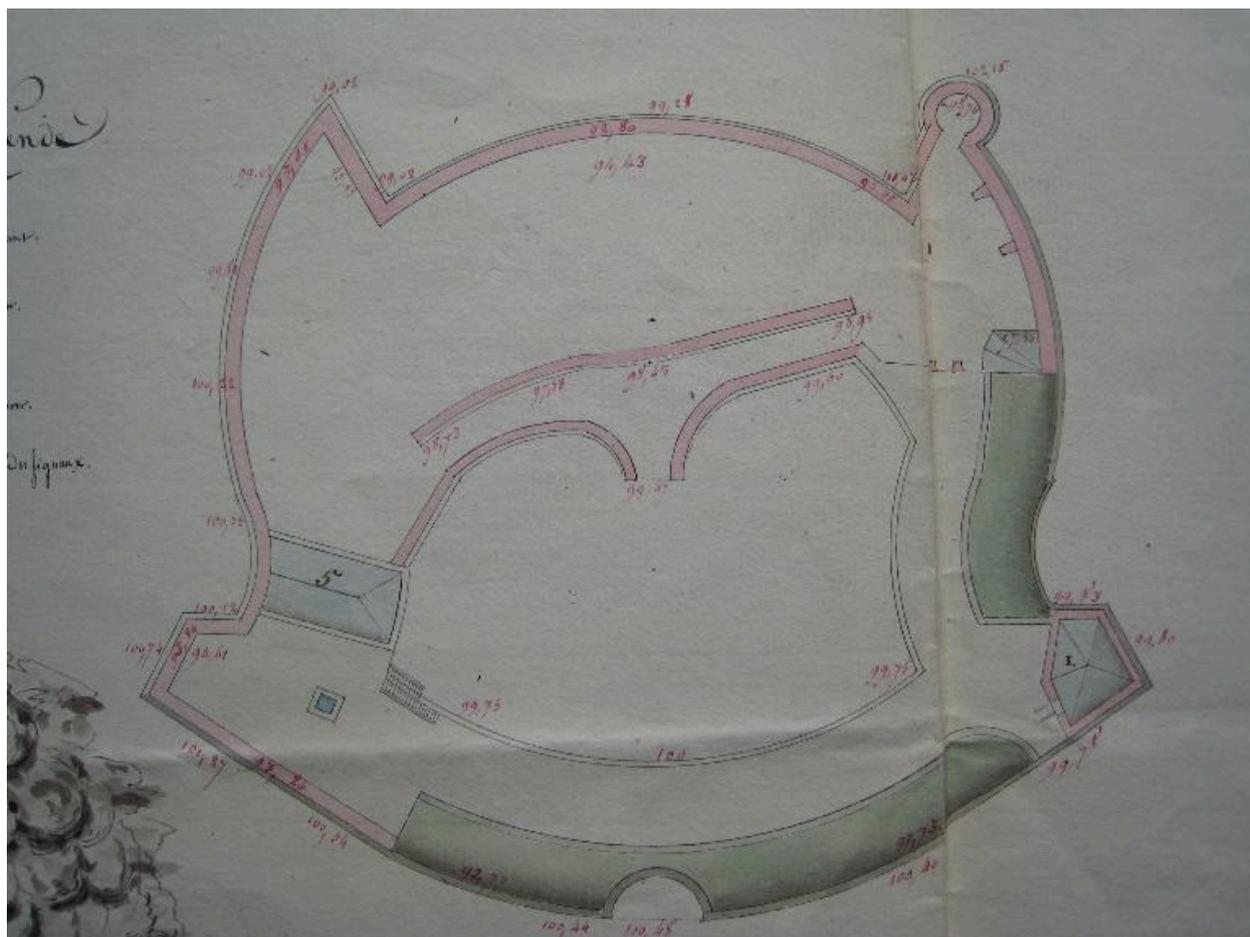
IVR53\_20142907131NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest.

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, Directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest.**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

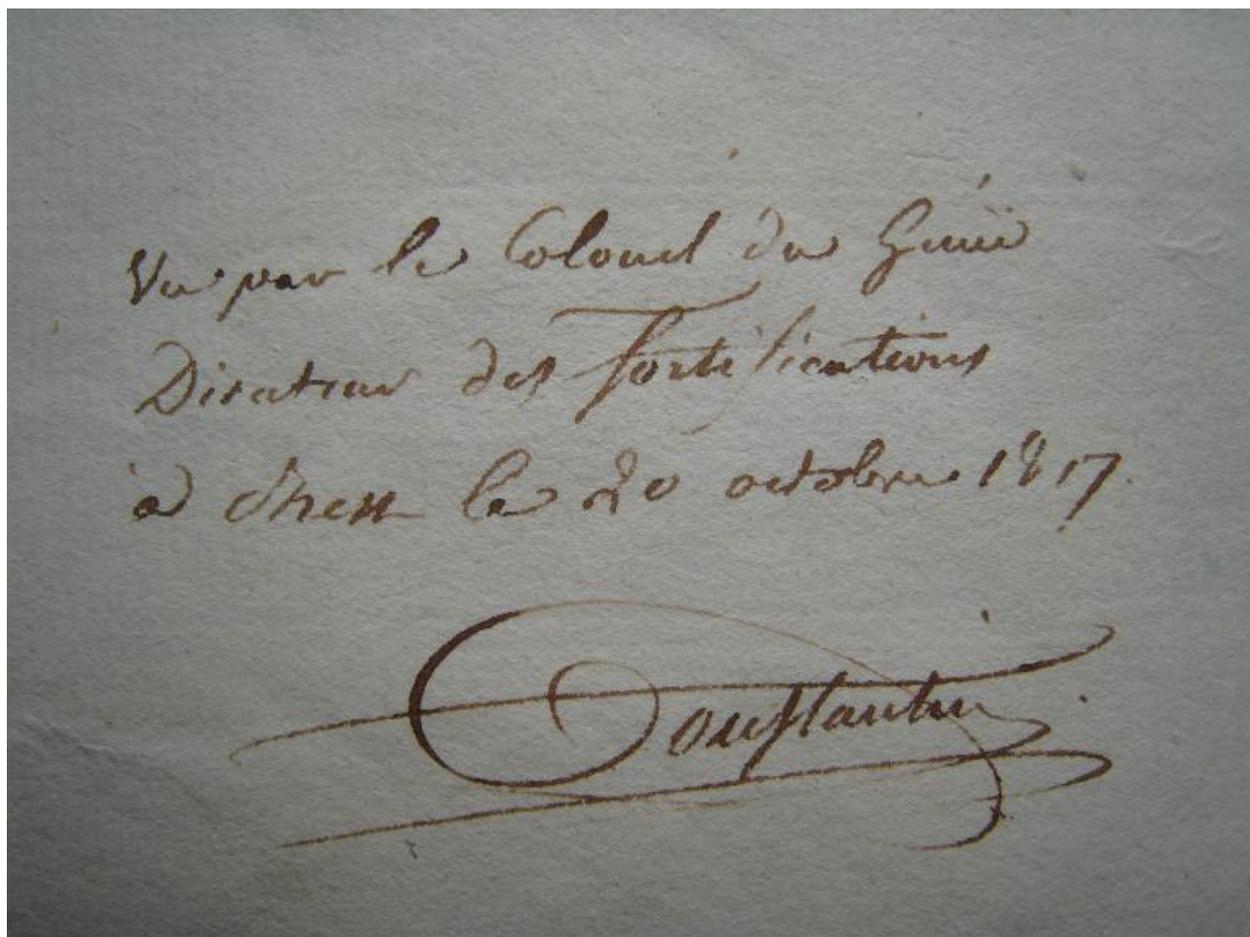
IVR53\_20142907132NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, colonel du Génie, Brest**

Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

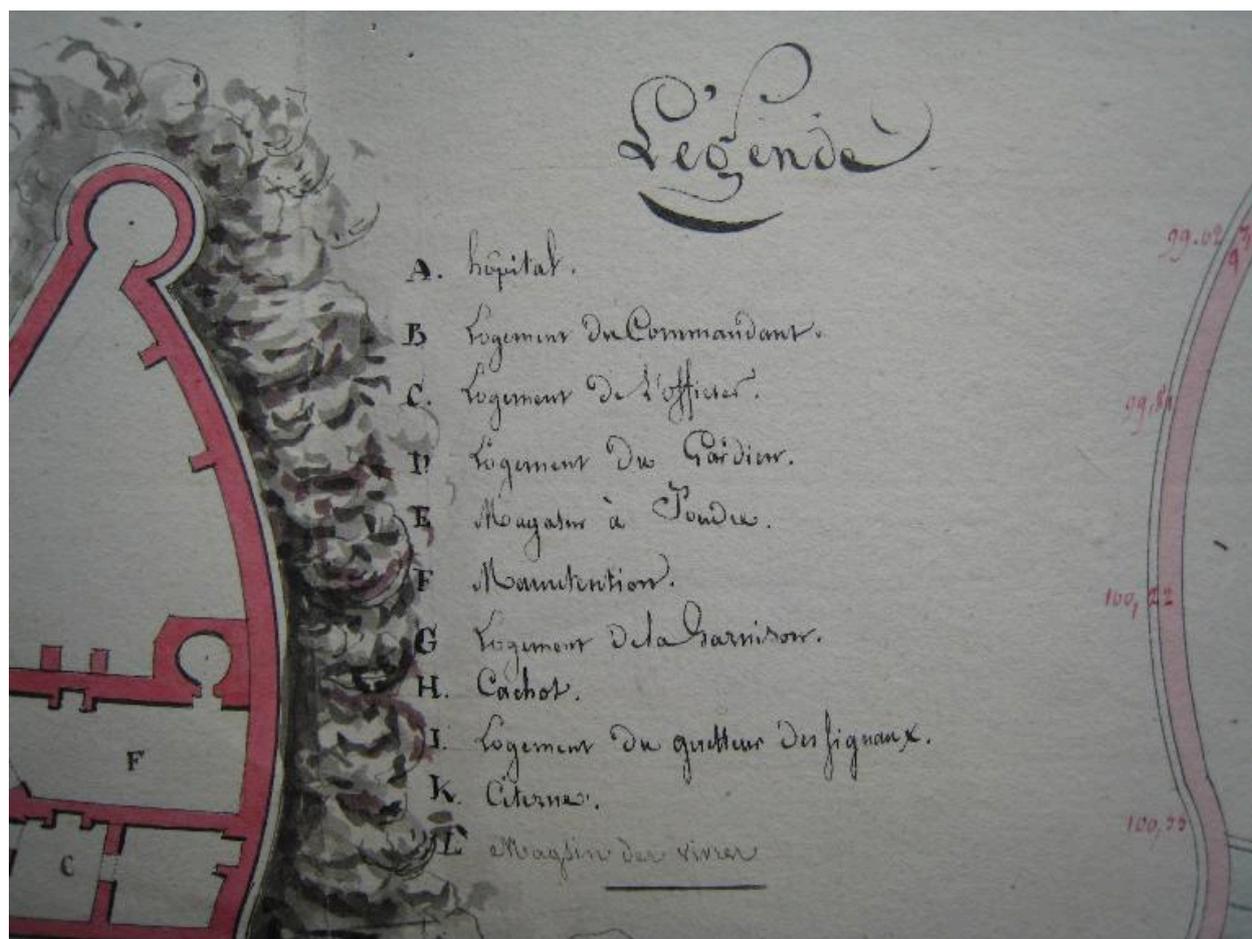
IVR53\_20142907133NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, Directeur des Fortifications, Colonel du Génie, Brest.

Référence du document reproduit :

- **Plan du Fort Cigogne, daté du 20 octobre 1817 et signé Constantin, directeur des Fortifications, colonel du Génie, Brest**  
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : 1 VH 2227

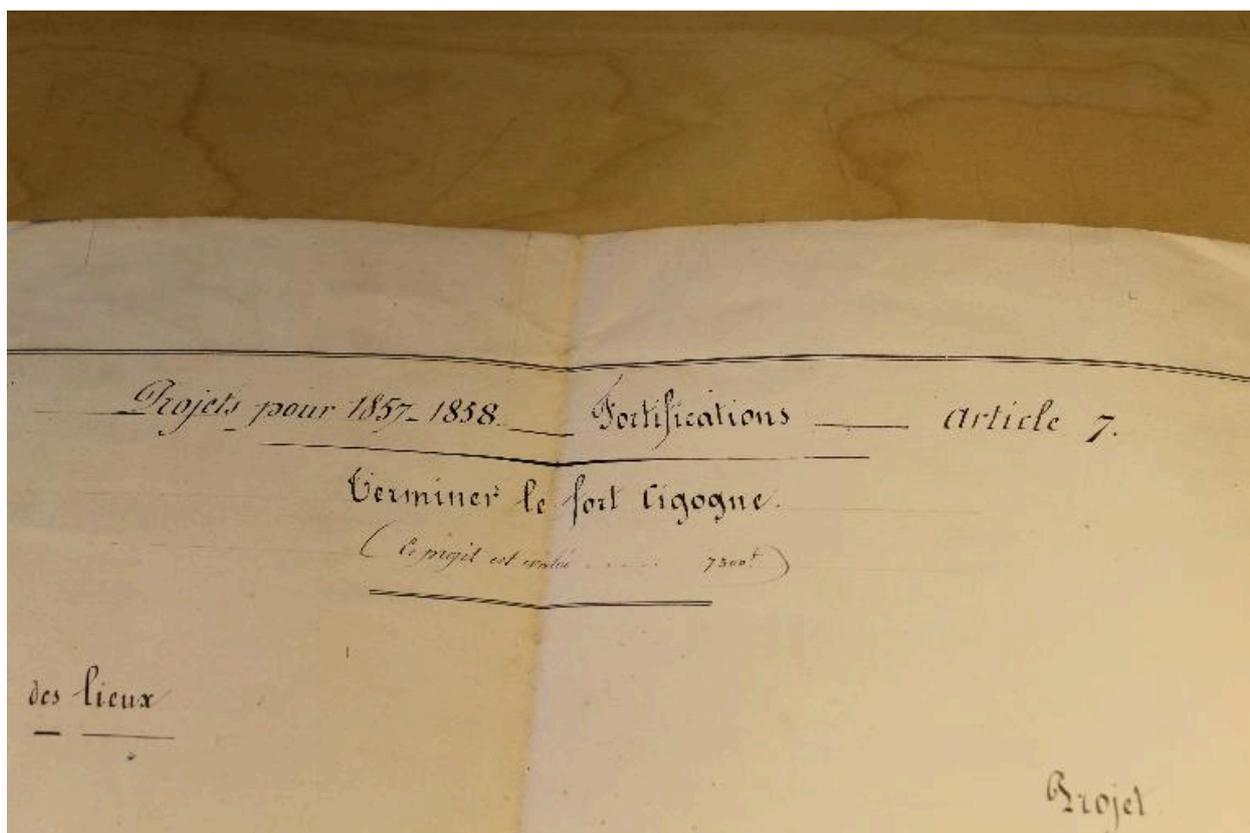
IVR53\_20142907134NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Alexandre

Date de prise de vue : 2007

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par le capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857

Référence du document reproduit :

- **Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857**

Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857

Service Historique de la Défense du Château de Vincennes

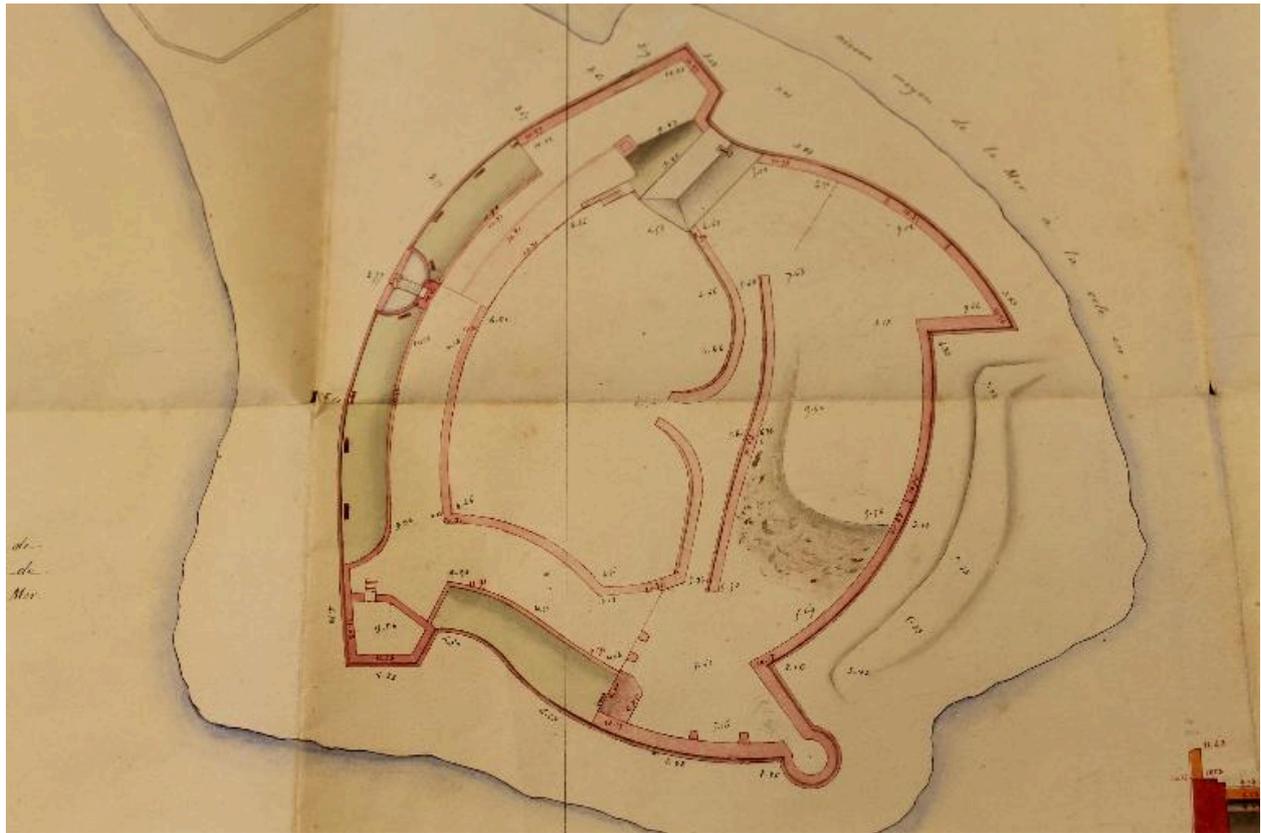
IVR53\_20142907566NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857

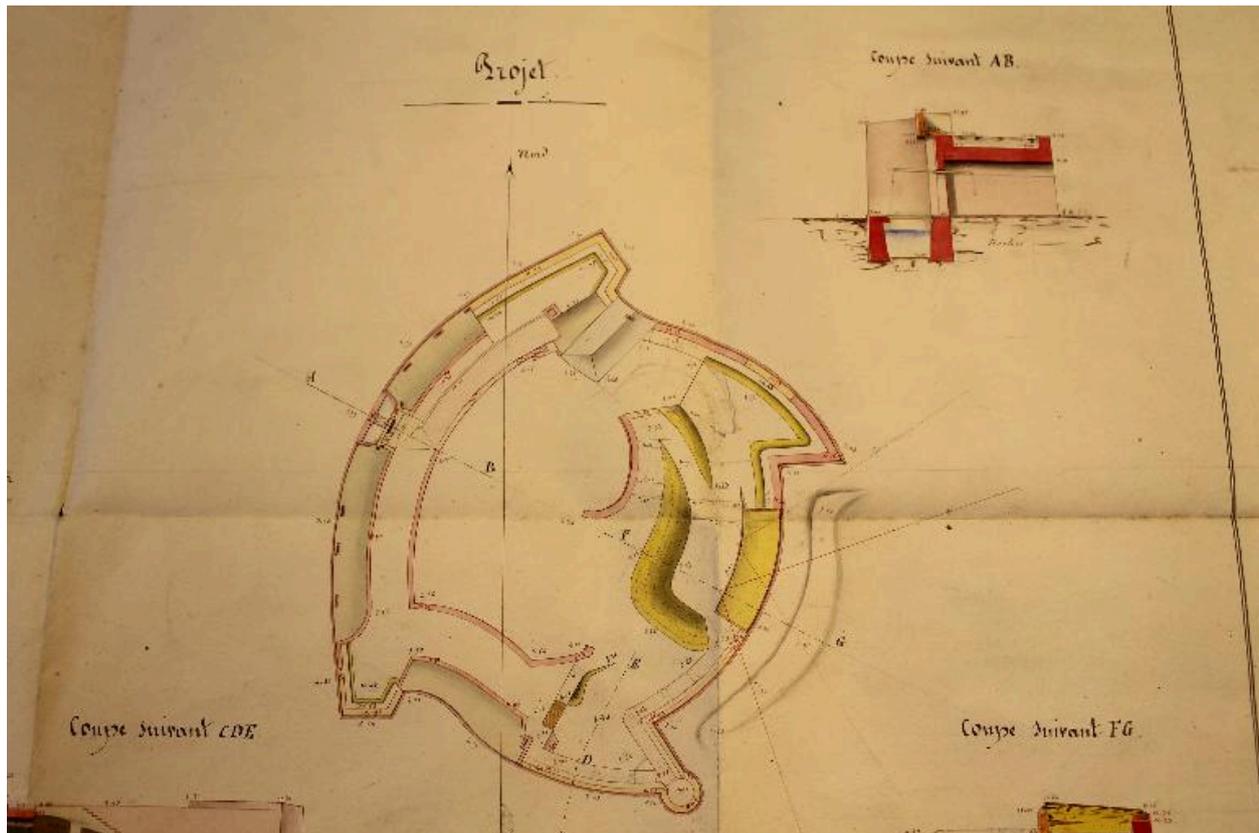
IVR53\_20142907567NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857

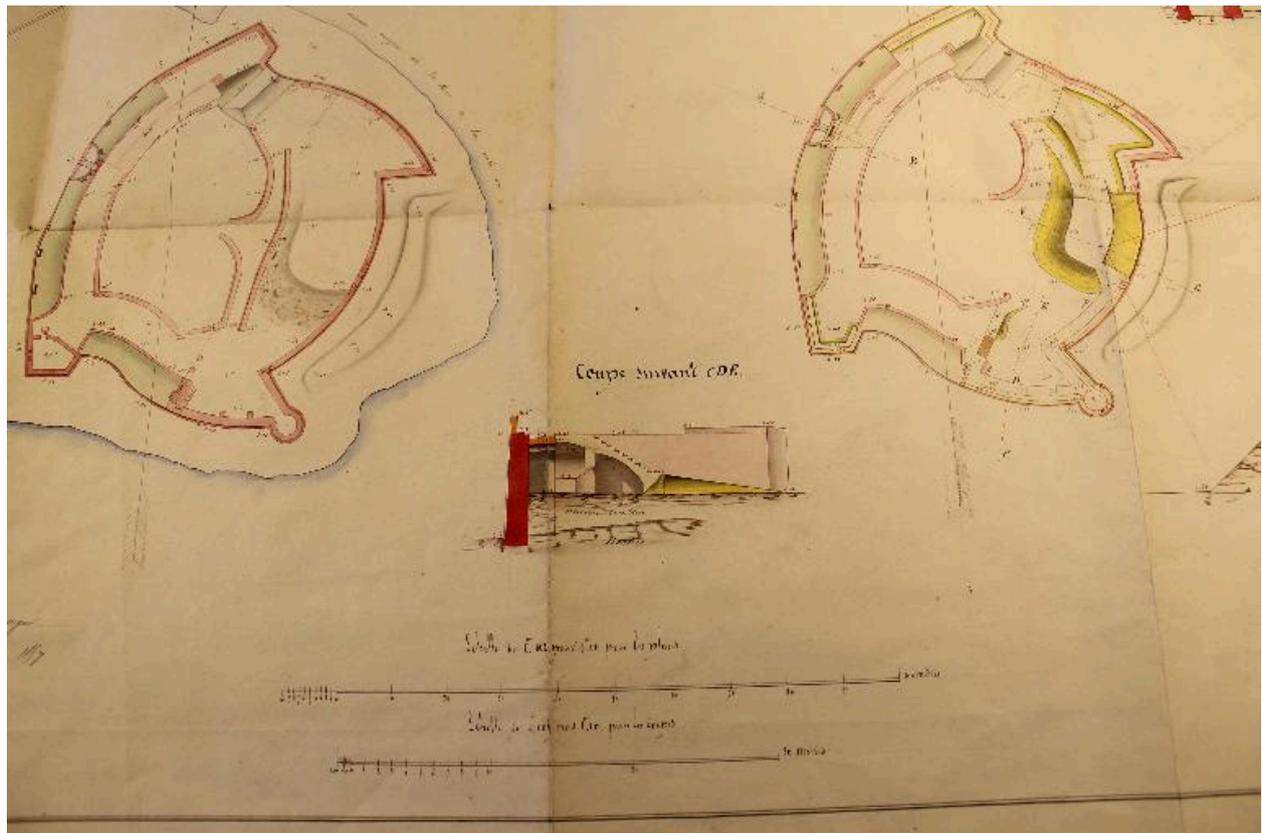
IVR53\_20142907568NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857

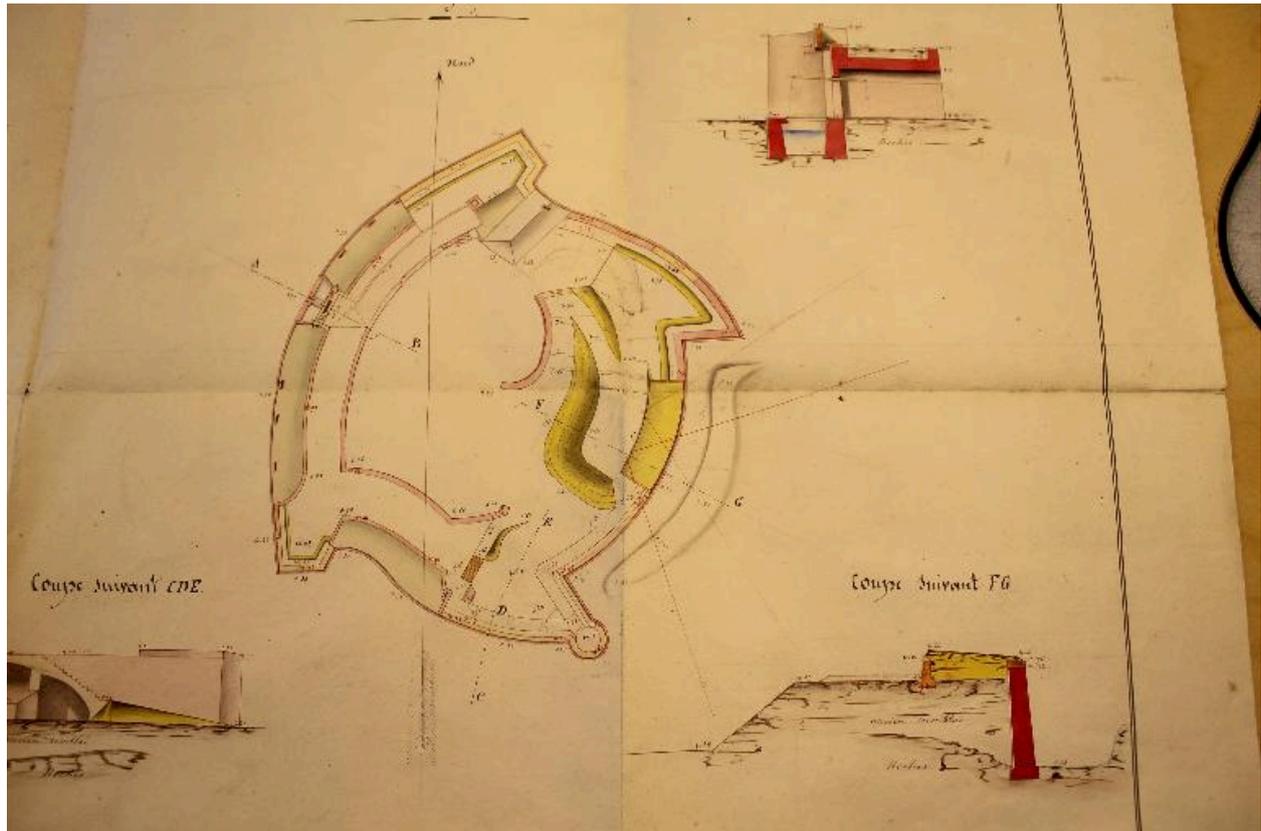
IVR53\_20142907572NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857

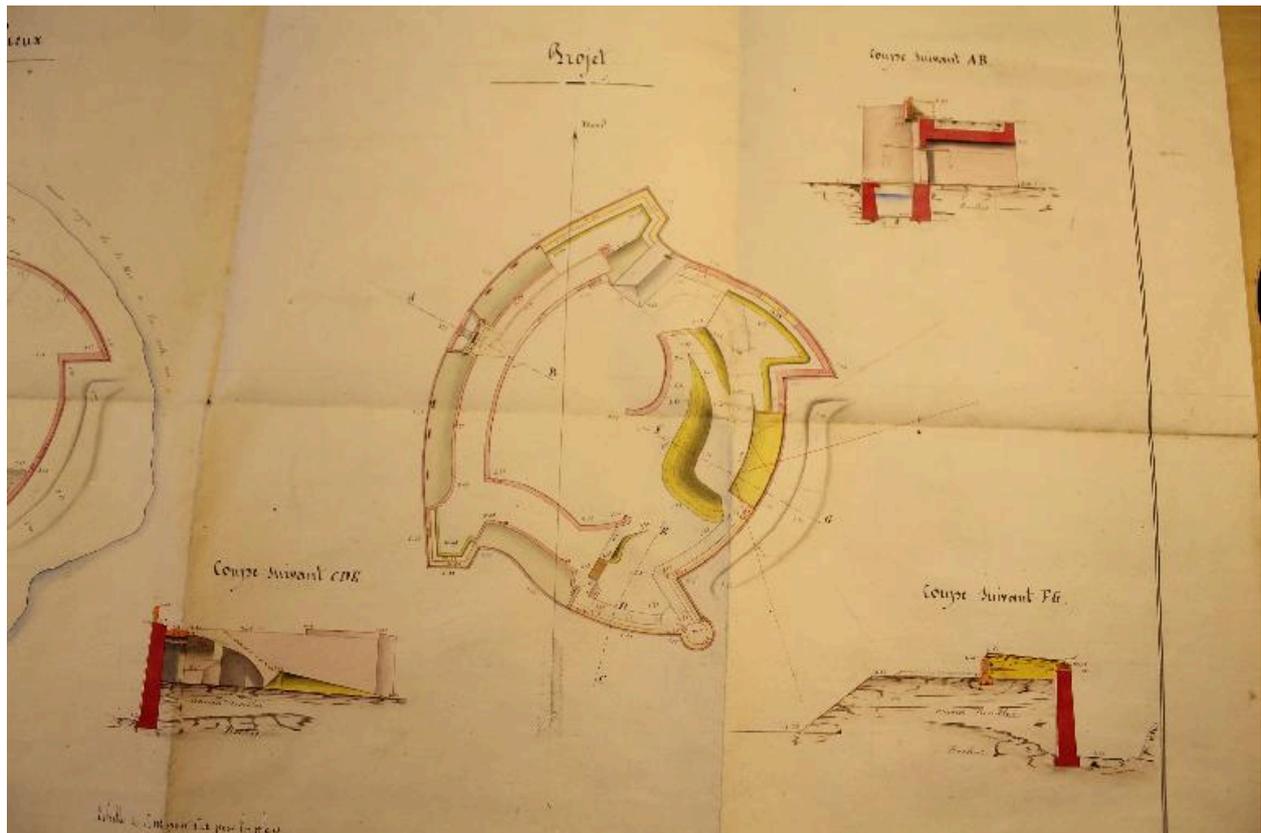
IVR53\_20142907573NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Terminer le fort Cigogne, fait et dessiné par la capitaine du génie en chef, Rousseau, à Quimper le 30 décembre 1857

IVR53\_20142907574NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

DSP/SPRECH1 EP/SPM LEE/2013/218

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 04 portant classement au titre des monuments historiques du fort Cigogne à FOUESNANT (Finistère)

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2008-1393 du 11 novembre 2008 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté en date du 17 juillet 2009 portant inscription au titre des monuments historiques du fort Cigogne, à FOUESNANT (Finistère),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 25 juin 2008,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 19 novembre 2012,

Vu la lettre d'adhésion au classement du Collège de France, attributaire, en date du 14 avril 2009,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation du fort Cigogne à FOUESNANT (Finistère) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la conception novatrice de cette construction défensive,

arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :** Est classé au titre des monuments historiques le fort Cigogne en totalité, situé sur la parcelle n° 38 sur l'archipel des Glénan à FOUESNANT (Finistère), d'une contenance de 1 ha 32 a 16 ca, figurant au cadastre section N et appartenant à l'Etat, attribué au COLLÈGE DE FRANCE depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1958.

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 17 juillet 2009 susvisé.

**Article 3 :** Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

**Article 4 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire et à l'affectataire. Intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 14 FEV. 2013

Pour le Ministre et par délégation  
Pour le Directeur Général des Patrimoines  
et par délégation  
Le Chef du Service du Patrimoine  
Adjointe au Directeur Général des Patrimoines

Isabelle MARÉCHAL

Décret du déclassement du fort Cigogne, 1889

IVR53\_20142907175NUCA

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Art 2

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts  
~~et le Ministre des Finances~~ <sup>est</sup> ~~sont~~ chargés, ~~chacun en ce~~  
~~qui le concerne~~, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré  
au Bulletin des Lois

Fait à Paris, le 13 Juin 1891.

Signé : Carnot

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Signé : Léon Bourgeois

~~Le Ministre des Finances~~

~~Signé :~~

Pour ampliation :

Le chef de bureau au Cabinet

Signé : Roujon

Pour copie conforme :

Pour le Directeur :

Le Chef du Bureau du Contrôleing,

Archiviste-Administrateur,

*[Signature]*

Décret de déclassement du fort Cigogne, 1889 (suite)

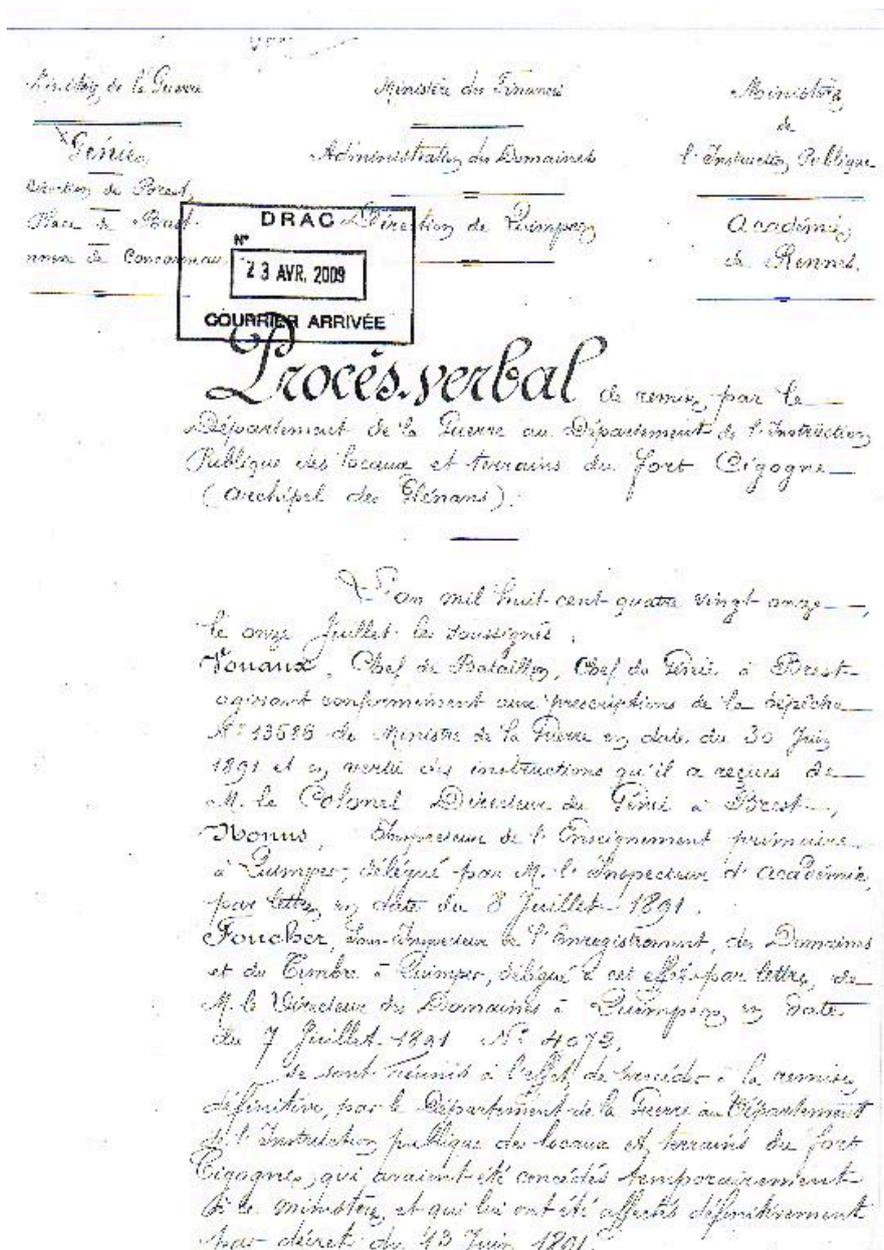
IVR53\_20142907176NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Procès verbal, remise du fort Cigogne du département de la guerre au département de l'Instruction publique, 1891

IVR53\_20142907177NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

sur lequel est bâti le fort Cigogne. La superficie totale est d'environ 120 ares dont 12,50 ares sont bâtis. Les constructions sont anciennes et datent de 1765 à 1780, elles ont déjà fait l'objet d'un procès verbal de concession temporaire, à titre de jouissance sans redevance dressé le 15 Mai 1885. Un état des lieux était joint à ce procès verbal.

La valeur approximative des locaux et terrains est de trente mille francs environ. M. Gorus, déclare au nom du Département de l'Instruction publique, prendre, en présence de M. Foucher représentant l'Administration des Domaines, possession des terrains et constructions susdits, qui sont remis par M. le Commandant Fouaux, Chef du Génie, de Brest, au nom du Département de la Guerre, en exécution du décret du 13 Juin 1891 et de la décision ministérielle du 30 Juin 1891.

Fait. Quinze jour mois et an que dessus.

Le Sous-Intendant  
des Domaines,

M. Foucher

Le Délégué du Ministère  
de l'Instruction Publique,

A. Gorus

Le Chef de Bataillon,  
Chef du Génie, de Brest,

Fouaux

Procès verbal, remise du fort Cigogne du département de la guerre au département de l'instruction publique, 1891, (suite)

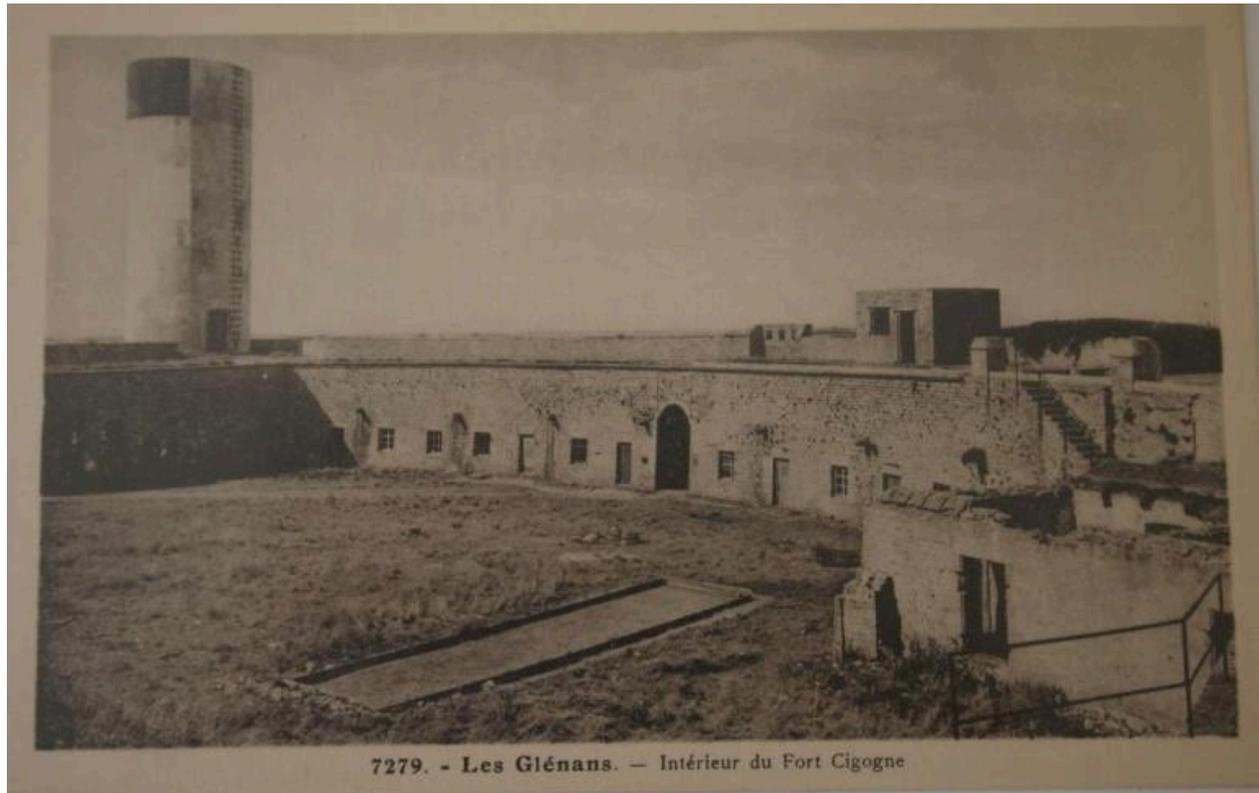
IVR53\_20122907178NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Reproduction d'une carte postale de l'intérieur du fort Cigogne, ed. Villard

IVR53\_20142907235NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Reproduction d'une carte postale de l'intérieur du fort Cigogne, ed Villard.

IVR53\_20142907236NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Reproduction d'une carte postale du fort Cigogne en vue aérienne, ed. La Pie

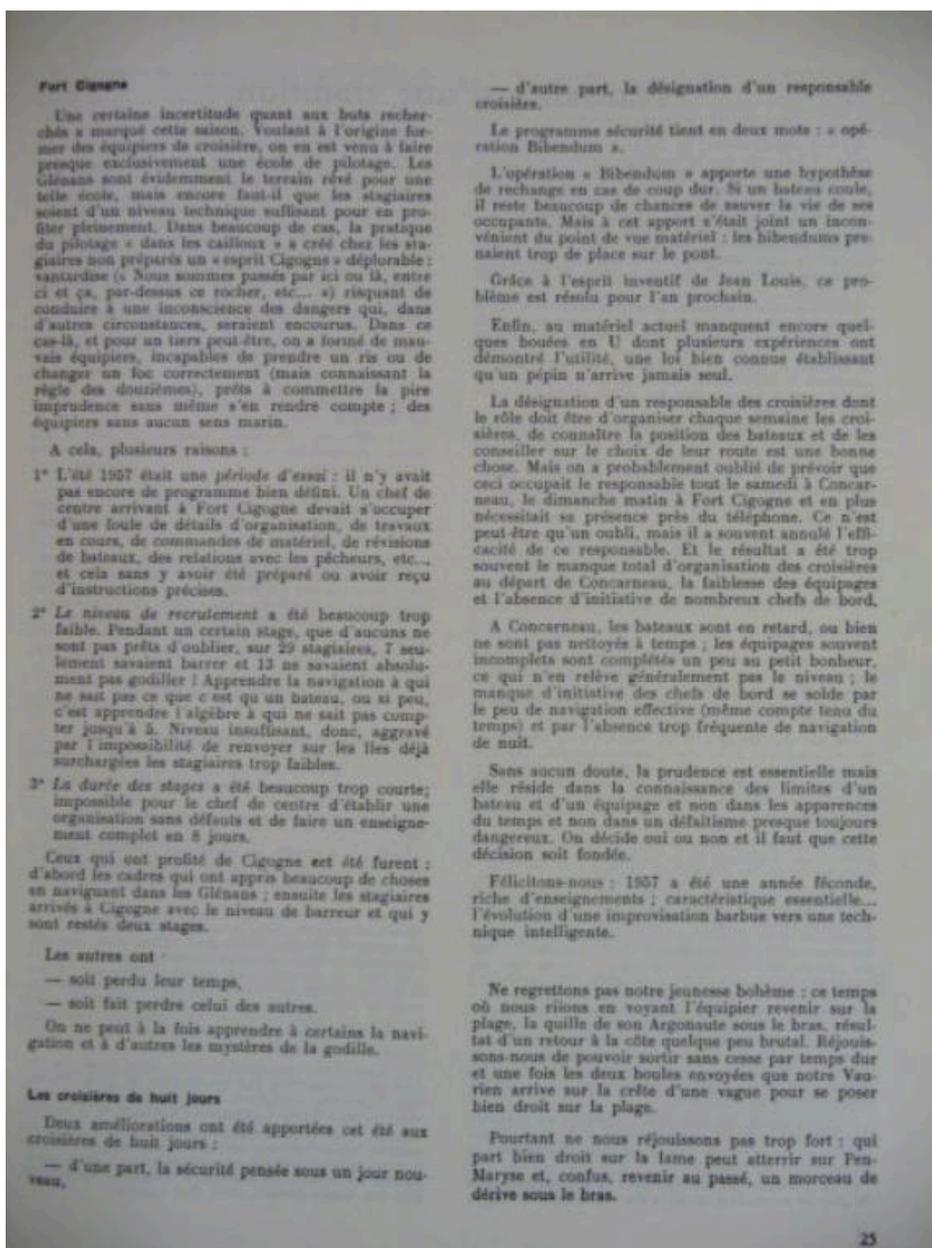
IVR53\_20142907237NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



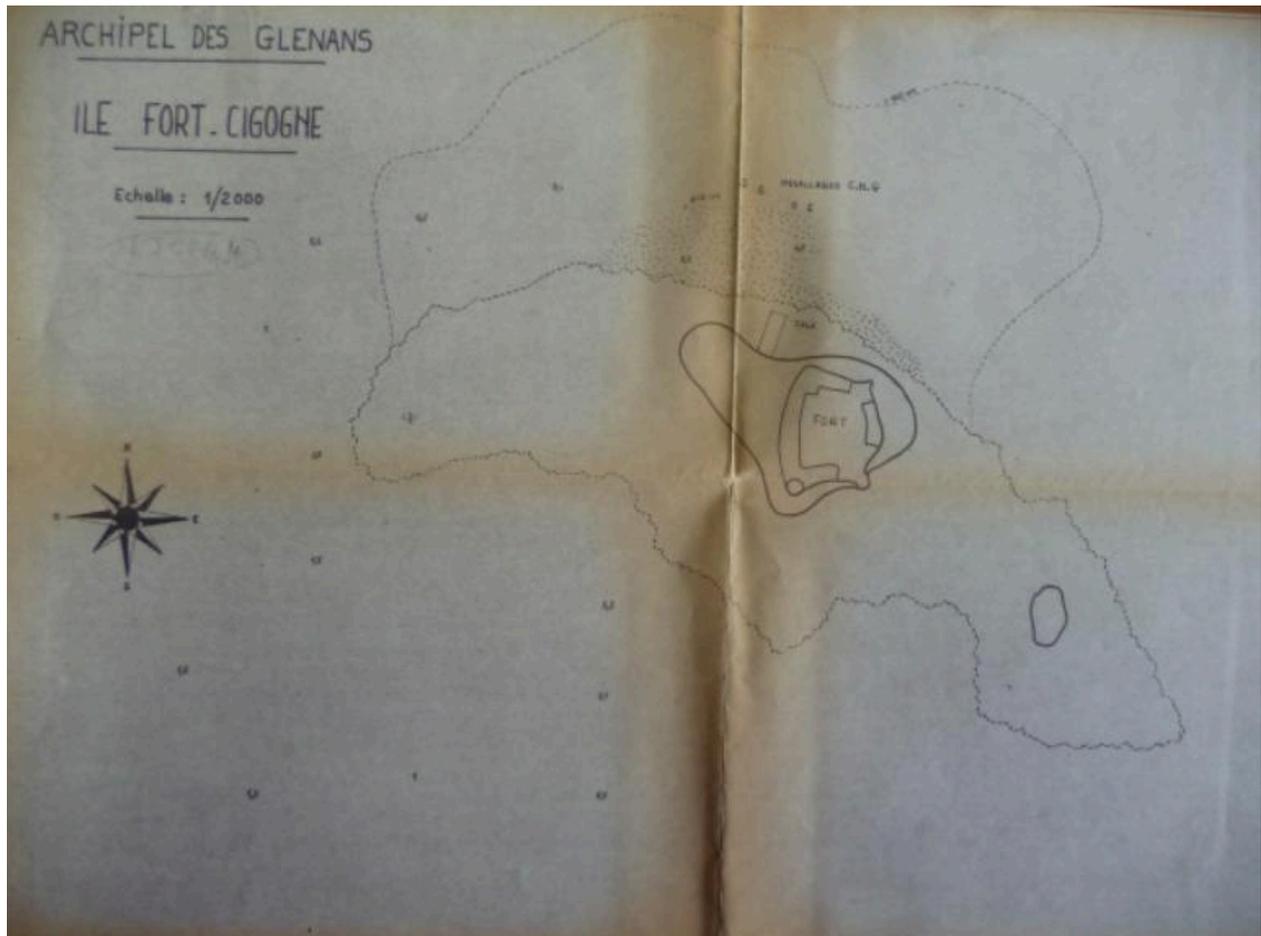
Rapport critique de la commission technique sur l'été 1957 - fort Cigogne, Glénans, N° 13, 1958, p. 25

IVR53\_20142907426NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



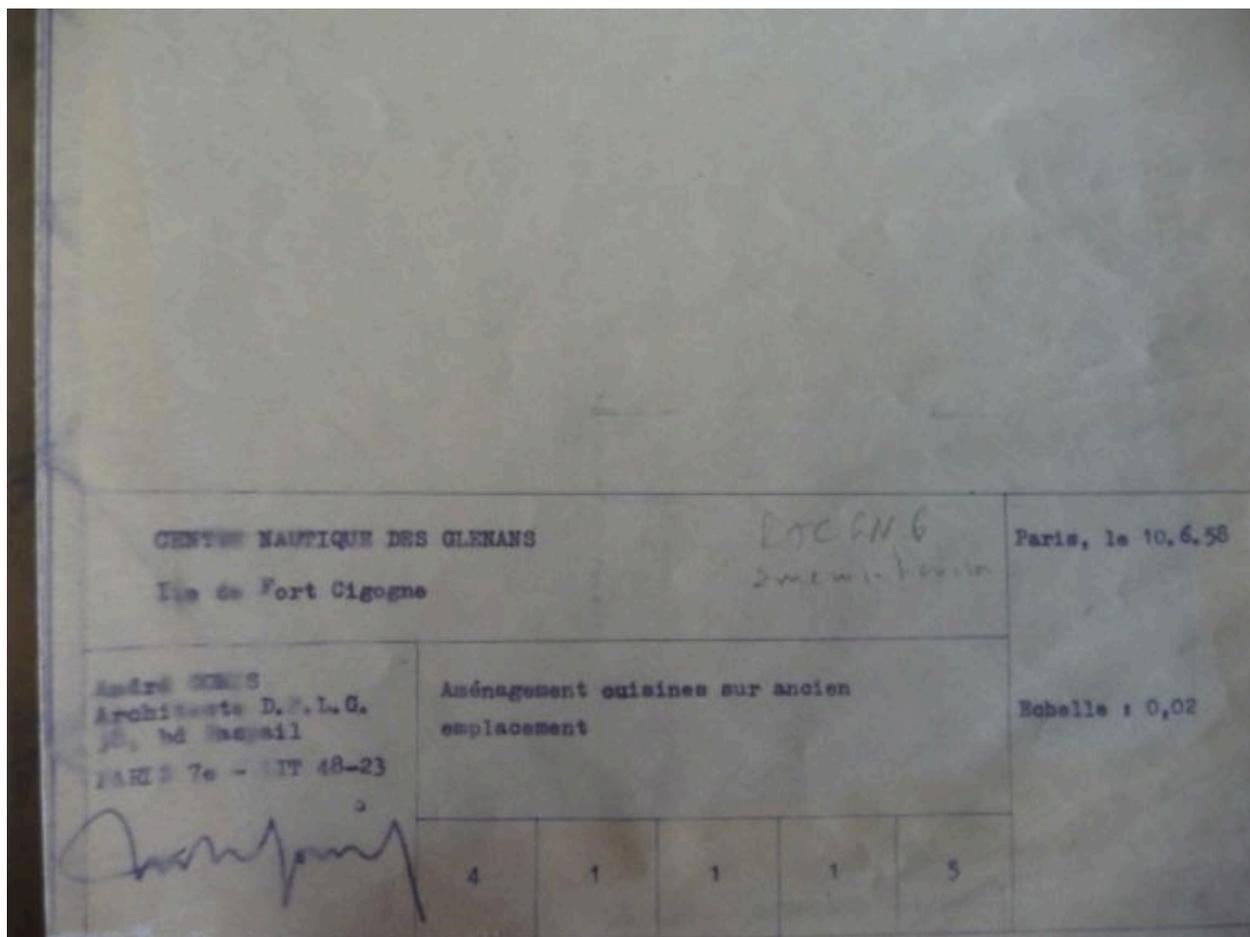
Plan vue générale îlot et fort Cigogne - Plan André Gomis - 1958

IVR53\_20142907433NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



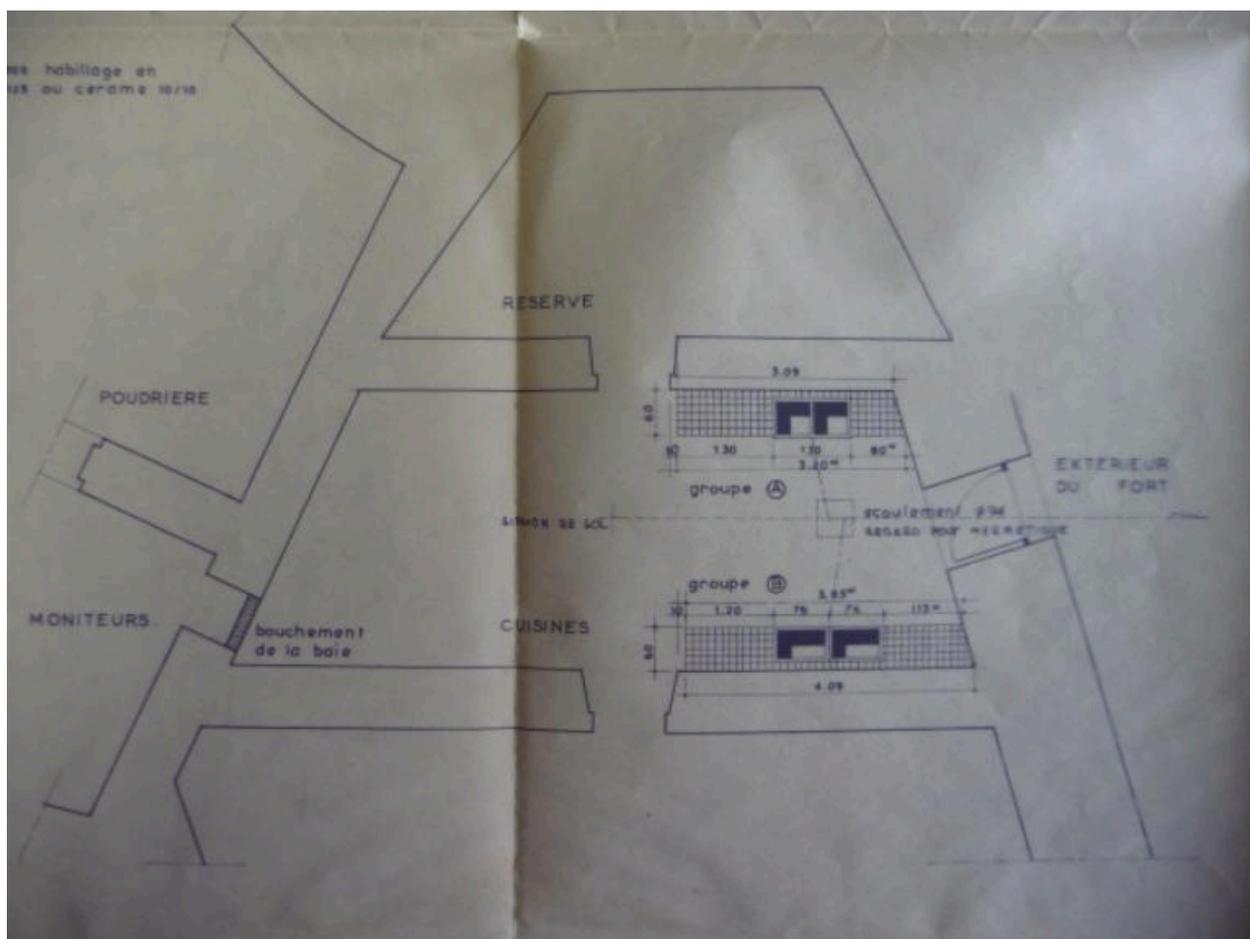
Cartouche plan André Gomis - Cuisine de Cigogne -10 juin 1958

IVR53\_20142907431NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



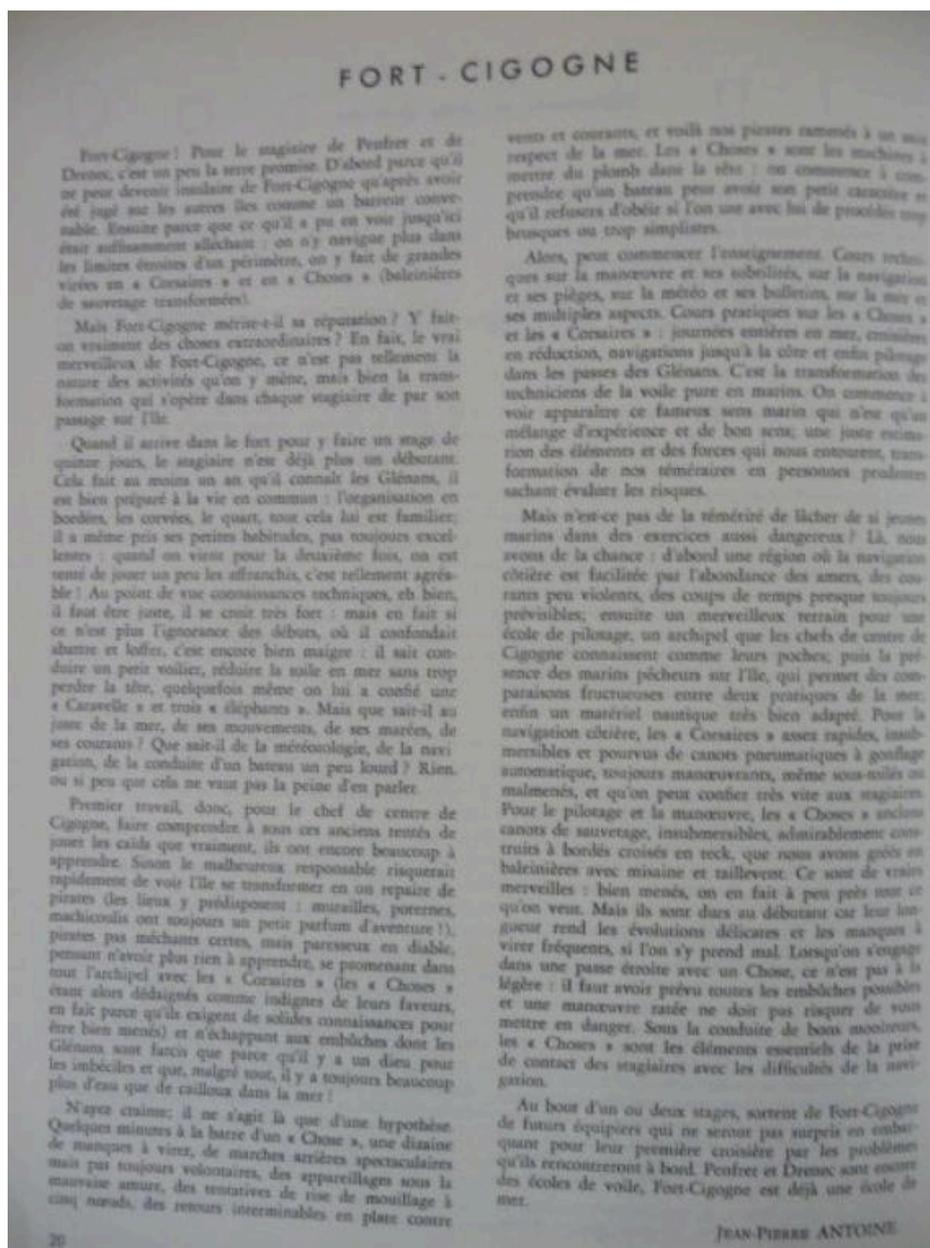
Plan aménagement des cuisines de fort Cigogne - André Gomis- 1958

IVR53\_20142907432NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Jean-Pierre Antoine, fort Cigogne, Glénans N° 17, 1959, 20.

IVR53\_20142907423NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

# Flash Glénans

## ■ Assemblée Générale 1965

L'Assemblée Générale du Centre Nautique des Glénans aura lieu le samedi 30 janvier 1965, en soirée, à la Maison de la Chimie, 28 bis rue Saint-Dominique, à Paris (11<sup>e</sup> arr<sup>t</sup> : Invalides ou Solferino). Une convocation précisant l'ordre du jour de cette réunion sera envoyée à chaque membre du C.N.G. en temps utile.

Au cours de cette assemblée, il sera notamment procédé à l'élection ou à la réélection d'une partie des membres du Conseil d'Administration. **Tout membre du C.N.G. est éligible au Conseil** : soyez donc nombreux à poser votre candidature pour permettre à l'Assemblée Générale souveraine d'exercer un choix. Date limite pour votre candidature : **31 décembre 1964**.

Une salle contiguë à la salle de l'assemblée et comportant un bar vous permettra d'échanger autour d'un pot quelques souvenirs et de faire des projets de croisières pour 1965.

## ■ Élection du Conseil des moniteurs

L'élection des membres du nouveau Conseil des moniteurs 1964-1965 est prévue pour le 15 novembre, au ponton, à Paris. Notre prochain numéro comportera la composition de ce nouveau Conseil ainsi que le rapport critique établi par le Conseil des moniteurs 1963-1964, que présidait Stéphane Métral, sur les activités de la dernière saison et les suggestions pour la saison 1965.

## ■ Inscriptions pour 1965

C'est à partir du 1<sup>er</sup> février 1965 que seront ouvertes les inscriptions pour les stages et croisières de Pâques et de l'été 1965. « Glénans, informations et documents » publiera dans son prochain numéro, dont la parution est prévue pour le début de janvier prochain, les renseignements concernant ces stages et croisières ainsi que des formules de candidature pour les stages de Pâques et de l'été.

## ■ Une éolienne pour le phare de Penfret

À une distance d'environ trois cents mètres à l'ouest du phare de Penfret, le service des phares et balises du Finistère a fait édifier au cours du premier trimestre 1964 une tour haute de dix-huit mètres destinée à supporter une éolienne pour l'alimentation du phare. Actuellement deux moteurs de 40 CV, chargeant des batteries d'une durée de cinq à six heures, fournissent le courant nécessaire aux deux lampes (une lampe de 1 500 W pour le feu principal, une lampe de 100 W pour le feu auxiliaire fixe blanc, situé au-dessous du précédent). La nouvelle éolienne, dont le prototype a été essayé avec succès aux îles Kerguelen, alimentera des batteries de

1 000 ampères-heure. Est prévue l'installation d'une éolienne identique sur l'île aux Moutons.

## ■ Une émission télévisée sur la sécurité en mer

Dans le cadre de son édition spéciale quotidienne des « actualités télévisées », l'O.R.T.F. a consacré le 15 juillet dernier aux règles de sécurité à observer en bateau une émission d'une dizaine de minutes transmise sur les deux chaînes. Après une interview de dirigeants du Centre nautique de Bog-Rohu sur les précautions qui doivent être prises sur les dériveurs, Jean-Louis Goldschmid et Clément Cahic, respectivement directeur technique et responsable permanent au Centre Nautique des Glénans, ont précisé les règles que doivent respecter les plaisanciers sur les bateaux naviguant en croisière côtière.

## ■ Le Conseil d'Administration aux îles

À l'occasion du long week-end du 14 juillet dernier, une réunion des membres du Conseil d'Administration avait été prévue à Penfret. Un certain nombre parmi eux ainsi que des responsables administratifs du C.N.G., de Paris et de Concarneau, se sont rendus aux îles où ils ont fait le point sur le fonctionnement des stages et sur les équipements immobiliers et nautiques, actuels et futurs.

## ■ Les travaux sur les îles

Voici la liste des principaux travaux effectués aux îles au cours de la saison 1964 :

### A Penfret

- creusement et bétonnage d'un puisard pour les douches;
- construction de « cunéegondes » chimiques à 150 mètres dans l'ENE de la cuisine;
- installation d'un séchoir entre les tentes.

### A Fort-Cigogne

- installation d'étagères dans une casemate;
- installation de six lampes qui fonctionnent (au panneau) à la place de trois qui ne marchaient pas;
- dans la cuisine, installation de trois gros brûleurs;
- un grand garde-manger fixe et un réfrigérateur supplémentaire;
- peinture de la salle du rez-de-chaussée de la « Maison des Officiers ».

### A Drenec

- réfection de la couverture de la crèche (Pâques 1964);
- cimentage du sol de la voilerie;
- démolition des paillasses de l'ancienne cuisine autrefois installé dans la ferme.



Fin d'été à Cigogne - Remontée d'un Corsaire pour hivernage dans l'ancienne boulangerie -Glénans N° 36 - 1964

IVR53\_20142907429NUCA

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

### ■ Programme d'équipement du C. N. G. pour 1966

Voici une liste des principaux équipements nautiques et terrestres qui devraient être réalisés en 1966 :

#### I. — Sur le plan nautique :

- Construction d'un ketch de 11,65 mètres (voir plus loin les plans de ce bateau et l'information « Un ketch pour la formation des chefs de bord ») ;
- commande de trois Mousquetaires (chantiers Stéphane, à Concarneau) qui seront basés à Paimpol et navigueront en stage itinérant ;
- commande d'un Corsaire (chantiers Morin) pour compléter la flotte de Fort-Cigogne ;
- commande de quatre Cigognes (chantiers Stéphane) : deux pour compléter la flotte de Bananec, deux pour compléter celle de Penfret ;
- commande de sept annexes semi-automatiques pour les bateaux de croisière ;
- commande de dériveurs sportifs et d'initiation pour renouveler la flotte des îles.

#### II. — Sur le plan terrestre :

- Concarneau : achèvement du local du C.N.G. (partie « accueil ») ;
- Penfret : installation complémentaire d'eau douce (construction d'une citerne) ;
- Dreenc : construction d'une tour de quart ; installation de deux W.-C. chimiques ;
- Bananec : construction d'une cuisine-salle à manger et installation eau douce et propane ;
- Fort-Cigogne : aménagement de la voilerie ;
- Kerleven II : installation de deux W.-C. chimiques.

### ■ Le Glénan premier en classe I du championnat français du R. O. R. C.

Le « Glénan » a remporté, en classe I, le championnat français des courses organisées en 1965 par le R.O.R.C. (« Royal Ocean Racing Club »), devant les bateaux suivants : « Gitana IV », « Stiren », « Ile de Feu », etc... C'est le 13 janvier dernier, jour de l'inauguration du Salon International de la Navigation de Plaisance, au Palais du C.N.I.T., que la Revue « Nautisme — Les Cahiers du Yachting », créatrice de ce championnat, devait remettre le prix correspondant au Centre Nautique des Glénans.

Ce challenge constitue un championnat par points pour lequel sont retenues les courses-croisières du R.O.R.C. de plus de 80 milles et comportant dix participants au minimum. Sur les sept courses du R.O.R.C. auxquelles le « Glénan » a participé en 1965, quatre ont été retenues

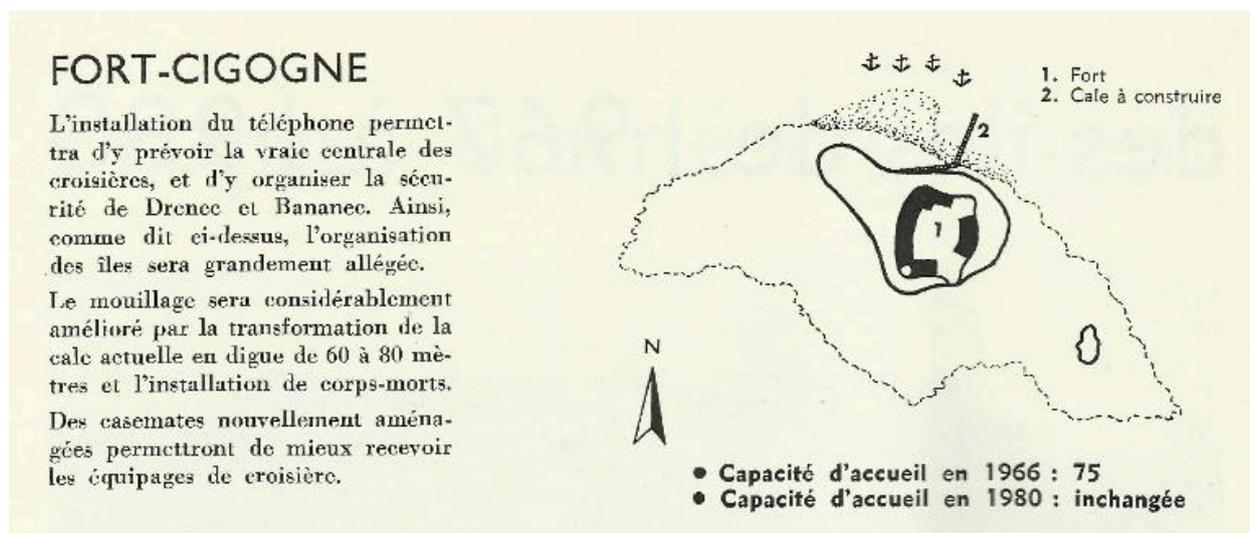
Fort Cigogne - Bilan et projets, Glénans N° 45, 1966

IVR53\_20142907514NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Fort-Cigogne - Projet d'aménagement des îles de 1967 à 1980 - Glénans N° 50 - 1967, p. 60

IVR53\_20142907421NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

## ■ Où passent-ils l'hiver ?

De la simple prame au « Glénan » en passant par « L'Archipel », la flotte du C.N.G. se compose actuellement de cent quarante unités. Le rangement de ces bateaux et leur entretien assurés par rotation au cours de l'intersaison ne sont pas une tâche aisée. Voici le plan de rangement de la flotte du C.N.G. au cours de l'hiver 1966-1967 :

### 1 — PENFRET

— voilerie : deux Caravelles « Cigogne » ; six Caravelles ; cinq Vauriens ; six Caravelles-prames ; trois Farfadets.

— salle à manger Ouest : deux Caravelles « Cigogne » ;

— salle à manger Est : trois Caravelles « Cigogne » ;

— salle à manger « du puits » : quatre « Cigognes » ;

— bâtiment du « canot de sauvetage » : cinq « Cigognes » ;

### 2 — DRENEC

— voilerie : quatre « Cigognes » ; un Farfadet ;

— ferme : deux prames ;

— « crèche » : sept Vauriens ;

### 3 — FORT-CIGOGNE

— salles du fort : cinq Corsaires ; quatre Caravelles-prames ; une Caravelle « sport » ;

— « Maison des Officiers » : une Caravelle-prame ; un Farfadet ;

### 4 — KERLEVEN-LA FORET

— bâtiment : cinq Mousquetaires ; cinq Caravelles « Cigogne » ; cinq Caravelles ; deux Caravelles-prames ; deux Farfadets ; dix Vauriens ; deux « 470 » ;

### 5 — CONCARNEAU

— local du C.N.G. : six Flibustiers ; sept Cotres des Glénans ; « l'Arche » ; deux Dogres des îles ; deux Frégates ;

45

Hivernage des bateaux - Cigogne - Glénans N° 49 - 1967, p. 45

IVR53\_20142907422NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

le guider, « l'Archipel » a la possibilité d'effectuer des interventions rapides et efficaces auprès de bateaux qui seraient en difficultés autour des îles. En outre, les opérations de débarquement et embarquement de passagers, vivres et matériel, sont grandement facilitées, surtout par gros temps.

#### ■ Des produits d'étanchéité comestibles pour les mouettes

Jusqu'à l'an dernier, l'étanchéité des toitures des bâtiments des Glénans n'avait posé aucun problème particulier. Ces toitures sont, on le sait, faites de plaques de contre-plaqué marine dont les joints sont bouchés par des produits d'étanchéité. On s'est aperçu avec horreur que les produits d'étanchéité posés cette année sur les toits disparaissaient peu à peu. Les coupables étaient les mouettes. Après enquête, il s'agissait bien du même produit utilisé depuis vingt ans par le C.N.G. On y avait seulement un peu ajouté de ... l'huile de poisson...

#### ■ Une souris aux Glénans

En juillet dernier, le C.N.G. a acquis la « Souris grise ». Ce bateau, basé au Havre, appartenait à deux membres des Glénans, Jean-Paul et Henri Baquist. La « Souris grise » est un Cotre des Glénans (type I bis) construit par les chantiers Cariou, de Larvor-en-Loctudy (Sud-Finistère), comme les cotres qui naviguent déjà aux Glénans.

Sous la conduite de Pierre Le Bras, un équipage du club a effectué sur ce bateau une croisière, un août dernier, entre Le Havre et les îles, en passant notamment par Paimpol. A son arrivée, la « Souris grise » a été immédiatement affectée à Fort-Cigogne. La « Gwin Ruz » ayant démâté, la « Souris grise » a alors remplacé ce bateau pour naviguer avec le « Penfret » et le « Men Crenn ».

Au cours de l'inter-saison, la « Souris grise » subira quelques modifications. On prévoit notamment d'insubmerbiliser sa coque comme pour les autres Cotres des Glénans.

#### ■ Des débutants à Coz-Castel en 1968

Trois stages de deux semaines ont pu être organisés pour les débutants dans la forme de Coz-Castel, à partir du 10 août dernier. Les stagiaires, logés pendant tout leur séjour dans la forme, ont navigué sur Cavales. C'est en raison de nombreux désistements causés par les événements de mai qu'ont été improvisés ces stages pour débutants. Nous remercions ici les journaux qui avaient bien voulu signaler à leurs lecteurs l'organisation des stages de Coz-Castel.

#### ■ Le téléphone à Fort-Cigogne

C'est probablement à partir de Pâques 1969 que Fort-Cigogne sera équipé d'une installation téléphonique permettant des liaisons directes avec le continent. Cette liaison sera assurée non par un câble sous-marin mais par un relais hertzien entre Concarneau et Fort-Cigogne.

Des techniciens des Postes et Télécommunications sont d'ailleurs venus en septembre dernier pour procéder aux premiers essais.

On prévoit d'installer à Fort-Cigogne trois postes d'intercommunication intérieure. L'un sera placé dans la « Maison des officiers », où logent les moniteurs; le second, dans le bâtiment de quart, sur le chemin de ronde; le troisième à proximité de la cuisine.

Si la liaison hertzienne entre Fort-Cigogne et la terre donne satisfaction, il est probable que les P.T.T. installeront pour l'été prochain une liaison identique entre Penfret et Concarneau, qui remplacerait alors la liaison actuelle assurée par câble sous-marin. Notons que Fort-Cigogne et Penfret auront évidemment des numéros de téléphone différents.

La pose d'une ligne téléphonique à Fort-Cigogne ne pourra que faciliter la « départementalisation » des îles, Penfret restant le centre administratif de l'archipel et Fort-Cigogne devenant effectivement la « capitale des croisières » en assurant notamment une liaison directe avec les chefs de bord des bateaux des Glénans.

#### ■ Premiers travaux projetés pour 1969

Bien que le programme des investissements ne soit pas encore entièrement établi au moment où est mis sous presse le présent numéro, nous publions ci-après une première liste des principaux travaux qui pourraient être effectués en 1969 dans les installations des Glénans :

##### PENFRET

- Derrière la ferme, est prévue l'implantation d'une citerne d'eau douce d'une capacité de 50 000 litres environ qui sera alimentée par les eaux de pluie recueillies sur les toits de la ferme et des salles à manger. En se remplissant pendant l'inter-saison, cette citerne reliaira partiellement le puits actuellement utilisé;
- un ensemble cuisine-salles à manger sera construit près du bâtiment des moniteurs (voir flash « Un second village à Penfret »).

##### BANANEC

- Dans le Sud-Est de l'île (vers Penfret), est projetée la construction à partir de Pâques prochain d'un bâtiment de douches alimenté par une ou deux cuves de 2 000 litres d'eau douce ainsi que par de l'eau de mer. En outre, des lavabos et sanitaires chimiques seront construits.

##### PAIMPOL-COZ-CASTEL

- La réfection complète de la grange située le long du Trieux et la restauration du petit appentis (à l'entrée du jardin) seront entrepris. En outre, à la suite de l'obtention d'un permis de construire, est prévue pour l'an prochain (ou l'année suivante), l'installation dans la seconde grange, de douches, lavabos et sanitaires.

Le téléphone au fort Cigogne, Glénans N° 56, 1968, p. 41

IVR53\_20142907424NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cours de spi sur un Corsaire devant fort Cigogne, Glénans N° 56, 1968.

IVR53\_20142907428NUCA

Auteur de l'illustration : Grandpierre

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

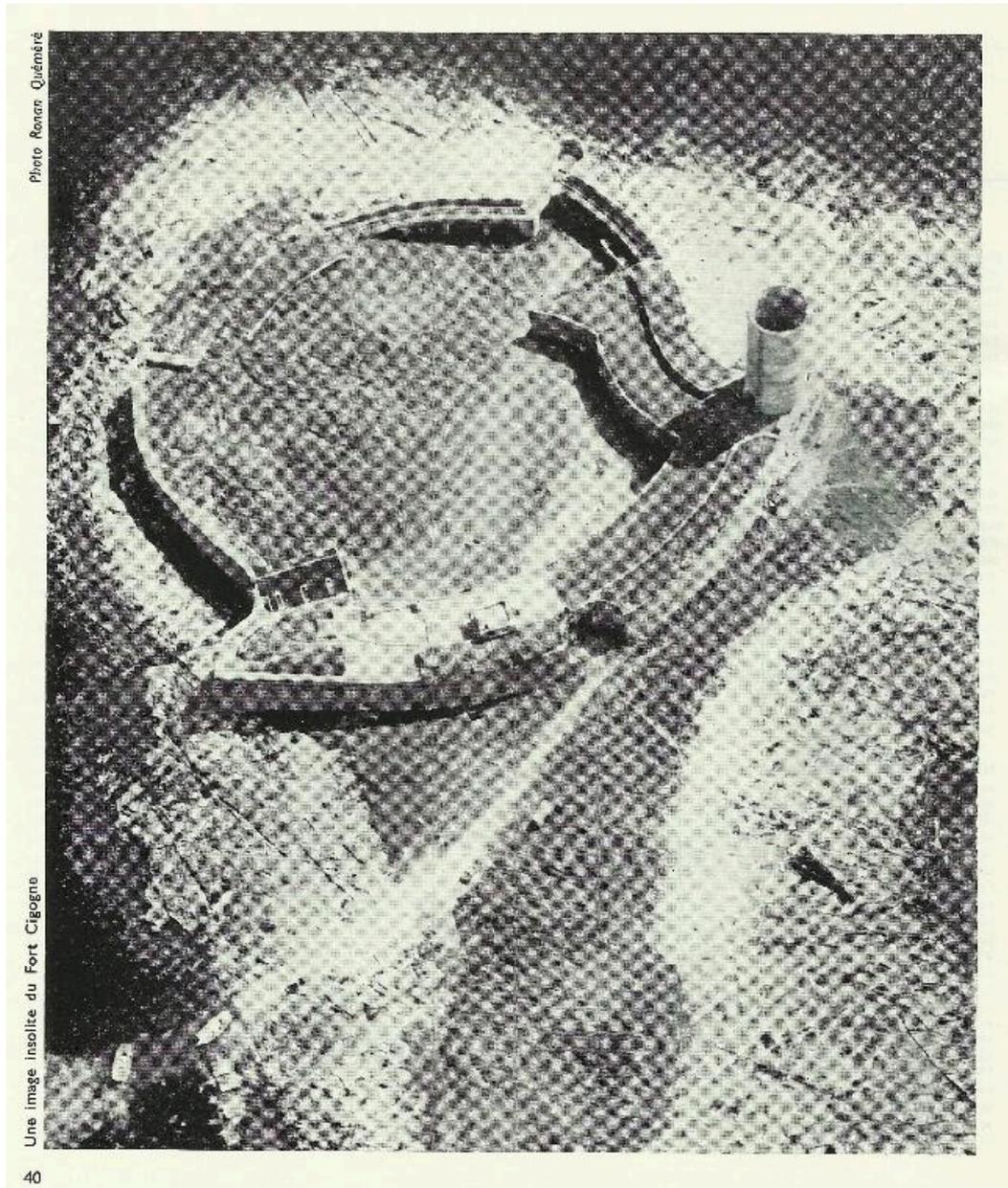


Photo Renan Quéméré

Une image insolite du Fort Cigogne

40

Vue aérienne de fort Cigogne, Glénans N° 57, 1969, p. 40

IVR53\_20122907430NUCA

Auteur de l'illustration : Quéméré

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

# Échos de l'Archipel

## Grands travaux à Penfret

**I**l y a maintenant près de la cuisine du village de Penfret une belle citerne de 50 m<sup>3</sup> qui recueille l'eau de pluie tombée sur le toit de la ferme. Sous la direction technique de trois maçons de la fameuse équipe Barzic, les stagiaires sont venus à bout de l'ouvrage : d'abord en creusant un grand trou pour y enterrer la citerne (des haches de l'âge de bronze ont été découvertes pendant cette opération), puis en manipulant 12 tonnes de sable, 4 tonnes de ciment, beaucoup de pierres, une bétonneuse et quelques caisses de vin rouge. Moyens de transport : « l'Archipel », le « Pen A Men » et la « Super Gold Cadillac MK III » (un chariot de Mousquetaire aménagé). Du 15 juin au 3 août, tous les stages des îles ont participé aux travaux.

## Pierre Nédelec a quitté Fort Cigogne

**L**e dernier pêcheur de Fort Cigogne, Pierre Nédelec, a quitté les Glénans à la fin de l'été dernier. Désormais, il habitera toute l'année sa maison, à Loctudy. Espérons qu'il reviendra tout de même mouiller des casiers aux Glénans de temps en temps, qu'il débarquera parfois à Fort Cigogne où il s'était installé la première fois en 1939. A l'époque, de nombreux pêcheurs vivaient dans le fort. Ils ont regagné le continent au fil des ans. Pierre Nédelec était le dernier : il passait à peu près six mois par an aux Glénans, vivant dans l'une des casemates du fort. Personne,

sans doute, ne connaissait l'archipel mieux que lui. Personne ne pouvait parler de cette vie-là avec tant de sage lenteur.

Maintenant, les casiers, les quelques meubles ont été embarqués pour Loctudy, à bord du « Fend la Brise ». Et c'est un peu comme si l'âme du fort était partie.

## La visite de « Hoshi »

« **H**OSHI », la belle goëlette de l'Island Cruising club, a fait escale aux Glénans au début du mois d'août. Le chef de bord, Dave Derrik, a rallié il y a quelques années l'Angleterre à l'Australie à bord d'un dériveur non ponté de 6 m (un Drascombe Lugger). Le second de « Hoshi », Georgina Foss, a encadré à plusieurs reprises aux Glénans. Bref toutes les conditions étaient réunies pour une escale sympathique. Elle le fut ; les équipiers de « Hoshi » ont navigué en Vaurien et Caravelle, des stagiaires des Glénans ont grimpé dans les mâts de la goëlette (ils ont aussi mis les doigts sur les beaux cuivres brillants). Déjeuner à Penfret, dîner à Bananec, c'était très chaleureux.

## Le feu de Cigogne

**I**l a été réparé et replacé sur son socle à la mi-juillet par M. Guilloux, des Phares et Balises. Ce feu alimenté par batteries (le chef d'île de Cigogne est responsable de son fonctionnement) est malheureusement un peu trop faible pour être utilisable entre Penfret et Cigogne.

Pierre Nédelec a quitté fort Cigogne, Glénans N° 79, 1974, p. 48

IVR53\_20142907425NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le Fort Cigogne aux Glénan, mai 1806.

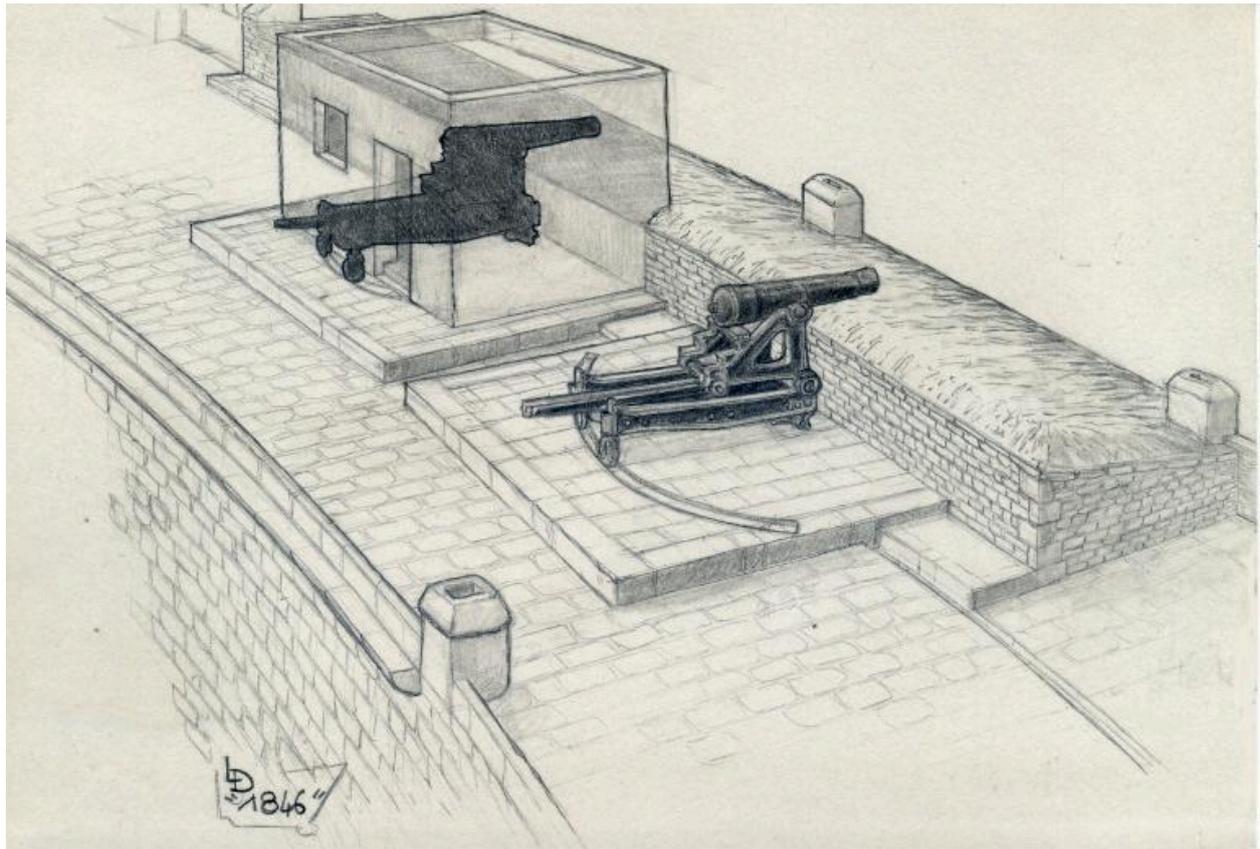
Référence du document reproduit :

- **Le Fort Cigogne aux Glénan, mai 1806.**  
Archives départementales du Finistère. Série J, Archives privées ; Sous-série 49 J, Fonds de Silguy : **49 J 1030-65, Le Fort Cigogne aux Glénan, mai 1806.**  
Archives départementales du Finistère : 49 J 1030-65

IVR53\_20172906460NUCA

(c) Conseil départemental du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



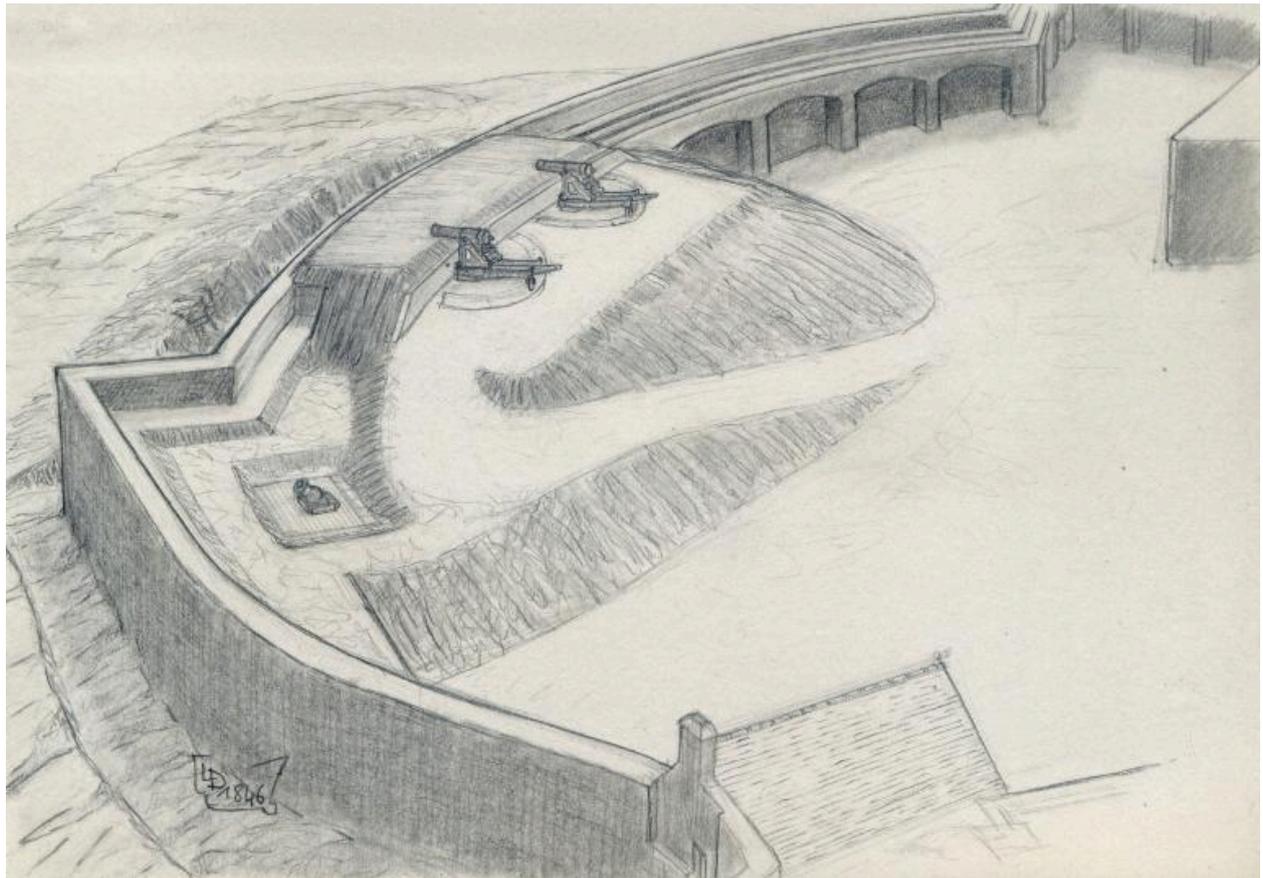
Archipel de Glénan, fort Cigogne, batterie Ouest, évocation de l'état vers 1870 avec l'artillerie en place, par Lionel Duigou.

IVR53\_20172906459NUCY

Auteur du document reproduit : Lionel Duigou

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



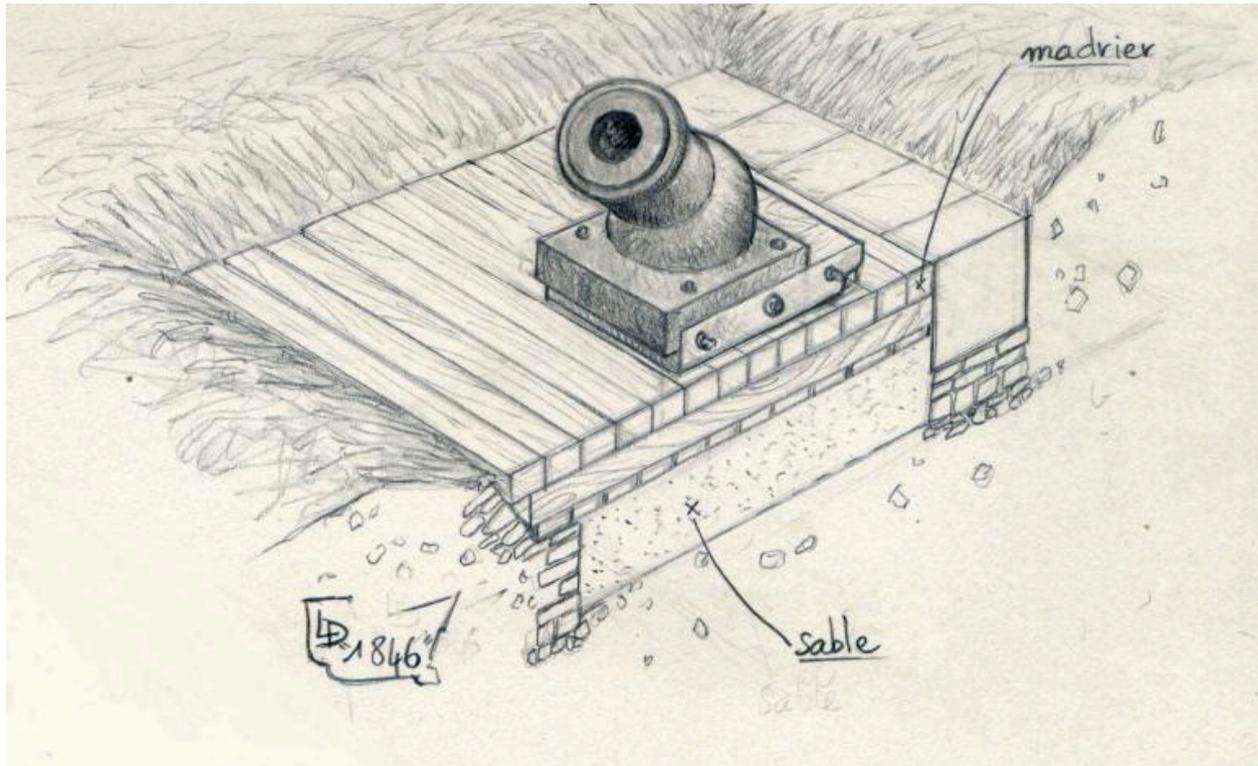
Archipel de Glénan, fort Cigogne, batterie Est, évocation de l'état vers 1870 avec l'artillerie en place, par Lionel Duigou.

IVR53\_20172906462NUCY

Auteur du document reproduit : Lionel Duigou

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



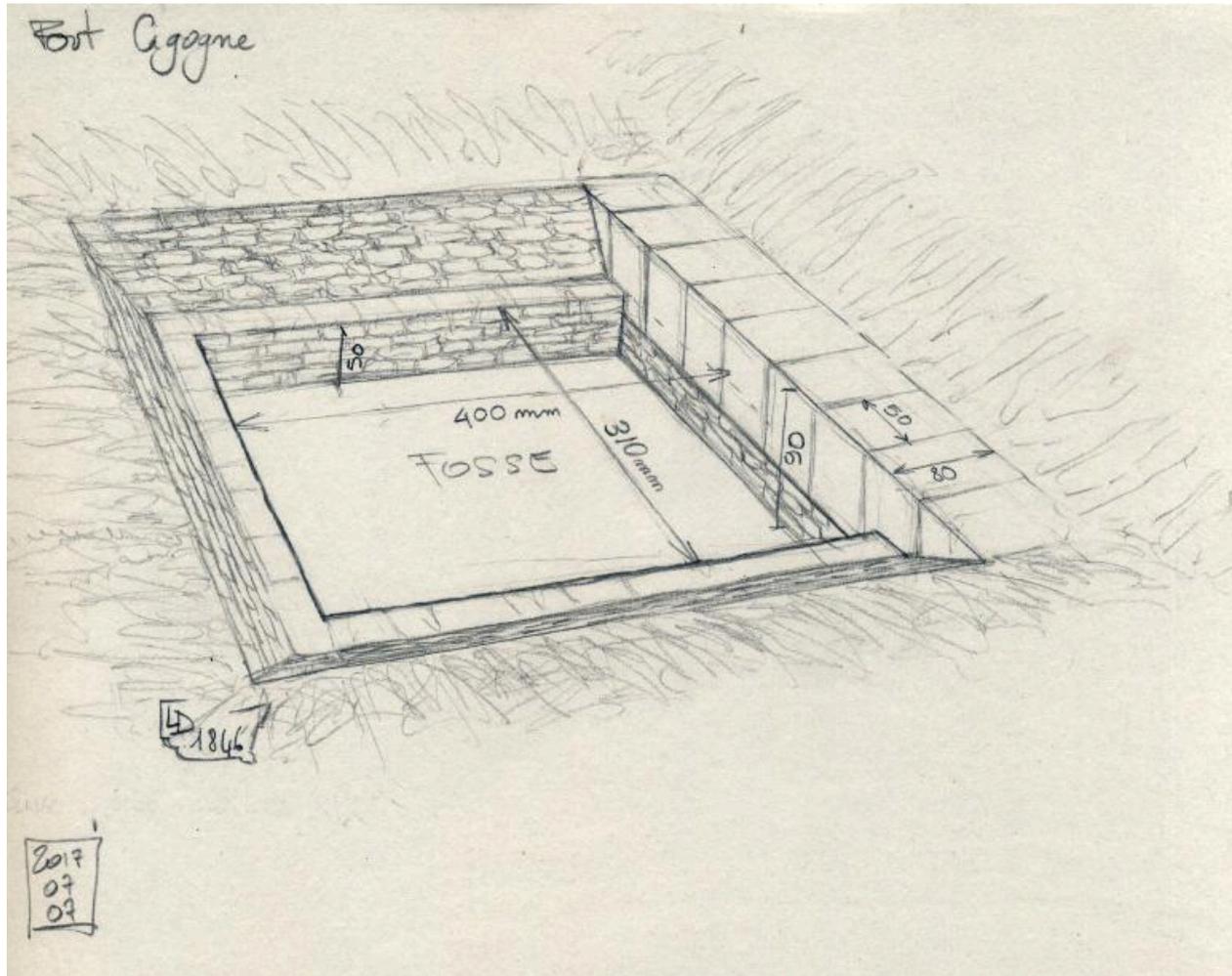
Archipel de Glénan, fort Cigogne, batterie Est, évocation de la plate-forme pour mortier vers 1870, par Lionel Duigou.

IVR53\_20172906463NUCY

Auteur du document reproduit : Lionel Duigou

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort Cigogne, batterie Est, la plate-forme pour mortier actuellement, par Lionel Duigou.

IVR53\_20172906464NUCY

Auteur du document reproduit : Lionel Duigou

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'archipel de Glénan, 2012.

Référence du document reproduit :

- **IC 3, L'archipel des Glénan, 2012.**  
Archives départementales du Finistère. Photothèque des Archives : **IC 3, L'archipel des Glénan, 2012.**  
Archives départementales du Finistère : IC 3

IVR53\_20172906461NUCA

Date de prise de vue : 2012

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, vue depuis le nord.

IVR53\_20172906419NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Jidé

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, vue depuis le nord.

IVR53\_20172906420NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sud-est du fort

IVR53\_20142907430NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Entrée du fort

IVR53\_20142907239NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



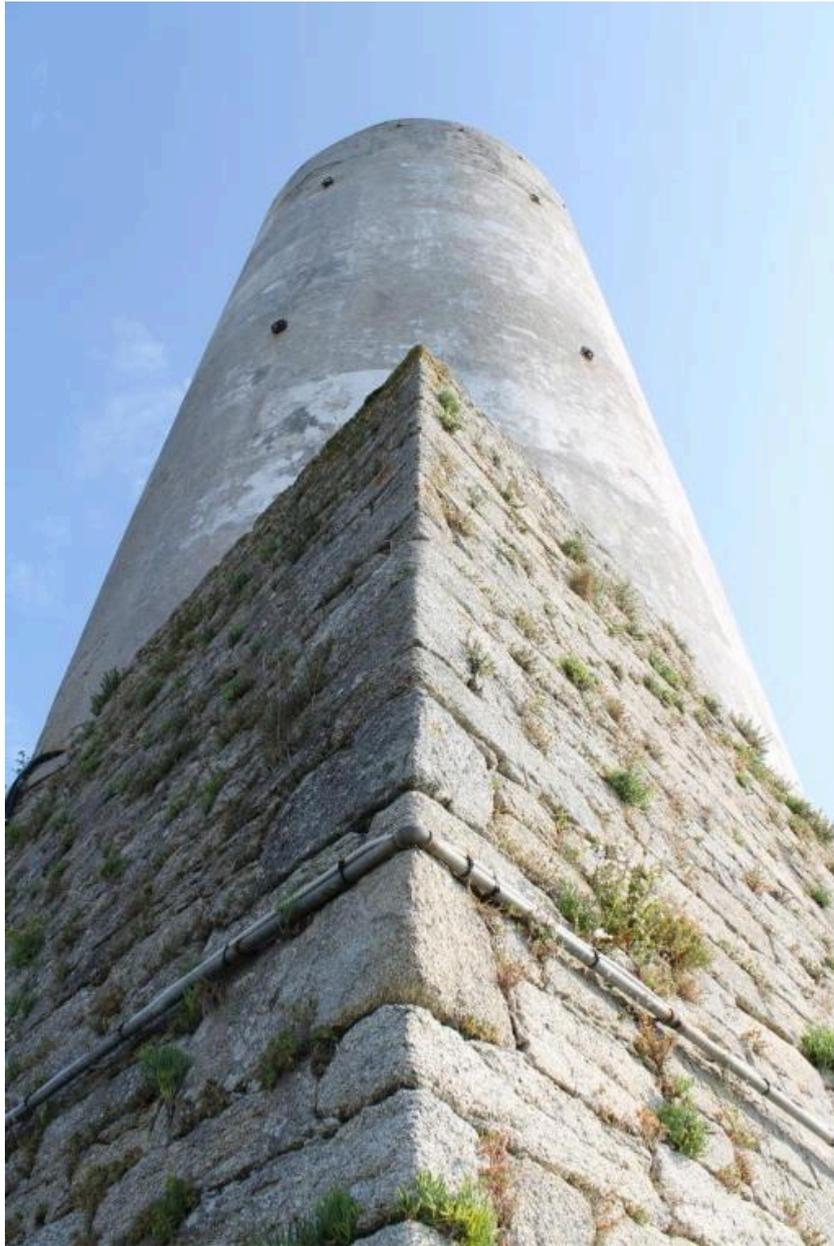
Entrée du fort Cigogne

IVR53\_20142907240NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Amer du fort

IVR53\_20142907241NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Angle sud

IVR53\_20142907242NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sud

IVR53\_20142907243NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sud-est

IVR53\_20142907244NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade est

IVR53\_20142907245NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade nord

IVR53\_20142907247NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade nord

IVR53\_20142907246NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Intérieur du fort avec la maison des officiers

IVR53\_20142907248NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue Intérieure du fort

IVR53\_20142907249NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure du fort

IVR53\_20142907250NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison des officiers

IVR53\_20142907251NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Intérieur d'une casemate

IVR53\_20142907252NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure du fort

IVR53\_20142907253NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure d'une casemate réaménagée en cuisine pour l'école de voile des Glénans

IVR53\_20142907254NUC

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'escalier du fort

IVR53\_20142907255NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Four à pain

IVR53\_20142907256NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Lieux d'aisance ou latrines (angle est)

IVR53\_20142907257NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue extérieure des évacuations des lieux d'aisance

IVR53\_20142907258NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue extérieure des évacuations des lieux d'aisance

IVR53\_20142907259NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Entrée des lieux d'aisance

IVR53\_20142907260NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Abri construit en haut du fort

IVR53\_20142907261NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Grande cheminée d'une casemate

IVR53\_20142907262NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Accès à la citerne sur le rempart et vue sur le toit de la maison des officiers - Ouverture de Cigogne - mai 2014

IVR53\_20142907434NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cale de Cigogne avec appontement, échelle et escalier latéral - mai 2014

IVR53\_20142907435NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Muraille nord-ouest - fenêtres des dortoirs - Cigogne - mai 2014

IVR53\_20142907436NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rempart sud ouest - vue sur les puits de lumière des salles à manger - le quart - la maison des officiers - Cigogne avant ouverture -mai 2014

IVR53\_20142907437NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des remparts - quart, maison des officiers et cour, mai 2014

IVR53\_20142907438NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du rempart sud-est, suplobant le bloc sanitaire, entrée des latrines tourelle sud-est. Vue sur Penfret - Cigogne mai 2014

IVR53\_20142907439NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure de la tour-amer (construite en 1911) - Cigogne - mai 2014

IVR53\_20142907440NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue muraille nord-est avec pignon maison des officiers - fenêtre et cheminée - Cigogne - mai 2014

IVR53\_20142907441NUCA

Auteur de l'illustration : Stéphanie Brulé-Josso

Date de prise de vue : 2014

(c) Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne (FRCPM-Bretagne)  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, embrasure sur le front nord-est.

IVR53\_20172906427NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, embrasure sur le front sud.

IVR53\_20172906428NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, haha comblé devant la porte.

IVR53\_20172906421NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Jadé

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, passage d'entrée.

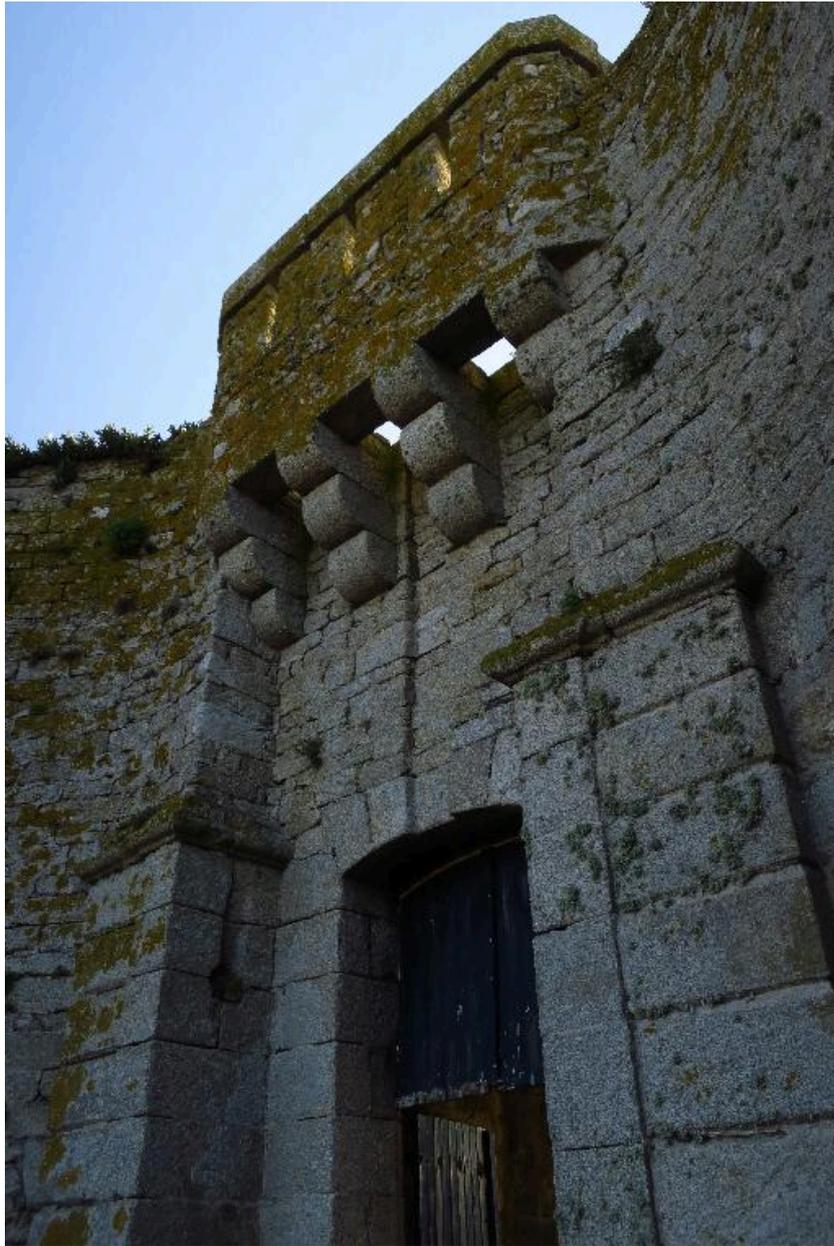
IVR53\_20172906422NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Jadé

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, bretèche surmontant la porte.

IVR53\_20172906423NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, bretèche surmontant la porte.

IVR53\_20172906424NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, bretèche surmontant la porte.

IVR53\_20172906425NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Jidé

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, bretèche surmontant la porte.

IVR53\_20172906426NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Jidé

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, chemin de ronde sur arcs nord.

IVR53\_20172906429NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, chemin de ronde sur arcs sud-est.

IVR53\_20172906430NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Jadé

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, banquettes d'infanterie en gradins du chemin de ronde sud-est.

IVR53\_20172906431NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Jidé

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, escalier d'accès au rempart sud.

IVR53\_20172906432NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, arcs du chemin de ronde sud-est et accès à la tourelle de latrines.

IVR53\_20172906433NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, plates-formes pour pièces de côte.

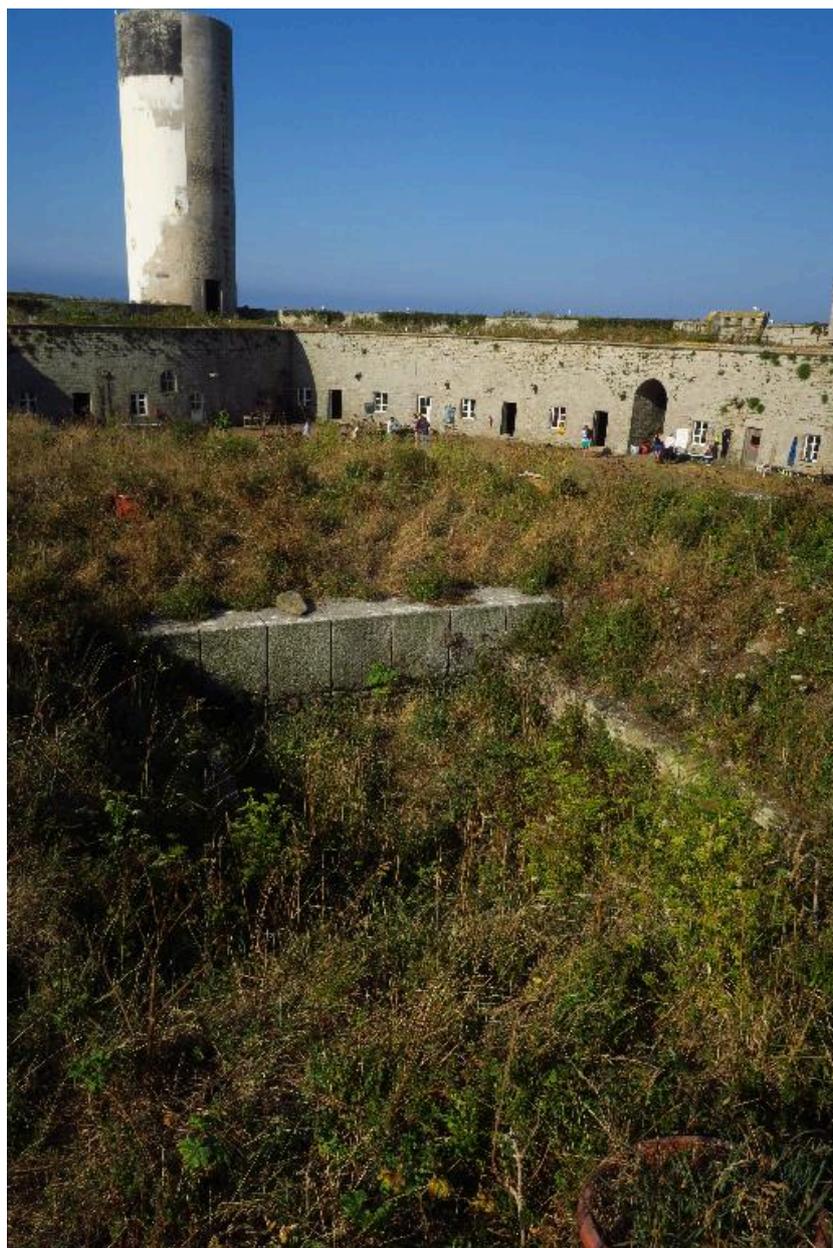
IVR53\_20172906412NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, plate-forme pour mortier.

IVR53\_20172906409NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, traces d'installations pour hamacs (crochets et bases de poteaux) dans la casemate actuellement réfectoire.

IVR53\_20172906434NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, crochets pour hamacs dans la casemate actuellement réfectoire.

IVR53\_20172906435NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, base de poteau support de hamacs au sol d'une casemate.

IVR53\_20172906436NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, base de pied de bat-flanc dans le corps de garde.

IVR53\_20172906437NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, détail d'une base de pied de bat-flanc dans le corps de garde.

IVR53\_20172906438NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, enduit bitumineux sur le sol d'une casemate.

IVR53\_20172906439NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archipel de Glénan, fort de l'île Cigogne, habitant.

IVR53\_20172906440NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Duigou

Date de prise de vue : 2017

(c) Association 1846

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation